

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGRSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 12 mars 2018 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 26                      Absents : 03                      Procurations : 03

**Sous la Présidence de M. Thierry SCHAAL, Maire.**

**Membres présents : M. Denis RIEFFEL – M. Jean-Michel VALENTIN – Mme Sonya DIETSCH  
M. André HERRLICH – Mme Eva ASTROLOGO - M. Jean-Philippe MEYER – Mme Maya ISOREZ – Mme Agnès MULLER, adjoints.**

**M. Raymond VINCENT – Mme Adrienne GRAND-CLEMENT – M. Francis LORRETTE - M.  
Jean-Claude WEHRLE – M. Pierre FRIEDRICH - Mme Sylvie ANTOINE – M. Christian  
BRONNER – Mme Joëlle JESSEL – Mme Corinne RIFF-SCHAAL – Mme Véronique ANTOINE  
Mme Isabelle SCHLENCKER - M. Olivier RAGOT – Mme Céline RIEGEL – Mme Françoise  
FREISS – M. Bernard SCHAAL<sup>1</sup> - Mme Laure MISTRON<sup>1</sup> – M. Matthieu LEFFTZ.**

<sup>1</sup> Arrivés au cours du point n° 3

**Membres absents excusés : M. Jean-Luc CLAVELIN, procuration à M. Olivier RAGOT - Mme  
Anne PONTON, procuration à M. Jean-Michel VALENTIN – Mme Danièle SENDEL,  
procuration à Mme Laure MISTRON.**

Membre absent : ./.

**L'ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du P.V. du CM du 29 janvier 2018
2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
3. Modification des rythmes scolaires
4. Compte de gestion 2017
5. Compte administratif 2017
6. Affectation des résultats de l'exercice 2017
7. Taux d'imposition 2018
8. Budget primitif 2018
9. Participation aux frais liés à la validation des acquis de l'expérience (VAE) des agents
10. Droits de place et redevances d'occupation du domaine public - forains
11. Gratuité de location des salles communales
12. Charte des bénévoles de la bibliothèque municipale
13. Subvention à l'association régionale « l'aide aux handicapés moteurs »
14. Subventions dans le domaine scolaire
15. Création d'un préau à l'école maternelle Tomi Ungerer
16. Projet 5 rue de l'Eglise – Avant-Projet définitif
17. Révision du Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

**Points d'informations**

18. Droit d'occupation des sols
19. Informations du Maire.



Le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 12 mars 2018 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29	Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 26	Absents : 03      Procurations : 03

M. le Maire ouvre la séance par une minute de silence en mémoire de M. Antoine KAUFFMANN, ancien Maire de Fegersheim, décédé le 5 mars 2018.

M. le Maire demande à l'assemblée si des questions sont prévues en fin de séance. Aucune intervention n'est demandée.

Il sollicite le Conseil municipal, afin d'inscrire un point complémentaire à l'ordre du jour, concernant l'attribution des marchés de travaux pour la création d'un terrain synthétique de football. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription de ce point, qui devient le point n° 18 du présent ordre du jour.

1. Approbation du P.V. du C.M. du 29 janvier 2018.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.



Le Maire

*(Signature)*  
Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 12 mars 2018 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absents : 03

Procurations : 03

**2. Désignation d'une secrétaire de séance.**

Madame Eva ASTROLOGO a été désignée secrétaire de séance.



Le Maire

*Thierry SCHAAL*  
Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 12 mars 2018 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absents : 03

Procurations : 03

Arrivée de M. Bernard SCHAAL et Mme Laure MISTRON en cours de point.

**3. Modification des rythmes scolaires.**

A la fin de l'année scolaire 2016/2017, le gouvernement décidait de permettre aux communes de revenir à la semaine scolaire de 4 jours. Au mois de juin 2017, le décret ayant été promulgué tardivement, la municipalité n'avait pas souhaité modifier les rythmes scolaires pour la rentrée du mois de septembre, en raison de l'impact en termes d'organisation pour les différents acteurs (enfants, parents, corps enseignants mais également associations et structures municipales culturelles).

Afin d'alimenter leur réflexion, les élus ont lancé une concertation. A ce titre, une réunion d'information a été organisée le 6 décembre 2017 sur la thématique du rythme de l'enfant. A l'issue de celle-ci, deux sondages ont été réalisés :

1/ le retour ou non aux 4 jours : taux de participation de 82 % - résultat : plus de 85% pour le retour aux 4 jours,

2/ les horaires : taux de participation de 76 % - résultat : plus de 63% pour le scénario 8h à 11h30 et 13h30 à 16h.

Les quatre conseils d'écoles se sont également réunis et ont émis un avis favorable pour le retour aux 4 jours et aux horaires de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h.

Les conseils d'école à Ohnheim ont toutefois souhaité la prise en compte de la nécessité de laisser aux parents de fratries le temps d'aller à une école et à l'autre, en proposant les horaires suivants :

- Ecole maternelle Louise Scheppler : 8h à 11h20 et de 13h20 à 16h
- Ecole élémentaire Germain Muller : 8h à 11h30 et de 13h40 à 16h10.

Le Conseil municipal,

vu le code de l'éducation,

vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

vu la concertation menée, notamment la réunion publique organisée le 6 décembre 2017,

vu le résultat des sondages réalisés auprès des parents qui mettent en évidence une volonté de revenir à la semaine de 4 jours,

vu les avis des conseils d'écoles,

après en avoir délibéré,

à la majorité,

### 3. Modification des rythmes scolaires – suite -

Avec huit absentions (André HERRLICH, Jean-Luc CLAVELIN par procuration à Olivier RAGOT, Christian BRONNER, Joëlle JESSEL, Corinne RIFF-SCHAAL, Véronique ANTOINE, Céline RIEGEL et Bernard SCHAAL) et une voix contre (M. Olivier RAGOT),

- **décide** de saisir le directeur académique des services de l'éducation nationale, afin d'obtenir une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2018,
- **décide** de revenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018/19 avec une répartition sur huit demi-journées par semaine lundi-mardi-jeudi et vendredi,
- **décide** la semaine scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires de Fegersheim comme suit 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h, avec l'aménagement suivant
- école maternelle Louise Scheppler : 8h à 11h20 et de 13h20 à 16h
- l'école élémentaire Germain Muller : 8h à 11h30 et de 13h40 à 16h10.

PJ Résultat du dépouillement des sondages



Le Maire

Thierry SCHAAL

RESULTAT DEPOUILLEMENT  
SONDAGE RYTHMES SCOLAIRES

Ecoles	Nombre d'envois	Nombre de retours	4 jours	4,5 jours avec mercredi	4,5 jours avec samedi	Nuls
E.E.F.	113	113	100	7	5	1
E.E.O	140	117	97	13	7	0
E.M.F	78	73	63	8	2	0
E.M.O	96	75	65	6	4	0
Enfants nés en 2015	45	12	7	1	4	0
<b>Total</b>	<b>472</b>	<b>390</b>	<b>332</b>	<b>35</b>	<b>22</b>	<b>1</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100,00%</b>	<b>82,63%</b>	<b>85,13%</b>	<b>8,97%</b>	<b>5,64%</b>	<b>0,26%</b>

RESULTAT  
SONDAGE RYTHMES SCOLAIRES  
HORAIRES

ECOLE	Nombre d'enquêtés	Nombre de retours	VARIANTE 1			VARIANTE 2			VARIANTE 3			Indifférents	Contrôle
			8h - 11h30 et 13h30 - 16h	8h15 - 11h45 et 13h45 - 16h15 sans périscolaire	8h15 - 11h45 et 13h45 - 16h15 avec périscolaire ponctuel	8h15 - 11h45 et 13h45 - 16h15 avec périscolaire régulier	8h30 - 12h00 et 14h00 - 16h30 sans périscolaire	8h30 - 12h00 et 14h00 - 16h30 avec périscolaire ponctuel	8h30 - 12h00 et 14h00 - 16h30 avec périscolaire régulier				
E.E.F.	113	109	72	20	3	1	9	3	0	1	109		
E.M.F.	78	68	46	11	5	0	6	0	0	0	68		
E.E.O.	140	109	62	24	1	1	12	2	5	2	109		
E.M.O.	96	61	47	6	1	0	5	1	1	0	61		
Enfants nés en 2015	51	18	5	6	1	0	4	1	0	1	18		
<b>TOTAL</b>	<b>478</b>	<b>365</b>	<b>232</b>	<b>67</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>36</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>365</b>		
Pourcentage	100%	76,36%	63,36%	18,36%	3,01%	0,55%	9,86%	1,92%	1,64%	1,10%			

Département du Bas-Rhin

09/2018

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 12 mars 2018 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absents : 03

Procurations : 03

4. Compte de gestion 2017

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2017 établi par le Trésorier d'Illkirch-Graffenstaden.

Le Conseil municipal,

vu l'avis de la commission finances, achats et marchés publics en date du 22 février 2018,  
statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier d'Illkirch-Graffenstaden, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **approuve** le compte de gestion.

PJ. Compte de gestion 2017 – page recto-verso (résultat d'exécution de l'exercice 2017)



Le Maire

Thierry SCHAAL

## 13700 - FEGERSHEIM -

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 600 000,00	5 418 000,00	9 018 000,00
Titres de recettes émis (b)	2 664 118,02	5 766 120,01	8 430 238,03
Réductions de titres (c)	306,00	2 246,40	2 552,40
Recettes nettes (d = b - c)	2 663 812,02	5 763 873,61	8 427 685,63
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 600 000,00	5 418 000,00	9 018 000,00
Mandats émis (f)	1 567 342,52	4 797 400,99	6 364 743,51
Annulations de mandats (g)	3 091,74	116 725,29	119 817,03
Dépenses nettes (h = f - g)	1 564 250,78	4 680 675,70	6 244 926,48
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	1 099 561,24	1 083 197,91	2 182 759,15
(h - d) Déficit			

## 13700 - FEGERSEHEIM -

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	74 886,12	0,00	1 099 561,24	0,00	1 174 447,36
Fonctionnement	1 896 004,25	1 896 004,25	1 083 197,91	0,00	1 083 197,91
TOTAL I	1 970 890,37	1 896 004,25	2 182 759,15	0,00	2 257 645,27
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 970 890,37	1 896 004,25	2 182 759,15	0,00	2 257 645,27

Département du Bas-Rhin

10/2018

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 12 mars 2018 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absents : 03

Procurations : 03

5. Compte administratif 2017

Le compte administratif représente le résultat de l'exécution comptable de l'année écoulée.

Le compte de résultat fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1.083.197,91 €  
et un excédent d'exécution d'investissement cumulé de 1.174.447,36 €

soit un excédent global de clôture de 2.257.645,27 €

En vertu des prescriptions en vigueur, il appartient au Conseil municipal d'examiner le compte administratif et de comparer la balance générale avec celle du compte de gestion établi par le Trésorier d'Illkirch Graffenstaden, en faisant valoir le cas échéant les objections qu'il juge nécessaire.

Après les débats sur le compte administratif de l'exercice 2017, M. Denis RIEFFEL assure la présidence et soumet le compte administratif au vote, le Maire ayant quitté la salle.

Le Conseil municipal,  
vu l'avis de la commission finances, achats et marchés publics en date du 22 février 2018,  
après examen du compte administratif 2017 en concordance avec le compte de gestion du receveur municipal,  
après en avoir délibéré, **à la majorité moins une abstention** (M. Raymond VINCENT),  
- **approuve** le compte administratif 2017

PJ. Compte administratif 2017 + note synthétique



Le Maire

Thierry SCHAAL

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

Numéro SIRET : 21670137500018

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

**M 14**

**Compte administratif  
voté par nature**

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2017



# SOMMAIRE

## **I - Informations générales**

- p. 5 A - Informations statistiques, fiscales et financières
- p. 6 B - Modalités de vote du budget

## **II - Présentation générale du budget**

- p. 7 A1 - Vue d'ensemble - Sections
- p. 7 A1 - Détail des restes à réaliser
- p. 9 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- p. 10 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- p. 12 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- p. 13 B2 - Balance générale du budget - Recettes

## **III - Vote du budget**

- p. 14 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- p. 17 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- p. 19 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- p. 21 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

## **IV - Annexes**

- p.23 Présentation croisée par fonction (1)
- p. 25 Equilibre des opérations financières - Dépenses
- p. 26 Equilibre des opérations financières - Recettes
- p. 28 Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R.5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.



67137	COMMUNE DE FEGERSHEIM	CA 2017
-------	-----------------------	------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	5 567
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	13
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Eurométropole de Strasbourg	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
8 464 663	8 698 677	1 569	1008

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	787	1.033
2	Produit des impositions directes/population	640	471
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1.030	1.164
4	Dépenses d'équipement brut/population	219	265
5	Encours de dette/population	373	842
6	DGF/population	24	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	53,83 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	86,87 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	21,23 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	36,22 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**POUR MEMOIRE**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : néant.

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	4 680 675,70	G	5 763 873,61
	Section d'investissement	B	1 564 250,78	H	2 663 812,02

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	74 886,12

+		+			
=		=			
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	6 244 926,48	= G+H+I+J	8 502 571,75

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 063 114,27	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 063 114,27	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	4 680 675,70	= G+I+K	5 763 873,61
	Section d'investissement	= B+D+F	2 627 365,05	= H+J+L	2 738 698,14
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	7 308 040,75	= G+H+I+J+K+L	8 502 571,75

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	1 063 114,27	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	11 146,40	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	373 135,91	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	678 831,96	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 651 700,00	1 421 311,93	67 047,82	0,00	163 340,25
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 446 000,00	2 414 341,53	0,00	0,00	31 658,47
014	Atténuations de produits	128 000,00	125 132,24	0,00	0,00	2 867,76
65	Autres charges de gestion courante	275 700,00	263 195,81	0,00	0,00	12 504,19
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>4 501 400,00</b>	<b>4 223 981,51</b>	<b>67 047,82</b>	<b>0,00</b>	<b>210 370,67</b>
66	Charges financières	90 000,00	86 841,09	0,00	0,00	3 158,91
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	1 343,60	0,00	0,00	5 656,40
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	100 000,00	0,00			100 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>4 698 400,00</b>	<b>4 312 166,20</b>	<b>67 047,82</b>	<b>0,00</b>	<b>319 185,98</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	414 600,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	305 000,00	301 461,68			3 538,32
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>719 600,00</b>	<b>301 461,68</b>			<b>418 138,32</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 418 000,00</b>	<b>4 613 627,88</b>	<b>67 047,82</b>	<b>0,00</b>	<b>737 324,30</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	100 000,00	56 434,57	0,00	0,00	43 565,43
70	Produits services, domaine et ventes div	289 000,00	306 885,04	0,00	0,00	-17 885,04
73	Impôts et taxes	4 381 300,00	4 613 878,93	0,00	0,00	-232 578,93
74	Dotations et participations	428 400,00	530 186,41	0,00	0,00	-101 786,41
75	Autres produits de gestion courante	173 000,00	181 310,49	0,00	0,00	-8 310,49
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>5 371 700,00</b>	<b>5 688 695,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-316 995,44</b>
76	Produits financiers	2 000,00	2 736,00	0,00	0,00	-736,00
77	Produits exceptionnels	14 300,00	42 532,52	0,00	0,00	-28 232,52
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>5 388 000,00</b>	<b>5 733 963,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-345 963,96</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	30 000,00	29 909,65			90,35
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>30 000,00</b>	<b>29 909,65</b>			<b>90,35</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 418 000,00</b>	<b>5 763 873,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-345 873,61</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	83 893,52	44 391,04	11 146,40	28 356,08
204	Subventions d'équipement versées	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 545 782,88	461 350,18	373 135,91	711 296,79
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 595 823,60	710 798,99	678 831,96	206 192,65
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 251 500,00</b>	<b>1 216 540,21</b>	<b>1 063 114,27</b>	<b>971 845,52</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 500,00	17 451,00	0,00	49,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	301 000,00	300 349,92	0,00	650,08
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>318 500,00</b>	<b>317 800,92</b>	<b>0,00</b>	<b>699,08</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 570 000,00</b>	<b>1 534 341,13</b>	<b>1 063 114,27</b>	<b>972 544,60</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	30 000,00	29 909,65		90,35
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>30 000,00</b>	<b>29 909,65</b>		<b>90,35</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 600 000,00</b>	<b>1 564 250,78</b>	<b>1 063 114,27</b>	<b>972 634,95</b>
	<b>Pour information</b>	(2) 0,00			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	158 500,00	170 591,26	0,00	-12 091,26
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	458 000,00	0,00	0,00	458 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>616 500,00</b>	<b>170 591,26</b>	<b>0,00</b>	<b>445 908,74</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	293 009,63	295 754,83	0,00	-2 745,20
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 896 004,25	1 896 004,25	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 189 013,88</b>	<b>2 191 759,08</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 745,20</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 805 513,88</b>	<b>2 362 350,34</b>	<b>0,00</b>	<b>443 163,54</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	414 600,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	305 000,00	301 461,68		3 538,32

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>719 600,00</b>	<b>301 461,68</b>		<b>418 138,32</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 525 113,88</b>	<b>2 663 812,02</b>	<b>0,00</b>	<b>861 301,86</b>
<b>Pour information</b>		(2) <b>74 886,12</b>			
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 488 359,75		1 488 359,75
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 414 341,53		2 414 341,53
014	Atténuations de produits	125 132,24		125 132,24
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	263 195,81		263 195,81
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	86 841,09	0,00	86 841,09
67	Charges exceptionnelles	1 343,60	0,00	1 343,60
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	301 461,68	301 461,68
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>4 379 214,02</b>	<b>301 461,68</b>	<b>4 680 675,70</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 451,00	0,00	17 451,00
13	Subventions d'investissement	0,00	29 909,65	29 909,65
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	300 349,92	0,00	300 349,92
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	44 391,04	0,00	44 391,04
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	461 350,18	0,00	461 350,18
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	710 798,99	0,00	710 798,99
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>1 534 341,13</b>	<b>29 909,65</b>	<b>1 564 250,78</b>
<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

## 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	56 434,57		56 434,57
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	306 885,04		306 885,04
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	4 613 878,93		4 613 878,93
74	Dotations et participations	530 186,41		530 186,41
75	Autres produits de gestion courante	181 310,49	0,00	181 310,49
76	Produits financiers	2 736,00	0,00	2 736,00
77	Produits exceptionnels	42 532,52	29 909,65	72 442,17
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>5 733 963,96</b>	<b>29 909,65</b>	<b>5 763 873,61</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	295 754,83	0,00	295 754,83
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 896 004,25		1 896 004,25
13	Subventions d'investissement	170 591,26	0,00	170 591,26
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		301 461,68	301 461,68
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>2 362 350,34</b>	<b>301 461,68</b>	<b>2 663 812,02</b>
<b>Pour information</b>				<b>74 886,12</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>74 886,12</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉTAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 651 700,00</b>	<b>1 421 311,93</b>	<b>67 047,82</b>	<b>0,00</b>	<b>163 340,25</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	12 500,00	9 975,25	1 850,00	0,00	674,75
60611	Eau et assainissement	12 400,00	12 049,22	0,00	0,00	350,78
60612	Energie - Electricité	206 350,00	206 291,49	0,00	0,00	58,51
60621	Combustibles	21 750,00	21 312,52	0,00	0,00	437,48
60622	Carburants	7 800,00	7 217,28	582,72	0,00	0,00
60623	Alimentation	2 000,00	1 577,86	107,20	0,00	314,94
60628	Autres fournitures non stockées	19 580,00	16 537,43	2 130,02	0,00	912,55
60631	Fournitures d'entretien	11 900,00	11 834,40	33,36	0,00	32,24
60632	Fournitures de petit équipement	64 200,00	53 992,55	4 006,84	0,00	6 200,61
60636	Vêtements de travail	10 300,00	2 154,27	6 391,14	0,00	1 754,59
6064	Fournitures administratives	10 697,00	7 023,06	274,48	0,00	3 399,46
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	9 500,00	6 185,44	2 517,00	0,00	797,56
6067	Fournitures scolaires	26 073,00	25 107,71	300,00	0,00	665,29
6068	Autres matières et fournitures	2 800,00	2 267,49	0,00	0,00	532,51
611	Contrats de prestations de services	510 400,00	473 430,04	14 871,04	0,00	22 098,92
6135	Locations mobilières	21 500,00	14 617,86	2 387,70	0,00	4 494,44
61521	Entretien terrains	19 590,00	19 457,04	0,00	0,00	132,96
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	52 140,00	50 188,47	708,00	0,00	1 243,53
615231	Entretien, réparations voiries	8 920,00	7 727,90	0,00	0,00	1 192,10
615232	Entretien, réparations réseaux	16 250,00	10 261,80	0,00	0,00	5 988,20
61524	Entretien bois et forêts	830,00	0,00	0,00	0,00	830,00
61551	Entretien matériel roulant	10 210,00	9 247,14	931,92	0,00	30,94
61558	Entretien autres biens mobiliers	8 010,00	6 112,42	705,34	0,00	1 192,24
6156	Maintenance	132 250,00	125 303,93	1 961,40	0,00	4 984,67
6161	Multirisques	20 000,00	17 419,82	0,00	0,00	2 580,18
617	Etudes et recherches	7 500,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
6182	Documentation générale et technique	3 150,00	2 511,95	0,00	0,00	638,05
6184	Versements à des organismes de formation	10 300,00	6 590,60	108,00	0,00	3 601,40
6188	Autres frais divers	200,00	200,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 900,00	1 885,00	0,00	0,00	1 015,00
6231	Annonces et insertions	5 100,00	4 179,01	412,00	0,00	508,99
6232	Fêtes et cérémonies	159 373,75	80 564,29	9 788,20	0,00	69 021,26
6236	Catalogues et imprimés	800,00	387,84	0,00	0,00	412,16
6237	Publications	20 000,00	17 656,94	1 074,00	0,00	1 269,06
6238	Divers	16 800,00	12 250,94	1 266,00	0,00	3 283,06
6247	Transports collectifs	17 850,00	9 841,80	3 818,95	0,00	4 189,25
6251	Voyages et déplacements	2 500,00	2 405,86	0,00	0,00	94,14
6257	Réceptions	27 100,00	25 052,75	734,00	0,00	1 313,25
6261	Frais d'affranchissement	14 900,00	11 780,12	1 554,31	0,00	1 565,57
6262	Frais de télécommunications	23 450,00	20 093,15	1 617,84	0,00	1 739,01
627	Services bancaires et assimilés	121,25	120,34	0,00	0,00	0,91
6281	Concours divers (cotisations)	7 000,00	6 738,17	0,00	0,00	261,83
6283	Frais de nettoyage des locaux	78 105,00	71 107,28	6 916,36	0,00	81,36
63512	Taxes foncières	32 000,00	29 453,00	0,00	0,00	2 547,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	533,00	0,00	0,00	467,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	600,00	535,14	0,00	0,00	64,86
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 000,00	132,36	0,00	0,00	1 867,64
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>2 446 000,00</b>	<b>2 414 341,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 658,47</b>
6218	Autre personnel extérieur	9 000,00	7 635,90	0,00	0,00	1 364,10
6331	Verserment de transport	26 611,76	26 522,46	0,00	0,00	89,30
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 200,00	6 630,39	0,00	0,00	569,61
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	27 000,00	26 525,70	0,00	0,00	474,30
64111	Rémunération principale titulaires	1 072 774,69	1 072 774,69	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	37 484,93	37 484,93	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	268 585,29	268 585,29	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	210 614,03	210 614,03	0,00	0,00	0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
64138	Autres indemnités non tit.	39 841,77	39 841,77	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	11 000,00	8 339,05	0,00	0,00	2 660,95
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	278 000,00	275 999,63	0,00	0,00	2 000,37
6453	Cotisations aux caisses de retraites	320 000,00	312 059,18	0,00	0,00	7 940,82
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	16 166,20	16 166,20	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	89 000,00	82 427,38	0,00	0,00	6 572,62
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	4 000,00	3 727,59	0,00	0,00	272,41
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	12 821,33	12 296,00	0,00	0,00	525,33
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 000,00	5 947,58	0,00	0,00	1 052,42
6478	Autres charges sociales diverses	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
6488	Autres charges	900,00	763,76	0,00	0,00	136,24
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>128 000,00</b>	<b>125 132,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 867,76</b>
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	111 000,00	110 892,24	0,00	0,00	107,76
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	17 000,00	14 240,00	0,00	0,00	2 760,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>275 700,00</b>	<b>263 195,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 504,19</b>
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	6 100,00	6 005,49	0,00	0,00	94,51
6531	Indemnités	105 810,92	104 807,19	0,00	0,00	1 003,73
6532	Frais de mission	4 000,00	3 586,00	0,00	0,00	414,00
6533	Cotisations de retraite	9 776,08	9 776,08	0,00	0,00	0,00
6535	Formation	5 033,00	236,00	0,00	0,00	4 797,00
6541	Créances admises en non-valeur	250,00	138,71	0,00	0,00	111,29
6558	Autres contributions obligatoires	11 300,00	6 711,37	0,00	0,00	4 588,63
657362	Subv. fonct. CCAS	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	12 884,00	12 114,00	0,00	0,00	770,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	73 346,00	72 797,30	0,00	0,00	548,70
658	Charges diverses de gestion courante	17 200,00	17 023,67	0,00	0,00	176,33
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>4 501 400,00</b>	<b>4 223 981,51</b>	<b>67 047,82</b>	<b>0,00</b>	<b>210 370,67</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>90 000,00</b>	<b>86 841,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 158,91</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	90 000,00	86 841,09	0,00	0,00	3 158,91
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>7 000,00</b>	<b>1 343,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 656,40</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	4 380,00	0,00	0,00	0,00	4 380,00
6714	Bourses et prix	620,00	540,00	0,00	0,00	80,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 000,00	803,60	0,00	0,00	1 196,40
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>4 698 400,00</b>	<b>4 312 166,20</b>	<b>67 047,82</b>	<b>0,00</b>	<b>319 185,98</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>414 600,00</b>	<b>0,00</b>			<b>414 600,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)</b>	<b>305 000,00</b>	<b>301 461,68</b>			<b>3 538,32</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	305 000,00	301 461,68			3 538,32
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>719 600,00</b>	<b>301 461,68</b>			<b>418 138,32</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>719 600,00</b>	<b>301 461,68</b>			<b>418 138,32</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>5 418 000,00</b>	<b>4 613 627,88</b>	<b>67 047,82</b>	<b>0,00</b>	<b>737 324,30</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--------------------------------	------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	100 000,00	56 434,57	0,00	0,00	43 565,43
6419	Remboursements rémunérations personnel	100 000,00	56 434,57	0,00	0,00	43 565,43
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>289 000,00</b>	<b>306 885,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-17 885,04</b>
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	72,00	0,00	0,00	-72,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 200,00	4 633,40	0,00	0,00	-2 433,40
7035	Locations de droits de chasse et pêche	800,00	835,00	0,00	0,00	-35,00
7062	Redevances services à caractère culturel	67 000,00	76 366,51	0,00	0,00	-9 366,51
70631	Redevances services à caractère sportif	16 000,00	70,00	0,00	0,00	15 930,00
7066	Redevances services à caractère social	65 000,00	68 550,18	0,00	0,00	-3 550,18
7067	Redev. services périscolaires et enseign	138 000,00	156 357,95	0,00	0,00	-18 357,95
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>4 381 300,00</b>	<b>4 613 878,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-232 578,93</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 500 000,00	3 562 876,00	0,00	0,00	-62 876,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	3 159,00	0,00	0,00	-3 159,00
73211	Attribution de compensation	520 000,00	521 624,00	0,00	0,00	-1 624,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	115 000,00	119 162,72	0,00	0,00	-4 162,72
73221	FNGIR	12 300,00	12 383,00	0,00	0,00	-83,00
7336	Droits de place	3 000,00	3 488,00	0,00	0,00	-488,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	6 000,00	6 954,00	0,00	0,00	-954,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	90 000,00	128 435,10	0,00	0,00	-38 435,10
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	75 000,00	69 183,74	0,00	0,00	5 816,26
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	60 000,00	186 613,37	0,00	0,00	-126 613,37
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>428 400,00</b>	<b>530 186,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-101 786,41</b>
7411	Dotation forfaitaire	132 000,00	131 052,00	0,00	0,00	948,00
74121	Dotation de solidarité rurale	38 300,00	38 334,00	0,00	0,00	-34,00
74718	Autres participations Etat	18 000,00	27 576,22	0,00	0,00	-9 576,22
7473	Participat° Départements	6 700,00	6 797,00	0,00	0,00	-97,00
74741	Participat° Communes du GFP	5 000,00	4 800,87	0,00	0,00	199,13
74751	Participat° GFP de rattachement	26 400,00	28 508,82	0,00	0,00	-2 108,82
7478	Participat° Autres organismes	166 000,00	245 715,50	0,00	0,00	-79 715,50
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	2 000,00	663,00	0,00	0,00	1 337,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	4 000,00	3 748,00	0,00	0,00	252,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	22 000,00	37 061,00	0,00	0,00	-15 061,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 000,00	5 030,00	0,00	0,00	2 970,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	900,00	0,00	0,00	-900,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>173 000,00</b>	<b>181 310,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-8 310,49</b>
752	Revenus des immeubles	164 500,00	170 531,93	0,00	0,00	-6 031,93
757	Redevances versées par fermiers, conces.	4 100,00	5 425,94	0,00	0,00	-1 325,94
758	Produits divers de gestion courante	4 400,00	5 352,62	0,00	0,00	-952,62
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>5 371 700,00</b>	<b>5 688 695,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-316 995,44</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 736,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-736,00</b>
761	Produits de participations	2 000,00	2 736,00	0,00	0,00	-736,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>14 300,00</b>	<b>42 532,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-28 232,52</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	120,00	0,00	0,00	-120,00
7788	Produits exceptionnels divers	14 300,00	42 412,52	0,00	0,00	-28 112,52
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>5 388 000,00</b>	<b>5 733 963,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-345 963,96</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	30 000,00	29 909,65			90,35
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	30 000,00	29 909,65			90,35
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>30 000,00</b>	<b>29 909,65</b>			<b>90,35</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>5 418 000,00</b>	<b>5 763 873,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-345 873,61</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
Pour information		0,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>83 893,52</b>	<b>44 391,04</b>	<b>11 146,40</b>	<b>28 356,08</b>
2031	Frais d'études	30 556,25	0,00	5 940,00	24 616,25
2033	Frais d'insertion	20 400,00	19 331,73	0,00	1 068,27
2051	Concessions, droits similaires	32 937,27	25 059,31	5 206,40	2 671,56
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (sauf opérations)</b>	<b>26 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 000,00</b>
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (sauf opérations)</b>	<b>1 545 782,88</b>	<b>461 350,18</b>	<b>373 135,91</b>	<b>711 296,79</b>
2111	Terrains nus	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
2118	Autres terrains	52 619,00	0,00	47 745,99	4 873,01
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	27 100,00	15 011,99	11 974,19	113,82
2128	Autres agencements et aménagements	650 145,00	12 318,00	51 038,00	586 789,00
21312	Bâtiments scolaires	63 941,63	37 727,59	25 000,00	1 214,04
21318	Autres bâtiments publics	238 379,60	67 492,10	149 736,40	21 151,10
2135	Installations générales, agencements	108 836,39	51 387,66	49 819,63	7 629,10
2151	Réseaux de voirie	45 122,74	44 988,37	0,00	134,37
2152	Installations de voirie	37 196,00	20 097,31	17 062,80	35,89
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	73 450,00	71 097,45	2 023,14	329,41
2182	Matériel de transport	2 008,69	513,70	0,00	1 494,99
2183	Matériel de bureau et informatique	31 327,20	28 381,73	906,00	2 039,47
2184	Mobilier	22 605,05	16 844,59	0,00	5 760,46
2188	Autres immobilisations corporelles	192 051,58	95 489,69	17 829,76	78 732,13
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf opérations)</b>	<b>1 595 823,60</b>	<b>710 798,99</b>	<b>678 831,96</b>	<b>206 192,65</b>
2313	Constructions	1 167 550,70	444 381,87	645 106,62	78 062,21
2315	Installat°, matériel et outillage techni	427 272,90	266 417,12	33 725,34	127 130,44
238	Avances versées commandes immo. incorp.	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 251 500,00</b>	<b>1 216 540,21</b>	<b>1 063 114,27</b>	<b>971 845,52</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>17 500,00</b>	<b>17 451,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49,00</b>
10223	TLE	17 500,00	17 451,00	0,00	49,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>301 000,00</b>	<b>300 349,92</b>	<b>0,00</b>	<b>650,08</b>
1641	Emprunts en euros	290 000,00	289 356,93	0,00	643,07
16818	Emprunts - Autres prêteurs	11 000,00	10 992,99	0,00	7,01
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régle)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>318 500,00</b>	<b>317 800,92</b>	<b>0,00</b>	<b>699,08</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>3 570 000,00</b>	<b>1 534 341,13</b>	<b>1 063 114,27</b>	<b>972 544,60</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</b>	<b>30 000,00</b>	<b>29 909,65</b>	<b>0,00</b>	<b>90,35</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (5)</b>	<b>30 000,00</b>	<b>29 909,65</b>	<b>0,00</b>	<b>90,35</b>
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	23 200,00	23 118,95	0,00	81,05
13918	Autres subventions d'équipement	6 800,00	6 790,70	0,00	9,30
	<b>Charges transférées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>30 000,00</b>	<b>29 909,65</b>	<b>0,00</b>	<b>90,35</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>3 600 000,00</b>	<b>1 564 250,78</b>	<b>1 063 114,27</b>	<b>972 634,95</b>
<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.
- (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Dont 192.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	<b>Stocks</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
13	<b>Subventions d'investissement</b>	158 500,00	170 591,26	0,00	-12 091,26
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	13 500,00	32 023,81	0,00	-18 523,81
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	10 912,63	0,00	-10 912,63
1323	Subv. non transf. Départements	42 900,00	25 571,45	0,00	17 328,55
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	1 500,00	1 520,11	0,00	-20,11
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	100 600,00	100 563,26	0,00	36,74
16	<b>Emprunts et dettes assimilées(hors 165)</b>	458 000,00	0,00	0,00	458 000,00
1641	Emprunts en euros	458 000,00	0,00	0,00	458 000,00
20	<b>Immobilisations incorporelles(sauf 204)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
204	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
23	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>616 500,00</b>	<b>170 591,26</b>	<b>0,00</b>	<b>445 908,74</b>
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	2 189 013,88	2 191 759,08	0,00	-2 745,20
10222	FCTVA	223 009,63	236 168,46	0,00	-13 158,83
10223	TLE	0,00	145,50	0,00	-145,50
10226	Taxe d'aménagement	70 000,00	59 440,87	0,00	10 559,13
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 896 004,25	1 896 004,25	0,00	0,00
138	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
165	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
18	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
26	<b>Participat° et créances rattachées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
024	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 189 013,88</b>	<b>2 191 759,08</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 745,20</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>2 805 513,88</b>	<b>2 362 350,34</b>	<b>0,00</b>	<b>443 163,54</b>
021	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	414 600,00			
040	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)</b>	305 000,00	301 461,68		3 538,32
28051	Concessions et droits similaires	5 727,92	4 945,87		782,05
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	870,74	870,74		0,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 364,00	1 364,00		0,00
281311	Hôtel de ville	876,00	876,00		0,00
281312	Bâtiments scolaires	6 609,66	6 609,66		0,00
281316	Equipements de cimetière	690,00	690,00		0,00
281318	Autres bâtiments publics	122 046,63	121 567,37		479,26
28135	Installations générales, agencements, ..	10 361,51	10 361,51		0,00
28138	Autres constructions	14 584,11	14 584,10		0,01
28152	Installations de voirie	5 361,25	5 055,25		306,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	3 973,05	3 973,05		0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	13 884,07	13 884,07		0,00
28182	Matériel de transport	25 645,01	23 674,01		1 971,00
28183	Matériel de bureau et informatique	33 045,27	33 045,27		0,00
28184	Mobilier	10 586,88	10 586,88		0,00
28188	Autres immo. corporelles	49 373,90	49 373,90		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>719 600,00</b>	<b>301 461,68</b>		<b>418 138,32</b>
041	<b>Opérations patrimoniales (5)</b>	0,00	0,00		0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	719 600,00	301 461,68		418 138,32
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	3 525 113,88	2 663 812,02	0,00	861 301,86
	<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	74 886,12			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

**IV – ANNEXES**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)**

	<b>IV</b>
	<b>A1</b>

01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	317 801	150 453	2 464	61 532	89 456	323 437	0	85 107	77 671	426 420	0	1 534 341
- Equipements municipaux (2)		150 453	2 464	61 532	89 456	323 437	0	85 107	77 671	426 420	0	1 216 540
- Equip. non municipaux (s/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	317 801											317 801
Dépenses d'ordre	29 910											29 910
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
<b>Total dépenses</b>	<b>347 711</b>	<b>150 453</b>	<b>2 464</b>	<b>61 532</b>	<b>89 456</b>	<b>323 437</b>	<b>0</b>	<b>85 107</b>	<b>77 671</b>	<b>426 420</b>	<b>0</b>	<b>1 564 251</b>
<b>Total recettes</b>	<b>2 572 215</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>122 027</b>	<b>0</b>	<b>32 024</b>	<b>10 913</b>	<b>1 520</b>	<b>0</b>	<b>2 738 698</b>
<b>Solde d'investissement</b>	<b>2 224 504</b>	<b>-150 453</b>	<b>-2 464</b>	<b>-61 532</b>	<b>-89 456</b>	<b>-201 410</b>	<b>0</b>	<b>-53 083</b>	<b>-66 758</b>	<b>-424 900</b>	<b>0</b>	<b>1 174 447</b>
<b>RESTES A REALISER au 31/12/N</b>												
<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0</b>	<b>299 596</b>	<b>0</b>	<b>33 860</b>	<b>60 465</b>	<b>119 563</b>	<b>0</b>	<b>34 428</b>	<b>391 531</b>	<b>123 671</b>	<b>0</b>	<b>1 063 114</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE RAR investissement</b>	<b>0</b>	<b>-299 596</b>	<b>0</b>	<b>-33 860</b>	<b>-60 465</b>	<b>-119 563</b>	<b>0</b>	<b>-34 428</b>	<b>-391 531</b>	<b>-123 671</b>	<b>0</b>	<b>-1 063 114</b>

**FONCTIONNEMENT**

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
<b>Total dépenses</b>	<b>544 363</b>	<b>3 270 925</b>	<b>1 963</b>	<b>210 870</b>	<b>54 330</b>	<b>165 801</b>	<b>43 793</b>	<b>37 340</b>	<b>3 095</b>	<b>348 195</b>	<b>0</b>	<b>4 680 676</b>
<b>Total recettes</b>	<b>4 938 818</b>	<b>183 343</b>	<b>0</b>	<b>166 358</b>	<b>111 672</b>	<b>12 434</b>	<b>0</b>	<b>319 067</b>	<b>33 621</b>	<b>8 561</b>	<b>0</b>	<b>5 763 874</b>
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>4 394 454</b>	<b>-3 087 582</b>	<b>-1 963</b>	<b>-54 512</b>	<b>57 342</b>	<b>-153 367</b>	<b>-43 793</b>	<b>281 726</b>	<b>30 526</b>	<b>-339 634</b>	<b>0</b>	<b>1 083 198</b>
<b>RESTES A REALISER au 31/12/N</b>												
<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE RAR fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1. du CGCT) : 762,25 €			23/03/2015
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS D'INSERTION	2	18/12/1966
L	MOBILIER	10	18/12/1996
L	LICENCE DE LOGICIELS	2	18/12/1996
L	AMENAGEMENTS ÉLECTRIQUES	5	18/12/1996
L	CAMIONS - GRANDS VÉHICULES	10	18/12/1996
L	EQUIPTS AUTOMOBILES	5	18/12/1996
L	AMENAGEMENT MAISON DE RETRAITE	10	18/12/1996
L	AUTRES MATERIELS DE VOIRIE	5	18/12/1996
L	MAT INFORMATIQUE (ANCIEN)	5	18/12/1996
L	OUTILLAGE NON ELECTRIQUE	10	18/12/1996
L	MATERIEL	10	18/12/1996
L	PETIT MATERIEL ELECTRIQUE	5	18/12/1996
L	AMENAGEMENTS ECOLES	10	18/12/1996
L	MATERIELS (REPRISE ANCIENNES SAISIES)	15	18/12/1996
L	MATERIEL DE TRANSPORT	5	18/12/1996
L	AUTOMOBILE (REPRISE DES ANCIENNES SAISIES)	15	18/12/1996
L	PLANTATIONS	10	18/12/1996
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	10	18/12/1996
L	MAT. INCENDIE	5	18/12/1996
L	OUTILLAGE ELECTRIQUE	5	18/12/1996
L	AUTRES CONSTRUCTIONS	5	18/12/1996
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS	5	18/12/1996
L	LOGICIEL (REPRISE DES ANCIENNES SAISIES)	5	18/12/1996
L	VOITURES - PETITS VEHICULES	7	18/12/1996
L	AUTRES MATERIELS DE VOIRIE	10	18/12/1996
L	INSTALLATIONS VOIRIE (ANCIEN)	5	18/12/1996
L	PETIT MATERIEL ELECT ANCIEN	5	18/12/1996
L	MATERIEL DE BUREAU	10	18/12/1996
L	INSTALLATIONS GÉNÉRALES	5	18/12/1996
L	VOIRIE (REPRISE DES ANCIENNES SAISIES)	15	18/12/1996
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	18/12/1996
L	INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES	15	18/12/1996
L	OUTILLAGE (REPRISE ANCIENNES SAISIES)	5	18/12/1996
L	AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	10	18/12/1996
L	PLANTATIONS (REPRISE DES ANCIENNES SAISIES)	5	18/12/1996
L	MOBILIER (REPRISE DES ANCIENNES SAISIES)	5	18/12/1996
L	FRAIS D ÉTUDES	2	18/12/1996
L	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	30	20/05/1999
L	5 RUE DE L EGLISE	30	23/03/2014
L	TERRAINS NUS	15	15/09/2014
L	RESEAU VOIRIE	20	23/03/2015
L	EQUIPEMENT DU COLOMBARIUM	10	23/03/2015
L	AMENAGEMENTS HOTEL DE VILLE	6	23/03/2015

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>348 500,00</b>	<b>347 710,57</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>301 000,00</b>	<b>300 349,92</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	290 000,00	289 356,93
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	11 000,00	10 992,99
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>47 500,00</b>	<b>47 360,65</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10223	TLE	17 500,00	17 451,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	30 000,00	29 909,65
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>347 710,57</b>	<b>1 063 114,27</b>	<b>0,00</b>	<b>1 410 824,84</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>1 012 609,63</b>	<b>III 597 216,51</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>293 009,63</b>	<b>295 754,83</b>
10222	FCTVA	223 009,63	236 168,46
10223	TLE	0,00	145,50
10226	Taxe d'aménagement	70 000,00	59 440,87
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>719 600,00</b>	<b>301 461,68</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28....	Amortissement des immobilisations		
28051	Concessions et droits similaires	5 727,92	4 945,87
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	870,74	870,74
28128	Autres aménagements de terrains	1 364,00	1 364,00
281311	Hôtel de ville	876,00	876,00
281312	Bâtiments scolaires	6 609,66	6 609,66
281316	Equipements de cimetière	690,00	690,00
281318	Autres bâtiments publics	122 046,63	121 567,37
28135	Installations générales, agencements, ..	10 361,51	10 361,51
28138	Autres constructions	14 584,11	14 584,10
28152	Installations de voirie	5 361,25	5 055,25
281578	Autre matériel et outillage de voirie	3 973,05	3 973,05
28158	Autres installat°, matériel et outillage	13 884,07	13 884,07
28182	Matériel de transport	25 645,01	23 674,01
28183	Matériel de bureau et informatique	33 045,27	33 045,27
28184	Mobilier	10 586,88	10 586,88
28188	Autres immo. corporelles	49 373,90	49 373,90
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	414 600,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>597 216,51</b>	<b>0,00</b>	<b>74 886,12</b>	<b>1 896 004,25</b>	<b>2 568 106,88</b>

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 410 824,84
Ressources propres disponibles	IV	2 568 106,88
Solde	V = IV - II (3)	1 157 282,04

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

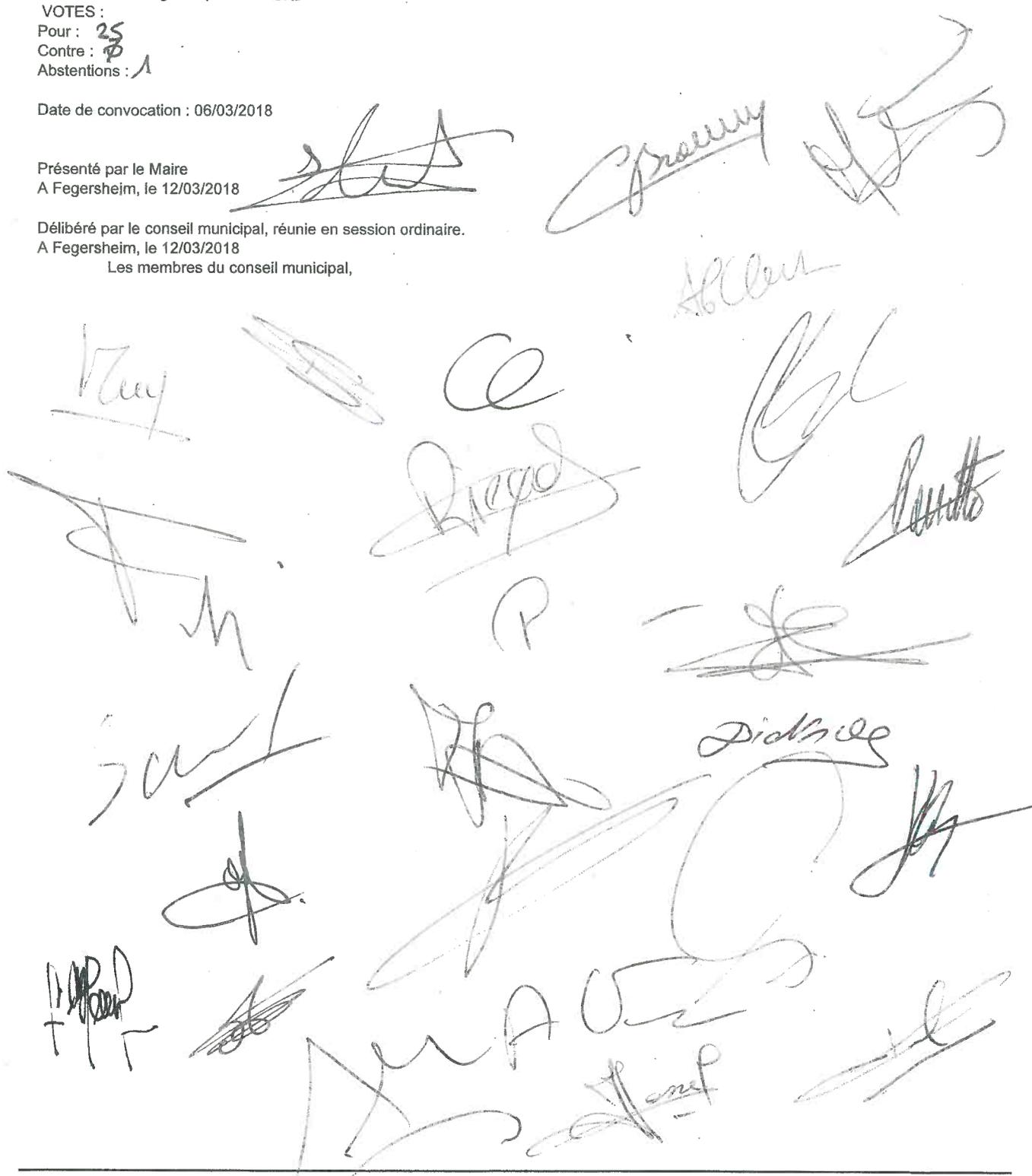
Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 26  
Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTES :  
Pour : 25  
Contre : 0  
Abstentions : 1

Date de convocation : 06/03/2018

Présenté par le Maire  
A Fegersheim, le 12/03/2018

Délibéré par le conseil municipal, réunie en session ordinaire.  
A Fegersheim, le 12/03/2018  
Les membres du conseil municipal,

A collection of approximately 26 handwritten signatures in black ink, arranged in several rows. The signatures vary in style, some being very cursive and others more legible. Some signatures are crossed out with a diagonal line. The names are not clearly legible but appear to be a mix of first and last names.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/3/2018, et de la publication le 19/3/2018  
A Fegersheim, le 19/3/2018



Le Maire  
  
Thierry SCHAAL



## **Commune de Fegersheim** **Séance du Conseil municipal**

### **Note synthétique relative au compte administratif 2017 et au budget primitif 2018** **Article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le budget 2017, voté le 3 mars 2017 et amendé par une décision modificative votée le 26 juin 2017, s'équilibrait à 5.418.000 € en fonctionnement et 3.600.000 € en investissement.

En 2017, le compte administratif fait apparaître un excédent de clôture de 1.083.197,91 € en fonctionnement et un excédent cumulé de 1.174.447,36 € en investissement. Le budget primitif proposé pour 2018 s'élève quant à lui à 5.440.000 € en section de fonctionnement et 4.650.000 € en section d'investissement.

Les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du compte administratif et du budget primitif sont retracées dans le tableau ci-joint.

Ces propositions prennent en compte une évolution favorable de la capacité d'endettement. La dette est constituée de 10 emprunts, dont 4 pour l'EHPAD le Gentil'Home. Quatre emprunts ont pris fin en 2017, et un emprunt prendra fin d'ici la fin de l'année 2018.

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier est de 2.076.904 €, pour une annuité de 232.841 €.

Le taux d'endettement est ainsi passé de 9,23% à 4,06% en l'espace de 4 ans.

De ce fait, la collectivité a recouvré une capacité d'endettement.

Par ailleurs, la capacité d'autofinancement nette de la commune (CAF), qui mesure la capacité de la collectivité à financer sur ses propres ressources ses investissements - déduction faite de l'amortissement du capital de la dette - après une forte hausse en 2016, liée à un décalage d'encaissement de recettes de 2015, revient en 2017 dans des niveaux constatés auparavant. Elle était de 1.078.499 € en 2015 et de 1.178.442 € en 2017 (le montant de 2016, s'élevant à 1.855.052 € étant lié aux dites recettes exceptionnelles)

Par ailleurs, les recettes fiscales ont légèrement progressé, passant de 3.536.000 € en 2016 à 3.562.876 € en 2017, du fait de la progression des bases, les taux étant restés stables. Dans ce contexte, il n'est pas prévu de modifier les taux des trois taxes directes locales. A titre de comparaison, Fegersheim dispose du 6<sup>ème</sup> plus faible taux de taxe d'habitation des 33 communes de l'Eurométropole et du 2<sup>ème</sup> plus faible taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant la réforme de la taxe d'habitation votée dans l'article 3 de la loi de finances pour 2018, elle consistera dans la mise en place d'un nouvel allègement de la taxe d'habitation à partir de 2018 pour qu'à horizon de 2020, 80% des redevables de cette taxe fassent l'objet d'un dégrèvement. La mise en œuvre du dégrèvement pour les ménages concernés sera progressive (30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020), et soumis à des conditions de ressources. Ainsi, en 2018, seuls 59% des foyers seront éligibles au nouveau dégrèvement de la taxe.

A côté de cette incertitude liée à l'évolution de la fiscalité locale, le budget table sur une stabilité de la dotation globale de fonctionnement, au même niveau que 2017, année au cours de laquelle son montant avait de nouveau baissé. Au total, ce sont près de 800.000 € cumulés qui ont été perdus depuis 2014.



## Commune de Fegersheim Séance du Conseil municipal

En matière de dépenses de fonctionnement, la commune s'inscrit en 2018 dans le respect du « pacte de confiance » que le gouvernement a proposé aux 319 plus grandes collectivités, qui concentrent 2/3 des dépenses de fonctionnement totales des collectivités. Celles-ci sont invitées à s'engager à ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement de plus d'1,2% par an. L'évolution de dépenses de fonctionnement de Fegersheim en 2018 sera limitée à 0,98 % (de BP à BP).

Dans ce cadre, la commune poursuit ses efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement, notamment en veillant à questionner le coût de l'ensemble de ses services.

Si les dépenses de personnel restent le principal poste de dépenses de fonctionnement de la commune, il convient néanmoins de souligner que l'organisation mise en place dans les services a permis d'absorber le surcroît de travail lié tant au traitement des cartes nationales d'identité (CNI) et des PACS, transféré par l'Etat aux communes. Ce ne sont pas moins de 856 CNI (contre 391 en 2016), 928 passeports (contre 683 en 2016) et 10 PACS (pris en charge en commune à compter du 1<sup>er</sup> novembre) qui ont été traités à effectif constant en 2017, à la fois pour les fegersheimois, mais aussi pour les habitants résidant hors de la commune. Cela a représenté une dépense publique de près de 20.000 € à la charge de Fegersheim avec une compensation de l'Etat de seulement 8.500 €.

D'autre part, en matière de recettes de fonctionnement, un suivi plus important des contrats de location des salles communales a été mis en place, afin d'assurer à la fois la régularité juridique des locations, mais aussi une meilleure facturation des prestations fournies.

Certains investissements importants, prévus en 2017, ont été décalés sur 2018. C'est notamment le cas du terrain de football synthétique, qui, en raison de sa localisation, a nécessité des échanges approfondis avec la Direction Départementale des Territoires. De même, le projet de bâtiment au 5 rue de l'Eglise à Ohnheim a fait l'objet d'une importante concertation tant vis-à-vis de l'ensemble des élus qu'avec les futurs utilisateurs potentiels et les riverains immédiats. Ces temps de concertation sont parfois source de délai, mais cela permet à la commune de calibrer correctement les équipements dans lesquels elle entend investir.

En 2018, plusieurs investissements importants vont ainsi démarrer ou se poursuivre. C'est notamment le cas du transfert de la bibliothèque dans l'auberge « au Soleil d'Or », dont les travaux sont en cours. C'est également le cas du 5 rue de l'Eglise où les travaux de démolition ont été réalisés en début d'année et pour lequel l'avant-projet définitif sera soumis au Conseil municipal le 12 mars. De même, le terrain synthétique sera réalisé d'ici l'été. Par ailleurs, la commune sera également partie prenante dans les travaux qui seront lancés au second semestre par l'Eurométropole dans le cimetière de Fegersheim, où l'intercommunalité prendra en charge les travaux d'extension tandis que la commune assurera des travaux de réhabilitation de la partie existante.

D'une manière plus générale, des travaux se poursuivront dans l'ensemble du patrimoine de la commune, que ce soit les écoles (avec notamment la réalisation d'un préau à l'école maternelle Tomi Ungerer de Fegersheim), la mairie ou le centre sportif et culturel, où des travaux d'isolation phonique importants ont été réalisés en ce début d'année. La commune participera également aux travaux de mise en place du groupe électrogène à l'EHPAD « Le Gentil'Home », par le versement d'une subvention d'équipement.

L'ensemble de ces projets nécessitera de contracter un nouvel emprunt de 1.300.000 €, afin notamment de couvrir le projet de bâtiment dédié au périscolaire et aux associations à Ohnheim (5, rue de l'Eglise). Cet emprunt pourra être débloqué par échéance, au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Département du Bas-Rhin

11/2018

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 12 mars 2018 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absents : 03

Procurations : 03

6. Affectation des résultats de l'exercice 2017

La commission des finances, réunie le 22 février 2018, propose au Conseil municipal d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2017, soit 2.257.645,27 € de la façon suivante.

Excédent de fonctionnement : 1.083.197,91 €  
affecté dans son intégralité à la section d'investissement du budget primitif 2018  
(inscription au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé)

Excédent d'investissement : 1.174.447,36 €  
obligatoirement affecté en recettes d'investissement au compte 001 :  
Excédent d'exécution de la section d'investissement

Le Conseil municipal,  
vu l'avis de la commission finances, achats et marchés publics en date du 16 février 2017,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,  
- **approuve** l'affectation des résultats de l'exercice 2017 au budget primitif 2018 comme détaillée ci-dessus.



Le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin

12/2018

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 12 mars 2018 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absents : 03

Procurations : 03

7. Taux d'imposition 2018

La commission des finances, réunie le 22 février 2018, propose au Conseil municipal de maintenir inchangés les taux des 3 taxes locales pour 2018, à savoir :

Taxe d'habitation : **15,77%**

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **13,62%**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **60,76%**

Le Conseil municipal,  
vu l'avis de la commission finances, achats et marchés publics en date du 22 février 2018,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,  
- **décide** de maintenir les 3 taxes locales au taux ci-dessus pour l'année 2018.



Le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin

13/2018

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 12 mars 2018 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29  
Conseillers présents : 26

Conseillers en fonction : 29  
Absents : 03  
Procurations : 03

**8. Budget primitif 2018**

Après analyse par la commission des finances, réunie le 22 février 2018, il est proposé au Conseil municipal, d'adopter le projet de budget primitif ainsi que ses documents annexes soit :

Section de fonctionnement :	5.440.000 €
Section d'investissement :	<u>4.650.000 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>10.090.000 €</b>

Ce projet de budget primitif 2018 intègre les résultats du compte administratif 2017 à savoir :

Excédent de fonctionnement :	1.083.197,91 €
affecté dans son intégralité à la section d'investissement du budget primitif 2018 (inscription au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé)	
Excédent d'investissement :	1.174.447,36 €
obligatoirement affecté en recettes d'investissement au compte 001 :	
<b>TOTAL :</b>	<b>2.257.645,27 €</b>

En outre, il est précisé que les restes à réaliser 2017 sont repris dans le budget initial de la section d'investissement 2018 pour un montant de 1.063.114,27 € en dépenses.

Le Conseil municipal,  
vu l'avis de la commission finances, achats, marchés publics en date du 22 février 2018,  
après en avoir délibéré,  
à la majorité,  
une voix contre (M. Raymond VINCENT)  
quatre abstentions (M. Bernard SCHAAL, Mme Laure MISTRON, Mme Danièle SENDEL par procuration  
à Mme MISTRON et M. Matthieu LEFFTZ),  
- **adopte** le budget primitif 2018 ainsi que ses documents annexes.



Le Maire

Thierry SCHAAL

PJ. Projet budget primitif 2018 et ses annexes – Documents de synthèse

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

Numéro SIRET : 21670137500018

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

**M 14**

**Budget primitif**

**voté par nature**

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2018



## SOMMAIRE

### **I - Informations générales**

- p. 5 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
p. 6 B - Modalités de vote du budget

### **II - Présentation générale du budget**

- p. 7 A1 - Vue d'ensemble - Sections  
p. 8 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
p. 10 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
p. 12 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
p. 14 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### **III - Vote du budget**

- p. 16 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses  
p. 19 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes  
p. 21 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
p. 23 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

### **IV - Annexes**

- p.25 Présentation croisée par fonction (1)  
p. 26 Etat de la dette  
p. 29 Equilibre des opérations financières - Dépenses  
p. 30 Equilibre des opérations financières - Recettes  
p. 32 Etat du personnel  
p. 33 Décisions en matière de taux de contributions directes  
Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R.5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.



67137	COMMUNE DE FEGERSEIM	BP 2018
-------	----------------------	------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	5 567
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	13
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Eurométropole de Strasbourg	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
8 464 663	8 698 677	1 569	1008

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	787	1.033
2	Produit des impositions directes/population	640	471
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1.030	1.164
4	Dépenses d'équipement brut/population	219	265
5	Encours de dette/population	373	842
6	DGF/population	24	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	53,83 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	86,87 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	21,23 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	36,22 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**POUR MEMOIRE**

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : néant.

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 440 000,00	5 440 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		5 440 000,00	5 440 000,00

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 586 885,73	3 475 552,64
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 063 114,27	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 174 447,36
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 650 000,00	4 650 000,00

### TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	10 090 000,00	10 090 000,00
---------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 601 700,00	0,00	1 540 000,00	1 540 000,00	1 540 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 440 000,00	0,00	2 530 000,00	2 530 000,00	2 530 000,00
014	Atténuations de produits	110 000,00	0,00	152 000,00	152 000,00	152 000,00
65	Autres charges de gestion courante	281 700,00	0,00	275 000,00	275 000,00	275 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>4 433 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 497 000,00</b>	<b>4 497 000,00</b>	<b>4 497 000,00</b>
66	Charges financières	90 000,00	0,00	129 000,00	129 000,00	129 000,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	100 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>4 630 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 734 000,00</b>	<b>4 734 000,00</b>	<b>4 734 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	451 600,00		345 000,00	345 000,00	345 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	305 000,00		361 000,00	361 000,00	361 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>756 600,00</b>		<b>706 000,00</b>	<b>706 000,00</b>	<b>706 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 387 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 440 000,00</b>	<b>5 440 000,00</b>	<b>5 440 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 440 000,00</b>
--	---------------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	289 000,00	0,00	288 000,00	288 000,00	288 000,00
73	Impôts et taxes	4 379 000,00	0,00	4 421 000,00	4 421 000,00	4 421 000,00
74	Dotations et participations	409 000,00	0,00	407 000,00	407 000,00	407 000,00
75	Autres produits de gestion courante	173 000,00	0,00	177 000,00	177 000,00	177 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>5 350 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 393 000,00</b>	<b>5 393 000,00</b>	<b>5 393 000,00</b>
76	Produits financiers	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>5 357 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 410 000,00</b>	<b>5 410 000,00</b>	<b>5 410 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>30 000,00</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 387 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 440 000,00</b>	<b>5 440 000,00</b>	<b>5 440 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 440 000,00</b>
--	---------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>676 000,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

COMMUNE DE FEGERSHEIM - BP 2018

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	68 616,25	11 146,40	90 800,00	90 800,00	101 946,40
204	Subventions d'équipement versées	26 000,00	0,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 432 000,00	373 135,91	1 533 675,73	1 533 675,73	1 906 811,64
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 178 000,00	678 831,96	1 759 500,00	1 759 500,00	2 438 331,96
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 704 616,25</b>	<b>1 063 114,27</b>	<b>3 434 975,73</b>	<b>3 434 975,73</b>	<b>4 498 090,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	301 000,00	0,00	121 910,00	121 910,00	121 910,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>318 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>121 910,00</b>	<b>121 910,00</b>	<b>121 910,00</b>
45...	<b>Total des op. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 023 116,25</b>	<b>1 063 114,27</b>	<b>3 556 885,73</b>	<b>3 556 885,73</b>	<b>4 620 000,00</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 053 116,25</b>	<b>1 063 114,27</b>	<b>3 586 885,73</b>	<b>3 586 885,73</b>	<b>4 650 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 650 000,00</b>
---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	149 500,00	0,00	94 000,00	94 000,00	94 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	430 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>579 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 394 000,00</b>	<b>1 394 000,00</b>	<b>1 394 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	293 009,63	0,00	292 354,73	292 354,73	292 354,73
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 896 004,25	0,00	1 083 197,91	1 083 197,91	1 083 197,91
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 189 013,88</b>	<b>0,00</b>	<b>1 375 552,64</b>	<b>1 375 552,64</b>	<b>1 375 552,64</b>
45...	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 768 513,88</b>	<b>0,00</b>	<b>2 769 552,64</b>	<b>2 769 552,64</b>	<b>2 769 552,64</b>

COMMUNE DE FEGERSHEIM - BP 2018

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect <sup>e</sup> de fonctionnement (4)	451 600,00		345 000,00	345 000,00	345 000,00
040	Opérat <sup>e</sup> ordre transfert entre sections (4)	305 000,00		361 000,00	361 000,00	361 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>756 600,00</b>		<b>706 000,00</b>	<b>706 000,00</b>	<b>706 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 525 113,88</b>	<b>0,00</b>	<b>3 475 552,64</b>	<b>3 475 552,64</b>	<b>3 475 552,64</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 174 447,36</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 650 000,00</b>
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>676 000,00</b>
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (loisement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 540 000,00		1 540 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 530 000,00		2 530 000,00
014	Atténuations de produits	152 000,00		152 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	275 000,00		275 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	129 000,00	0,00	129 000,00
67	Charges exceptionnelles	38 000,00	1 000,00	39 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	70 000,00	360 000,00	430 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		345 000,00	345 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>4 734 000,00</b>	<b>706 000,00</b>	<b>5 440 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 440 000,00</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	30 000,00	30 000,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	121 910,00	0,00	121 910,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	101 946,40	0,00	101 946,40
204	Subventions d'équipement versées	51 000,00	0,00	51 000,00
21	Immobilisations corporelles.(6)	1 906 811,64	0,00	1 906 811,64
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 438 331,96	0,00	2 438 331,96
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>4 620 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>4 650 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 650 000,00</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	100 000,00		100 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	288 000,00		288 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	4 421 000,00		4 421 000,00
74	Dotations et participations	407 000,00		407 000,00
75	Autres produits de gestion courante	177 000,00	0,00	177 000,00
76	Produits financiers	2 000,00	0,00	2 000,00
77	Produits exceptionnels	15 000,00	30 000,00	45 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>5 410 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>5 440 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 440 000,00</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	292 354,73	0,00	292 354,73
13	Subventions d'investissement	94 000,00	0,00	94 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		361 000,00	361 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		345 000,00	345 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>1 686 354,73</b>	<b>706 000,00</b>	<b>2 392 354,73</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 174 447,36</b>
--	---------------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>1 083 197,91</b>
-----------------------------------	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 650 000,00</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 601 700,00</b>	<b>1 540 000,00</b>	<b>1 540 000,00</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	12 500,00	15 000,00	15 000,00
60611	Eau et assainissement	15 000,00	15 000,00	15 000,00
60612	Energie - Electricité	190 000,00	173 000,00	173 000,00
60621	Combustibles	35 000,00	27 000,00	27 000,00
60622	Carburants	7 500,00	7 500,00	7 500,00
60623	Alimentation	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60624	Produits de traitement	0,00	50,00	50,00
60628	Autres fournitures non stockées	20 000,00	25 100,00	25 100,00
60631	Fournitures d'entretien	18 700,00	13 000,00	13 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	72 900,00	68 150,00	68 150,00
60636	Vêtements de travail	8 700,00	8 700,00	8 700,00
6064	Fournitures administratives	9 000,00	9 400,00	9 400,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	11 000,00	13 000,00	13 000,00
6067	Fournitures scolaires	25 800,00	23 600,00	23 600,00
6068	Autres matières et fournitures	2 800,00	3 000,00	3 000,00
611	Contrats de prestations de services	497 800,00	498 000,00	498 000,00
6135	Locations mobilières	20 800,00	20 400,00	20 400,00
61521	Entretien terrains	22 800,00	16 500,00	16 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	50 000,00	50 000,00	50 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	7 200,00	7 200,00	7 200,00
615232	Entretien, réparations réseaux	30 000,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	2 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	8 500,00	9 000,00	9 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 500,00	9 000,00	9 000,00
6156	Maintenance	35 000,00	92 060,00	92 060,00
6161	Multirisques	20 000,00	20 000,00	20 000,00
617	Etudes et recherches	8 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	3 300,00	3 200,00	3 200,00
6184	Versements à des organismes de formation	20 000,00	19 500,00	19 500,00
6188	Autres frais divers	200,00	200,00	200,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	8 000,00	8 000,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	3 000,00	3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	176 000,00	19 000,00	19 000,00
6236	Catalogues et imprimés	800,00	600,00	600,00
6237	Publications	20 000,00	23 800,00	23 800,00
6238	Divers	16 800,00	22 750,00	22 750,00
6241	Transports de biens	0,00	5 000,00	5 000,00
6247	Transports collectifs	17 000,00	17 600,00	17 600,00
6251	Voyages et déplacements	2 500,00	2 000,00	2 000,00
6257	Réceptions	17 000,00	123 770,00	123 770,00
6261	Frais d'affranchissement	20 000,00	15 000,00	15 000,00
6262	Frais de télécommunications	28 000,00	23 300,00	23 300,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	120,00	120,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	85 000,00	86 000,00	86 000,00
63512	Taxes foncières	32 000,00	32 000,00	32 000,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	600,00	500,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 000,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>2 440 000,00</b>	<b>2 530 000,00</b>	<b>2 530 000,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	3 000,00	8 000,00	8 000,00
6331	Versement de transport	26 600,00	28 000,00	28 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 200,00	7 200,00	7 200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	27 000,00	28 000,00	28 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 020 000,00	1 125 000,00	1 125 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	37 000,00	40 000,00	40 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	251 000,00	280 000,00	280 000,00

COMMUNE DE FEGERSHEIM - BP 2018

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64131	Rémunérations non tit.	260 000,00	220 000,00	220 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	55 000,00	42 000,00	42 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	7 000,00	9 000,00	9 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	274 000,00	288 000,00	288 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	320 000,00	327 000,00	327 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	16 000,00	17 000,00	17 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	87 000,00	87 000,00	87 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	15 000,00	13 000,00	13 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 000,00	6 000,00	6 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	23 000,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	200,00	800,00	800,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>110 000,00</b>	<b>152 000,00</b>	<b>152 000,00</b>
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	100 000,00	130 000,00	130 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	10 000,00	22 000,00	22 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>281 700,00</b>	<b>275 000,00</b>	<b>275 000,00</b>
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	0,00	2 500,00	2 500,00
6531	Indemnités	110 000,00	105 000,00	105 000,00
6532	Frais de mission	4 000,00	3 500,00	3 500,00
6533	Cotisations de retraite	13 000,00	10 000,00	10 000,00
6535	Formation	7 000,00	6 000,00	6 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	500,00	500,00
6558	Autres contributions obligatoires	18 000,00	25 000,00	25 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	30 000,00	23 000,00	23 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	9 000,00	7 000,00	7 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	74 500,00	75 500,00	75 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	15 700,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	17 000,00	17 000,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>4 433 400,00</b>	<b>4 497 000,00</b>	<b>4 497 000,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>90 000,00</b>	<b>129 000,00</b>	<b>129 000,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	90 000,00	129 000,00	129 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>7 000,00</b>	<b>38 000,00</b>	<b>38 000,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	5 000,00	1 000,00	1 000,00
6714	Bourses et prix	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	37 000,00	37 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>100 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	100 000,00	70 000,00	70 000,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>4 630 400,00</b>	<b>4 734 000,00</b>	<b>4 734 000,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>451 600,00</b>	<b>345 000,00</b>	<b>345 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>305 000,00</b>	<b>361 000,00</b>	<b>361 000,00</b>
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	1 000,00	1 000,00
6811	Dot. amort. et prov. immos incorporelles	305 000,00	360 000,00	360 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>756 600,00</b>	<b>706 000,00</b>	<b>706 000,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>756 600,00</b>	<b>706 000,00</b>	<b>706 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>5 387 000,00</b>	<b>5 440 000,00</b>	<b>5 440 000,00</b>

+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 440 000,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	100 000,00	100 000,00	100 000,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>289 000,00</b>	<b>288 000,00</b>	<b>288 000,00</b>
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	200,00	200,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 200,00	2 500,00	2 500,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	800,00	800,00	800,00
7062	Redevances services à caractère culturel	67 000,00	68 500,00	68 500,00
70631	Redevances services à caractère sportif	16 000,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	65 000,00	65 000,00	65 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	138 000,00	151 000,00	151 000,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>4 379 000,00</b>	<b>4 421 000,00</b>	<b>4 421 000,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	2 000,00	2 000,00
73211	Attribution de compensation	520 000,00	520 000,00	520 000,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	115 000,00	110 000,00	110 000,00
73221	FNGIR	10 000,00	10 000,00	10 000,00
7336	Droits de place	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	6 000,00	6 000,00	6 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	90 000,00	100 000,00	100 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	75 000,00	70 000,00	70 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	60 000,00	100 000,00	100 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>409 000,00</b>	<b>407 000,00</b>	<b>407 000,00</b>
7411	Dotations forfaitaire	170 000,00	130 000,00	130 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	30 000,00	35 000,00	35 000,00
74718	Autres participations Etat	18 000,00	18 000,00	18 000,00
7473	Participat° Départements	5 000,00	6 000,00	6 000,00
74741	Participat° Communes du GFP	5 000,00	5 000,00	5 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	25 000,00	25 000,00	25 000,00
7478	Participat° Autres organismes	120 000,00	150 000,00	150 000,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	2 000,00	600,00	600,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	4 000,00	3 500,00	3 500,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	22 000,00	25 000,00	25 000,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	8 000,00	8 000,00	8 000,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	900,00	900,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>173 000,00</b>	<b>177 000,00</b>	<b>177 000,00</b>
752	Revenus des immeubles	164 500,00	168 400,00	168 400,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	4 100,00	5 400,00	5 400,00
758	Produits divers de gestion courante	4 400,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	3 200,00	3 200,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		<b>5 350 000,00</b>	<b>5 393 000,00</b>	<b>5 393 000,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
761	Produits de participations	2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>5 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	5 000,00	5 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	5 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> = a+b+c+d		<b>5 357 000,00</b>	<b>5 410 000,00</b>	<b>5 410 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	30 000,00	30 000,00	30 000,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>5 387 000,00</b>	<b>5 440 000,00</b>	<b>5 440 000,00</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
			<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
				+
			<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
				=
			<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 440 000,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	0,00	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>68 616,25</b>	<b>90 800,00</b>	<b>90 800,00</b>
2031	Frais d'études	52 416,25	80 000,00	80 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions, droits similaires	16 200,00	5 800,00	5 800,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	<b>26 000,00</b>	<b>51 000,00</b>	<b>51 000,00</b>
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	26 000,00	51 000,00	51 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>1 432 000,00</b>	<b>1 533 675,73</b>	<b>1 533 675,73</b>
2111	Terrains nus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	16 500,00	9 000,73	9 000,73
2128	Autres agencements et aménagements	826 000,00	1 020 000,00	1 020 000,00
21312	Bâtiments scolaires	36 240,00	39 000,00	39 000,00
21318	Autres bâtiments publics	96 000,00	76 700,00	76 700,00
2135	Installations générales, agencements	87 110,00	75 400,00	75 400,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	31 500,00	5 000,00	5 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	73 450,00	19 800,00	19 800,00
2182	Matériel de transport	35 520,00	5 500,00	5 500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	4 460,00	32 200,00	32 200,00
2184	Mobilier	19 700,00	73 700,00	73 700,00
2188	Autres immobilisations corporelles	204 520,00	176 375,00	176 375,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>1 178 000,00</b>	<b>1 759 500,00</b>	<b>1 759 500,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	10 000,00	363 000,00	363 000,00
2313	Constructions	917 000,00	1 187 500,00	1 187 500,00
2315	Installat <sup>o</sup> , matériel et outillage techni	250 000,00	208 000,00	208 000,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 704 616,25</b>	<b>3 434 975,73</b>	<b>3 434 975,73</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>17 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10223	TLE	17 500,00	0,00	0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>301 000,00</b>	<b>121 910,00</b>	<b>121 910,00</b>
1641	Emprunts en euros	290 000,00	110 910,00	110 910,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	11 000,00	11 000,00	11 000,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat<sup>o</sup> (BA, régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat<sup>o</sup> et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>318 500,00</b>	<b>121 910,00</b>	<b>121 910,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>3 023 116,25</b>	<b>3 556 885,73</b>	<b>3 556 885,73</b>
<b>040</b>	<b>Opérat<sup>o</sup> ordre transfert entre sections (7)</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
13913	Sub. transf. cpte résult. Départements	23 200,00	23 200,00	23 200,00
13918	Autres subventions d'équipement	6 800,00	6 800,00	6 800,00
	<b>Charges transférées (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>3 053 116,25</b>	<b>3 586 885,73</b>	<b>3 586 885,73</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>1 063 114,27</b>
-----------------------------------	---------------------

COMMUNE DE FEGERSHEIM - BP 2018

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>			<b>0,00</b>
				=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>4 650 000,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>B2</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	149 500,00	94 000,00	94 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	13 500,00	15 000,00	15 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	8 500,00	8 500,00
1323	Subv. non transf. Départements	38 000,00	10 000,00	10 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	1 500,00	1 500,00	1 500,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	96 500,00	59 000,00	59 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	430 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
1641	Emprunts en euros	430 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>579 500,00</b>	<b>1 394 000,00</b>	<b>1 394 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 189 013,88	1 375 552,64	1 375 552,64
10222	FCTVA	223 009,63	229 354,73	229 354,73
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	70 000,00	63 000,00	63 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 896 004,25	1 083 197,91	1 083 197,91
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 189 013,88</b>	<b>1 375 552,64</b>	<b>1 375 552,64</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>2 768 513,88</b>	<b>2 769 552,64</b>	<b>2 769 552,64</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	451 600,00	345 000,00	345 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	305 000,00	361 000,00	361 000,00
28033	Frais d'insertion	0,00	1 997,77	1 997,77
28051	Concessions et droits similaires	5 727,92	14 454,50	14 454,50
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	870,74	4 039,18	4 039,18
28128	Autres aménagements de terrains	1 364,00	4 403,00	4 403,00
281311	Hôtel de ville	876,00	876,00	876,00
281312	Bâtiments scolaires	6 609,66	11 410,83	11 410,83
281316	Equipements de cimetière	690,00	690,00	690,00
281318	Autres bâtiments publics	122 046,63	123 058,34	123 058,34
28135	Installations générales, agencements, ..	10 361,51	19 124,11	19 124,11
28138	Autres constructions	14 584,11	14 584,10	14 584,10
28152	Installations de voirie	5 361,25	6 240,48	6 240,48
281578	Autre matériel et outillage de voirie	3 973,05	3 973,04	3 973,04
28158	Autres installat°, matériel et outillage	13 884,07	22 216,49	22 216,49
28182	Matériel de transport	25 645,01	24 187,71	24 187,71
28183	Matériel de bureau et informatique	33 045,27	38 111,68	38 111,68
28184	Mobilier	10 586,88	14 317,07	14 317,07
28188	Autres immo. corporelles	49 373,90	57 315,70	57 315,70
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>756 600,00</b>	<b>706 000,00</b>	<b>706 000,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>756 600,00</b>	<b>706 000,00</b>	<b>706 000,00</b>

COMMUNE DE FEGERSHEIM - BP 2018

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		3 525 113,88	3 475 552,64	3 475 552,64
				+
			<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
				+
			<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>1 174 447,36</b>
				=
			<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 650 000,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**IV – ANNEXES**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)**

	<b>IV</b>
	<b>A1</b>

Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
	Opérations non ventilables	Services généraux administratifs publics	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES												
Depenses réelles	122 910	1 348 000	0	223 475	118 600	1 167 400	0	159 700	147 000	269 801	0	3 556 886
- Equipements municipaux (2)		1 348 000	0	223 475	118 600	1 167 400	0	108 700	147 000	269 801	0	3 383 976
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	51 000	0	0	0	51 000
- Opérations financières	122 910											122 910
Depenses d'ordre	30 000											30 000
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>152 910</b>	<b>1 348 000</b>	<b>0</b>	<b>223 475</b>	<b>118 600</b>	<b>1 167 400</b>	<b>0</b>	<b>159 700</b>	<b>147 000</b>	<b>269 801</b>	<b>0</b>	<b>3 586 886</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>299 596</b>	<b>0</b>	<b>33 860</b>	<b>60 465</b>	<b>119 563</b>	<b>0</b>	<b>34 428</b>	<b>391 531</b>	<b>123 671</b>	<b>0</b>	<b>1 063 114</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>152 910</b>	<b>1 647 596</b>	<b>0</b>	<b>257 335</b>	<b>179 065</b>	<b>1 286 963</b>	<b>0</b>	<b>194 128</b>	<b>538 531</b>	<b>393 472</b>	<b>0</b>	<b>4 650 000</b>
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	3 405 533	0	0	0	0	22 000	0	15 000	31 500	1 500	0	3 475 553
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>1 174 447</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 174 447</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>4 580 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 000</b>	<b>0</b>	<b>15 000</b>	<b>31 500</b>	<b>1 500</b>	<b>0</b>	<b>4 650 000</b>

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	1 126 500	3 467 400	1 800	250 550	54 600	163 900	34 500	45 900	2 500	292 350	0	5 440 000
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 126 500</b>	<b>3 467 400</b>	<b>1 800</b>	<b>250 550</b>	<b>54 600</b>	<b>163 900</b>	<b>34 500</b>	<b>45 900</b>	<b>2 500</b>	<b>292 350</b>	<b>0</b>	<b>5 440 000</b>
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	4 738 100	154 600	0	151 000	99 500	19 600	0	220 000	16 400	40 800	0	5 440 000
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>4 738 100</b>	<b>154 600</b>	<b>0</b>	<b>151 000</b>	<b>99 500</b>	<b>19 600</b>	<b>0</b>	<b>220 000</b>	<b>16 400</b>	<b>40 800</b>	<b>0</b>	<b>5 440 000</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Commune de FEGERSHEIM - Etat de la dette au 01 janvier 2018 - Art. 66111, 1641, 16818

N°	Année d'exerc.	Organisme prêteur.	Objet	Durée	Taux. Marge indexation	Première échéance	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1er janvier	Estimation en unités 2017			OBSERVATIONS
									Intérêts 06	Capital 16	Somme	
19	2008	C. C. M. ANDLAU - FEG. Auberge au soleil d'or		20 ans 2027	Fixe - 3,95 %	01/07/07	800 000	487 315	18 671	39 376	58 047	Echéance trimestrielle (31/01 ; 30/04 ; 31/07 ; 31/10)
21	2007	C. C. M. ANDLAU - FEG. Centre sportif et culturel		25 ans 2032	Fixe - 4,40 %	31/12/07	1 700 000	1 286 884	55 695	56 766	112 461	Echéance trimestrielle (31/03 ; 31/06 ; 30/09 et 30/12)
22	2009	Caisse des Dépôts et Consignations Auberge au soleil d'or		15 ans 2024	Fixe - 4,42 %	01/02/10	351 000	215 091	9 508	22 997	32 505	Versement des fonds au 30/09/2009 (après report de 3 mois par avenant). Ech. annuelle en février.
TOTALUX 1 (hors Maison de Retraite) ratios par habitant (5567)												
9	1997 et 1998	CREDIT MUTUEL Maison de Retraite		20 ans 2018	Variable LIVRET C.M.	30/09/98	518 327	54 634	83 874	119 139	203 013	Echéance trimestrielle (31/03 ; 30/06 ; 30/09 ; 31/12)
12	1998	ORGANIC (R.S.I.) Maison de Retraite		20 ans 2020	sans intérêts	dif.amort. 3 ans 35534	54 882	8 232	15,1	21,4	36,5	Dernière échéance 30/06/2018
13	1999	C.R.A.V. Maison de Retraite		20 ans 2019	sans intérêts	31/10/00	164 978	24 747	693	18 141	2 745	Echéance annuelle en avril
TOTALUX 2 (Maison de Retraite) ratios par habitant (5567)												
TOTALUX GENERAUX 1+2 ratios par habitant (5528)												
									85 000	150 000	235 000	
<b>BUDGET PRIMITIF 2018</b>												

Récapitulation de l'état de la dette par catégorie		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1er janvier	Estimation annuïté 2018		
				Intérêts 66	Capital 16	Somme
1641	Emprunts en euros	3 369 327	2 043 924	84 567	137 280	221 847
16818	Autres prêteurs	219 860	32 980	0	10 994	10 994
	<b>TOTAL</b>	<b>3 589 187</b>	<b>2 076 904</b>	<b>84 567</b>	<b>148 274</b>	<b>232 841</b>
Récapitulation par établissements prêteurs		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1er janvier	Estimation annuïté 2018		
				Intérêts 66	Capital 16	Somme
1641	Caisse des dépôts et consignations (C.D.C.)	351 000	215 091	9 508	22 997	32 505
	C.L.F./DEXIA	0	0	0	0	0
	CREDIT MUTUEL	3 018 327	1 828 833	75 059	114 283	189 342
16818	ORGANIC (R.S.I.)	54 882	8 232	0	2 745	2 745
	C.R.A.V.	164 978	24 747	0	8 249	8 249
	<b>TOTAL</b>	<b>3 589 187</b>	<b>2 076 904</b>	<b>84 567</b>	<b>148 274</b>	<b>232 841</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délégation du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 762,25 €			23/03/2015
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS D'INSERTION	2	18/12/1966
L	MOBILIER	10	18/12/1996
L	LICENCE DE LOGICIELS	2	18/12/1996
L	AMENAGEMENTS ÉLECTRIQUES	5	18/12/1996
L	CAMIONS - GRANDS VÉHICULES	10	18/12/1996
L	EQUIPTS AUTOMOBILES	5	18/12/1996
L	AMENAGEMENT MAISON DE RETRAITE	10	18/12/1996
L	AUTRES MATERIELS DE VOIRIE	5	18/12/1996
L	MAT INFORMATIQUE (ANCIEN)	5	18/12/1996
L	OUTILLAGE NON ELECTRIQUE	10	18/12/1996
L	MATERIEL	10	18/12/1996
L	PETIT MATERIEL ELECTRIQUE	5	18/12/1996
L	AMENAGEMENTS ECOLES	10	18/12/1996
L	MATERIELS (REPRISE ANCIENNES SAISIES)	15	18/12/1996
L	MATERIEL DE TRANSPORT	5	18/12/1996
L	AUTOMOBILE (REPRISE DES ANCIENNES SAISIES)	15	18/12/1996
L	PLANTATIONS	10	18/12/1996
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	10	18/12/1996
L	MAT. INCENDIE	5	18/12/1996
L	OUTILLAGE ELECTRIQUE	5	18/12/1996
L	AUTRES CONSTRUCTIONS	5	18/12/1996
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS	5	18/12/1996
L	LOGICIEL (REPRISE DES ANCIENNES SAISIES)	5	18/12/1996
L	VOITURES - PETITS VEHICULES	7	18/12/1996
L	AUTRES MATERIELS DE VOIRIE	10	18/12/1996
L	INSTALLATIONS VOIRIE (ANCIEN)	5	18/12/1996
L	PETIT MATERIEL ELECT ANCIEN	5	18/12/1996
L	MATERIEL DE BUREAU	10	18/12/1996
L	INSTALLATIONS GÉNÉRALES	5	18/12/1996
L	VOIRIE (REPRISE DES ANCIENNES SAISIES)	15	18/12/1996
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	18/12/1996
L	INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES	15	18/12/1996
L	OUTILLAGE (REPRISE ANCIENNES SAISIES)	5	18/12/1996
L	AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	10	18/12/1996
L	PLANTATIONS (REPRISE DES ANCIENNES SAISIES)	5	18/12/1996
L	MOBILIER (REPRISE DES ANCIENNES SAISIES)	5	18/12/1996
L	FRAIS D ETUDES	2	18/12/1996
L	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	30	20/05/1999
L	5 RUE DE L EGLISE	30	23/03/2014
L	TERRAINS NUS	15	15/09/2014
L	RESEAU VOIRIE	20	23/03/2015
L	EQUIPEMENT DU COLOMBARIUM	10	23/03/2015
L	AMENAGEMENTS HOTEL DE VILLE	6	23/03/2015

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote(2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>151 910,00</b>	<b>151 910,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>121 910,00</b>	<b>121 910,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	110 910,00	110 910,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	11 000,00	11 000,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10223	TLE	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	30 000,00	30 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépendances de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>151 910,00</b>	<b>1 063 114,27</b>	<b>0,00</b>	<b>1 215 024,27</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>998 354,73</b>	<b>III</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>292 354,73</b>	<b>292 354,73</b>
10222	FCTVA	229 354,73	229 354,73
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	63 000,00	63 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
139146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>706 000,00</b>	<b>706 000,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28033	Frais d'insertion	1 997,77	1 997,77
28051	Concessions et droits similaires	14 454,50	14 454,50
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 039,18	4 039,18
28128	Autres aménagements de terrains	4 403,00	4 403,00
281311	Hôtel de ville	876,00	876,00
281312	Bâtiments scolaires	11 410,83	11 410,83
281316	Equipements de cimetière	690,00	690,00
281318	Autres bâtiments publics	123 058,34	123 058,34
28135	Installations générales, agencements, ..	19 124,11	19 124,11
28138	Autres constructions	14 584,10	14 584,10
28152	Installations de voirie	6 240,48	6 240,48
281578	Autre matériel et outillage de voirie	3 973,04	3 973,04
28158	Autres installat°, matériel et outillage	22 216,49	22 216,49
28182	Matériel de transport	24 187,71	24 187,71
28183	Matériel de bureau et informatique	38 111,68	38 111,68
28184	Mobilier	14 317,07	14 317,07
28188	Autres immo. corporelles	57 315,70	57 315,70
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	345 000,00	345 000,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
---------------------------------	---	-----------------------------------	--------------------------	-------------

COMMUNE DE FEGERSHEIM - BP 2018

<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>998 354,73</b>	<b>0,00</b>	<b>1 174 447,36</b>	<b>1 083 197,91</b>	<b>3 256 000,00</b>
---	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

	<b>Montant</b>	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>1 215 024,27</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>3 256 000,00</b>
<b>Solde</b>	V = IV - II (6)	<b>2 040 975,73</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

**COMMUNE DE FEGERSHEIM  
ETAT DU PERSONNEL DU 01/02/2018**

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE au 01.02.2018	EFFECTIF POURVU	TEMPS NON COMPLET
<b>Emploi fonctionnel</b>				
Directeur général des services	A	1	1	0
<b>Filière administrative</b>				
Collaborateur de Cabinet	A	1	1	0
Attaché	A	3	3	0
Rédacteur	B	4	3	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	2	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	1	0
Adjoint administratif	C	2	2	1
<b>Filière technique</b>				
Technicien principal 1ère classe	B	1	1	0
Technicien principal 2ème classe	B	1	1	0
Technicien	B	2	1	0
Agent de maîtrise principal	C	4	3	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	1	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	11	11	2
Adjoint technique	C	5	5	1
Adjoint technique (saisonniers 1/05 au 30/09/18)	C	0	0	0
<b>Filière médico-sociale</b>				
Educateur principal de jeunes enfants	B	2	2	1
Educateur de jeunes enfants	B	2	1	0
Auxiliaire de puériculture ppal 2ème classe	C	5	4	1
<b>Filière sociale</b>				
ATSEM principal 2ème classe	C	9	9	5
<b>Filière animation</b>				
Adjoint d'animation	C	2	2	1
<b>Filière culturelle</b>				
Assistant spéc. d'enseignem. Artist.2ème classe	B	1	1	1
Assistant de conservation ppal de 2ème classe	B	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique	B	15	15	15
Adjoint du patrimoine	C	1	1	0
<b>Filière police municipale</b>				
Brigadier chef principal	C	1	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>78</b>	<b>73</b>	<b>28</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 26  
Nombre de suffrages exprimés : 26

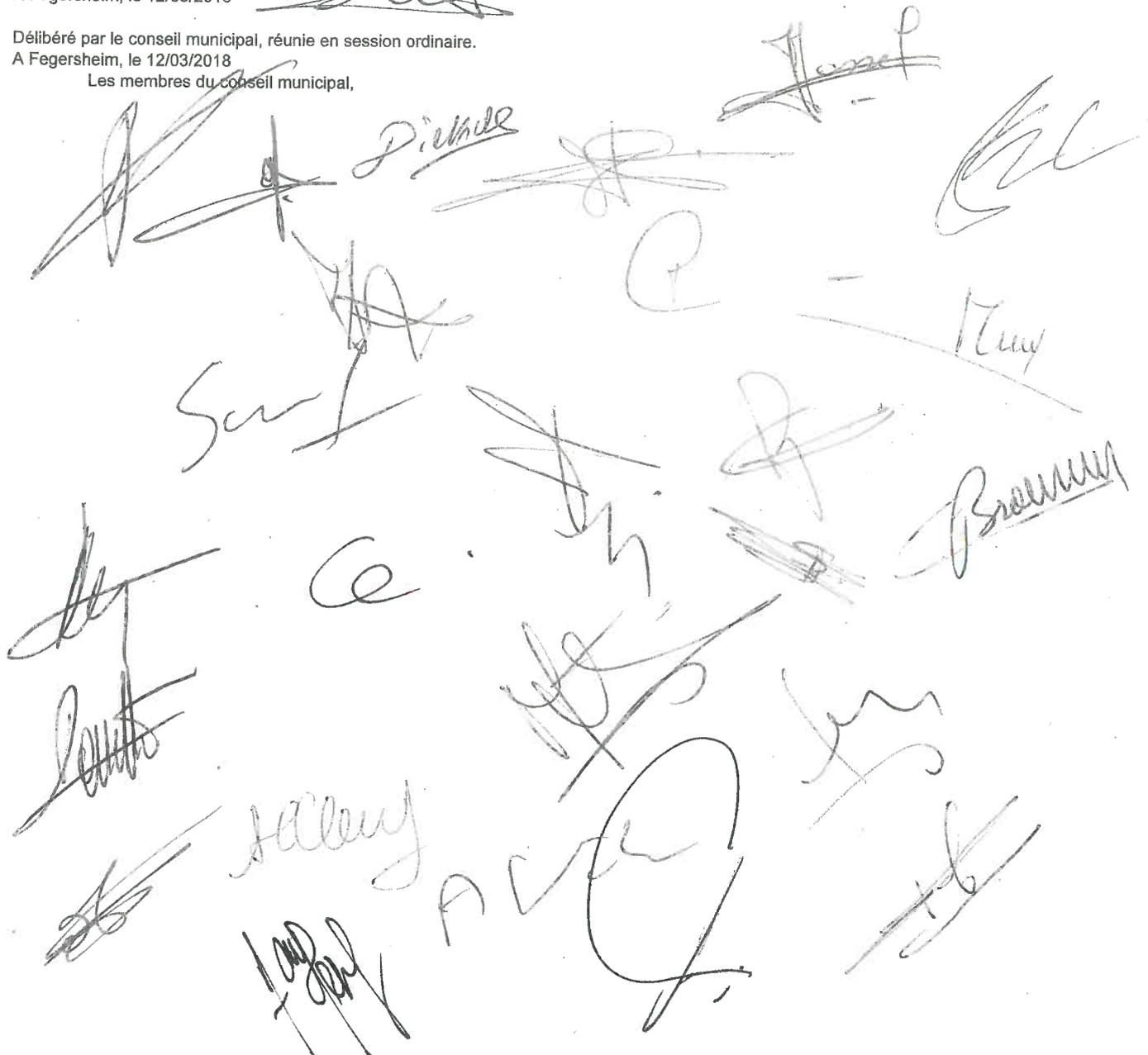
VOTES :  
Pour : 21  
Contre : 1  
Abstentions : 4

Date de convocation : 06/03/2018

Présenté par le Maire  
A Fegersheim, le 12/03/2018



Délibéré par le conseil municipal, réunie en session ordinaire.  
A Fegersheim, le 12/03/2018  
Les membres du conseil municipal,



A collection of approximately 26 handwritten signatures in black ink, arranged in a roughly circular pattern. Some signatures are clearly legible, such as 'Dierker', 'Sant', 'Huy', 'Brenner', and 'Hallyng'. Others are more stylized and difficult to read.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/3/2018, et de la publication le 19/3/2018  
A Fegersheim, le 19/3/2018



Le Maire  
  
Thierry SCHAAL

## DEPENSES

SECTION DE FONCTIONNEMENT								
DEPENSES								
N° de Chap	Chapitres	BP 2017	BP + DM 2017	Réalisé au 12/01/2018	Taux de consommation des crédits	Projet BP 2018	% évol / BP 2017	% évol / réalisé 2017
011	Charges à caractère général <i>Dépenses pour les fournitures adm, produits entretien, alimentation, contrats de prestation, fêtes et cérémonies, fluides, réparations courantes, locations, assurances, documentation/abonnements, maintenance, honoraires, petit équipement frais formation et missions, télécommunication, impressions et publications, etc.</i>	1 601 700,00	1 651 700,00	1 488 359,75	90,11%	1 540 000,00	-3,85%	3,47%
012	Charges de personnel et frais	2 440 000,00	2 446 000,00	2 414 341,53	98,71%	2 530 000,00	3,69%	4,79%
65	Autres charges de gestion courantes <i>Redevances licences, indemnité/formations/frais de mission/coïncidences élus, subvention au CCAS, subventions aux associations, redevance DSP, etc.</i>	281 700,00	275 700,00	263 195,81	95,46%	275 000,00	-2,38%	4,48%
<b>Total dépenses de gestion courante :</b>		<b>4 323 400,00</b>	<b>4 373 400,00</b>	<b>4 165 897,09</b>	<b>95,26%</b>	<b>4 345 000,00</b>	<b>0,50%</b>	<b>4,30%</b>
66	Charges financières <i>Remboursement des intérêts d'emprunts</i>	90 000,00	90 000,00	86 841,09	96,49%	129 000,00	-43,33%	-48,55%
67	Charges exceptionnelles <i>Prix, sinistres...</i>	7 000,00	7 000,00	1 343,60	19,19%	38 000,00	442,86%	2728,22%
68	Provisions pour risques contentieux	100 000,00	100 000,00	-	0,00%	70 000,00		
014	Pénalités loi SRU + FPIC <i>Pénalité SRU : 130.000+ FPIC 22.000</i>	110 000,00	128 000,00	125 132,24	97,76%	152 000,00	38,18%	21,47%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement (011+012+65+66+67) :</b>		<b>4 630 400,00</b>	<b>4 698 400,00</b>	<b>4 379 214,02</b>	<b>93,21%</b>	<b>4 734 000,00</b>	<b>2,24%</b>	<b>8,10%</b>
023	Virement à la section d'investissement <i>C'est à l'autofinancement prévisionnel = recettes prévisionnelles de fonctionnement - les dépenses prévisionnelles de fonctionnement</i>	-451 600,00	-414 600,00	-	0,00%	-345 000,00	-23,60%	
042	Dotation aux amortissements <i>C'est la constatation comptable de la dépréciation de la valeur des biens du patrimoine de la Commune. Il génère des recettes d'investissement de façon à pouvoir racheter le même bien à la fin de l'amortissement.</i>	305 000,00	305 000,00	301 461,68	98,84%	361 000,00	18,36%	10,75%
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement (023+68) :</b>		<b>756 600,00</b>	<b>719 600,00</b>	<b>301 461,68</b>	<b>41,89%</b>	<b>706 000,00</b>	<b>-6,69%</b>	<b>134,19%</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT :</b>		<b>5 387 000,00</b>	<b>5 418 000,00</b>	<b>4 680 675,70</b>	<b>86,39%</b>	<b>5 440 000,00</b>	<b>0,98%</b>	<b>16,22%</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES									
N° de Chap	Chapitres	BP 2017	BP + DM 2017	Réalisé au 13/12/2017	Taux de consommation des crédits	Projet BP 2018 +RAR	Dont RAR 2017	% évol / BP 2017	% évol / réalisé 2017
20	Immobilisations incorporeelles <i>Frais d'étude, frais d'insertion, brevets, etc.</i>	83 893,52	83 893,52	44 391,04	52,91%	101 946,40	11 146,40	21,52%	129,66%
204	Subventions d'équipement	26 000,00	26 000,00	-	0,00%	51 000,00	-		
21	Immobilisations corporeelles <i>Achat terrains, plantation arbres, installations voirie, matériel et outillage, matériel de transport, mobilier, matériel de bureau et d'informatique, etc.</i>	1 545 782,88	1 545 782,88	461 350,18	29,85%	1 906 811,64	373 135,91	23,36%	313,31%
23	Immobilisations en cours <i>Projets, travaux</i>	1 595 823,60	1 595 823,60	710 798,99	44,54%	2 438 331,96	678 831,96	52,79%	243,04%
<b>Total dépenses d'équipement :</b>		<b>3 251 500,00</b>	<b>3 251 500,00</b>	<b>1 216 540,21</b>	<b>37,41%</b>	<b>4 498 090,00</b>	<b>1 063 114,27</b>	<b>38,34%</b>	<b>269,74%</b>
10	TLE / annulation sur exercice antérieur	17 500,00	17 500,00	17 451,00				-100,00%	-100,00%
16	Emprunts et dettes assimilées <i>Remboursement de l'emprunt en capital</i>	301 000,00	301 000,00	300 349,92		121 910,00		-59,50%	-59,41%
<b>Total dépenses financières (16+19) :</b>		<b>318 500,00</b>	<b>318 500,00</b>	<b>317 800,92</b>	<b>99,78%</b>	<b>121 910,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-61,72%</b>	<b>-61,64%</b>
<b>Total dépenses réelles d'investissement (20+21+23+16) :</b>		<b>3 570 000,00</b>	<b>3 570 000,00</b>	<b>1 534 341,13</b>	<b>42,98%</b>	<b>4 620 000,00</b>	<b>1 063 114,27</b>	<b>29,41%</b>	<b>201,11%</b>
040	Amortissement de subventions <i>Amortissement de subventions d'investissement qui génèrent des recettes de fonctionnement.</i>	30 000,00	30 000,00	29 909,65	99,70%	30 000,00		0,00%	0,30%
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement (040) :</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>29 909,65</b>	<b>99,70%</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,30%</b>
001	Déficit d'exécution de la section d'investissement								
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT :</b>		<b>3 600 000,00</b>	<b>3 600 000,00</b>	<b>1 564 250,78</b>	<b>43,45%</b>	<b>4 650 000,00</b>	<b>1 063 114,27</b>	<b>29,17%</b>	<b>197,27%</b>
						Hors RAR	3 586 885,73		

## RECETTES

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
RECETTES							
N° de Chap	Chapitres	BP 2017	BP + DM 2017	Réalisé au 31/12/2017	Taux de réalisation	Projet BP 2018	% éval / réalisé 2017
013	Atténuation de charges Remboursements pour mise à disposition du personnel, remboursements maladie, etc.	100 000,00	100 000,00	56 434,57	56,43%	100 000,00	77,20%
70	Ventes des services et du domaine Concessions cimetière, facturation services publics, redevance d'occupation du domaine public...	289 000,00	289 000,00	306 885,04	106,19%	288 000,00	-6,15%
73	Impôts et taxes Fiscalité locale, Taxe sur l'électricité, sur les pylônes électriques, TLPE	4 379 000,00	4 381 300,00	4 613 878,93	105,31%	4 421 000,00	-4,18%
74	Dotations et participations Dotations Etats et autres CTL, Subventions de fonctionnements, etc.	409 000,00	428 400,00	530 186,41	123,76%	407 000,00	-23,23%
75	Autres produits de gestion courantes Revenus d'immeubles, baux ruraux, etc.	173 000,00	173 000,00	181 310,49	104,80%	177 000,00	-2,38%
<b>Total recettes de gestion courante :</b>		<b>5 350 000,00</b>	<b>5 371 700,00</b>	<b>5 688 695,44</b>	<b>105,90%</b>	<b>5 393 000,00</b>	<b>-5,20%</b>
76	Produits financiers Intérêts du compte à terme	2 000,00	2 000,00	2 736,00	136,80%	2 000,00	-26,90%
77	Produits exceptionnels Remboursements sinistres, ventes de biens...	5 000,00	14 300,00	42 532,52	297,43%	15 000,00	-64,73%
<b>Total recettes réelles de fonctionnement (013+70+73+74+75+76+77) :</b>		<b>5 357 000,00</b>	<b>5 388 000,00</b>	<b>5 733 963,96</b>	<b>106,42%</b>	<b>5 410 000,00</b>	<b>-5,65%</b>
042	Amortissement de subventions (777) Amortissement de subventions d'investissement qui génèrent des dépenses d'investissement.	30 000,00	30 000,00	29 909,65	99,70%	30 000,00	0,30%
<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement (777) :</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>29 909,65</b>	<b>99,70%</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,30%</b>
002	Excédent d'exécution de la section de fonctionnement						
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT :</b>		<b>5 387 000,00 €</b>	<b>5 418 000,00 €</b>	<b>5 763 873,61 €</b>	<b>106,38%</b>	<b>5 440 000,00 €</b>	<b>-5,62%</b>
Résultat de la section de fonctionnement 2017		<b>1 083 197,91</b>					
Pour mémoire résultat 2016			<b>1 896 004,25</b>				
SECTION D'INVESTISSEMENT							
RECETTES							
N° de Chap	Chapitres	BP 2017	BP + DM 2017	Réalisé au 31/12/2017	Taux de réalisation	Projet BP 2018	% éval / réalisé 2017
13	Subventions d'investissement (hors 138)	149 500,00	158 500,00	170 591,26	107,63%	94 000,00	-44,90%
16	Emprunts et dettes assimilées	430 000,00	458 000,00			1 300 000,00	
<b>Total recettes d'équipement :</b>		<b>579 500,00</b>	<b>616 500,00</b>	<b>170 591,26</b>	<b>27,67%</b>	<b>1 394 000,00</b>	<b>717,16%</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	293 009,63	293 009,63	295 754,83	100,94%	292 354,73	-1,15%
FCTVA, TLE							
1068	Excédent de fonctionnement capital Résultat de fonctionnement = Recettes de fonctionnement - Dépenses de fonctionnement	1 896 004,25	1 896 004,25	1 896 004,25	100,00%	1 083 197,91	-42,87%
<b>Total recettes financières (10+1068) :</b>		<b>2 189 013,88</b>	<b>2 189 013,88</b>	<b>2 191 759,08</b>	<b>100,13%</b>	<b>1 375 552,64</b>	<b>-37,24%</b>
<b>Total recettes réelles d'investissement (13+16+23+10+1068+138) :</b>		<b>2 768 513,88</b>	<b>2 805 513,88</b>	<b>2 362 350,34</b>	<b>84,20%</b>	<b>2 769 552,64</b>	<b>17,24%</b>
021	Virement de la section de fonctionnement C'est à l'autofinancement prévisionnel = recettes prévisionnelles de fonctionnement - les dépenses prévisionnelles d'investissement	451 600,00	414 600,00			345 000,00	
040	Opération d'ordre entre sections Cela génère également des dépenses de fonctionnement (notamment dotations aux amortissements)	305 000,00	305 000,00	301 461,68	98,84%	361 000,00	9,75%
<b>Total recettes d'ordre d'investissement (021+19+28) :</b>		<b>756 600,00</b>	<b>719 600,00</b>	<b>301 461,68</b>	<b>41,89%</b>	<b>706 000,00</b>	<b>134,19%</b>
001	Excédent d'exécution de la section d'investissement	74 886,12	74 886,12			1 174 447,36	
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT :</b>		<b>3 600 000,00</b>	<b>3 600 000,00</b>	<b>2 663 812,02</b>	<b>73,99%</b>	<b>4 650 000,00</b>	<b>74,56%</b>
2017 : Résultat d'investissement de l'exercice (Recettes - Dépenses)		<b>1 099 561,24</b>					
Résultat 2016 reporté			<b>74 886,12</b>				
2017 : Résultat global de la section d'investissement			<b>1 174 447,36</b>				

Département du Bas-Rhin

14/2018

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 12 mars 2018 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absents : 03

Procurations : 03

**9. Participation aux frais liés à la validation des acquis de l'expérience (VAE) des agents.**

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est un droit individuel pour toute personne engagée dans la vie active depuis la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Ce droit permet la reconnaissance officielle de l'expérience professionnelle, associative ou bénévole, en vue d'obtenir un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle, à la condition que ceux-ci soient inscrits au répertoire national des certifications professionnelles, condition obligatoire pour les agents publics.

Le coût de cette validation est à la charge totale de l'agent, mais la collectivité qui l'emploie peut décider d'y participer.

Par délibération du 16 mai 2011, le Conseil municipal de Fegersheim avait décidé de verser une participation forfaitaire de 400 € par agent qui en ferait la demande, à charge pour cet agent de présenter toutes les pièces justificatives afférentes à cette validation.

Cette délibération nécessite toutefois d'être précisée.

En effet, il est souhaitable de ne prendre en compte que les demandes des agents présents dans la collectivité depuis au moins un an, quel que soit leur statut (titulaires, stagiaires ou contractuels) et de proratiser cette participation au temps de travail effectif de l'agent. De même, la participation est versée à l'organisme de formation (et non pas à l'agent) sur présentation d'une facture. Enfin, un même agent ne peut bénéficier que d'une seule participation au cours de sa carrière à Fegersheim.

Le Conseil municipal,

vu la délibération du 16 mai 2011 instaurant une participation aux frais liés à la validation des acquis de l'expérience des agents de la commune,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **confirme** la participation à hauteur de 400 €, qui sera versée à l'organisme de formation retenu par l'agent, sur présentation d'une facture,
- **précise** que cette participation sera proratisée en fonction du temps de travail de l'agent à la date de la demande,
- **précise** que cette participation ne concernera que les agents présents depuis au moins un an dans la collectivité, quel que soit leur statut,
- **précise** qu'un même agent ne pourra bénéficier que d'une seule participation au cours de sa carrière dans la commune.



Le Maire

Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 12 mars 2018 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absents : 03

Procurations : 03

**10. Droits de place et redevances d'occupation du domaine public – forains**

Dans le cadre de l'organisation de la fête foraine 2017, la municipalité s'est attachée à mettre en place une procédure formalisée de dépôt et d'étude des candidatures pour les forains souhaitant disposer d'un emplacement à l'occasion de cette manifestation.

Dans la continuité de cette démarche et dans un souci d'amélioration de la cohérence des tarifs appliqués par la municipalité, la commission travaux, voirie, circulation, propreté, patrimoine, transports et sécurité propose de modifier les droits de place et redevances d'occupation du domaine public appliqués à la fête foraine et fixés par délibération du Conseil municipal du 8 décembre 2014 comme suit :

- Manèges enfants jusqu'à 10 ans, forfait : 40 €
- Stands enfants jusqu'à 10 ans, forfait : 40 €
- Stands de tirs, forfait : 60 €
- Stands confiserie, forfait : 50 €
- Manège adulte (auto-tamponneuses, nacelle rotative, verticale, etc.), forfait : 250 €

Les forfaits journaliers relatifs au stationnement des caravanes et camions sont quant à eux supprimés. Les autres points de tarification restent quant à eux inchangés.

Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **décide** de modifier les droits de place et redevances d'occupation du domaine public appliqués à la fête foraine comme détaillé ci-dessus



le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin

16/2018

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSCHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 12 mars 2018 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absents : 03

Procurations : 03

**11. Gratuité de location des salles communales**

Par délibérations du 25 septembre et 6 novembre 2017, le Conseil municipal a décidé d'accorder la gratuité de location des salles communales aux locataires suivants :

- association Mieux Vivre Ensemble, pour les cours informatiques à destination des seniors,
- le groupe vocal Alliance, pour les répétitions,
- les écoles de Fegersheim-Ohnheim,
- l'Association du Comité des Fêtes de Fegersheim-Ohnheim,
- l'Amicale du 3<sup>ème</sup> âge, pour les temps d'échanges des aînés et la fête de Noël,
- l'Association Caritas,
- l'Union Nationale des Combattants, pour les réunions et commémorations patriotiques.

La commune a été saisie également d'une demande de gratuité de la part de l'association de sauvegarde du patrimoine de Fegersheim-Ohnheim, pour les réunions qu'elle organise.

Par ailleurs, il est proposé d'instaurer la gratuité pour les réunions de la Brigade de Gendarmerie de Fegersheim, ainsi que pour l'Amicale des donneurs de sang de Fegersheim – Ohnheim - Lipsheim (pour les dons, à l'exclusion des manifestations organisées par cette association).

Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **approuve** la gratuité pour les 3 usages détaillés ci-dessus.



Le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin

17/2018

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 12 mars 2018 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absents : 03

Procurations : 03

**12. Charte des bénévoles de la bibliothèque municipale**

La bibliothèque municipale de Fegersheim dispose d'une équipe de bénévoles, associés au service de lecture publique en qualité de collaborateurs occasionnels du service public. Leur cadre de travail et leurs missions sont définis par une charte du bibliothécaire bénévole.

Cette dernière rappelle les principes du service public et établit les devoirs des bénévoles, ainsi que les droits auxquels ils peuvent prétendre dans le cadre de leurs missions. Parmi ces derniers, figure notamment le droit à une indemnisation pour toutes les dépenses engagées dans le cadre de cette activité volontaire (frais de déplacement, de formation, de repas, etc.).

Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **approuve** la charte du bibliothécaire bénévole et le droit des bénévoles à une indemnisation des frais engagés dans le cadre de leur mission, après validation par l'autorité territoriale d'une demande préalable, sur présentation de justificatifs, et dans les conditions applicables aux agents publics



Le Maire

Thierry SCHAAL

PJ. Charte du bibliothécaire bénévole de la bibliothèque municipale de Fegersheim

## Charte du bibliothécaire bénévole

La bibliothèque constitue un service municipal de lecture publique chargé d'assurer l'accès de tous à la culture et aux loisirs. Clé du savoir à l'échelon local, elle est un instrument essentiel d'information et d'éducation permanente du citoyen, contribuant à sa prise de décision indépendante et à son développement individuel.

En tant qu'équipement de service public, elle respecte les principes d'égalité, de neutralité, et d'adaptabilité aux évolutions de la société et de ses besoins.

Ce service public est placé sous la responsabilité d'un(e) responsable d'équipement et sous l'autorité du Maire de Fegersheim.

Les personnes bénévoles font partie prenante de l'équipe de la structure, aux côtés des personnes salariées. Elles sont des partenaires essentiels au bon fonctionnement et à l'animation de la bibliothèque. Aussi, le travail de cette équipe « mixte » s'inscrit dans une logique primordiale de complémentarité, qui permet que soient écoutées et respectées tant les propositions des bénévoles que les instructions de la personne en charge de la structure.

Entre la commune de Fegersheim et le bibliothécaire bénévole, il est convenu ce qui suit :

### 1. Les devoirs

Le bibliothécaire bénévole s'engage dans une équipe constituée, soumise à des besoins et des contraintes, dans l'organisation de la bonne marche du service. À ce titre, le bibliothécaire bénévole est tenu de :

- respecter les horaires des permanences de service convenus avec la responsable,
- en cas d'empêchement, de prévenir dans un délai convenable la responsable pour lui permettre d'ajuster l'organisation du service,
- de respecter les règles de fonctionnement du service,
- de faire appliquer le règlement intérieur de la bibliothèque aux usagers,
- d'assister, dans la mesure du possible, aux réunions d'équipe,
- de respecter les principes de services publics énumérés ci-dessus.

### 2. Les droits

Considérant que le bibliothécaire bénévole concourt au service public délivré par la commune, cette dernière lui reconnaît le droit à des conditions de travail correctes, tant en matière de moyens que de sécurité et de confort.

En tant que collaborateur occasionnel du service public, le bibliothécaire bénévole a droit à toute la protection publique contre les risques encourus dans le cadre de son activité volontaire.

En qualité de personne contribuant à la qualité et au développement du service de lecture publique, le bénévole peut, s'il le souhaite, et en fonction des tâches qui lui sont confiées, participer à des actions de formation prises en charge par la commune. La responsable de la bibliothèque s'engage à faire connaître les formations accessibles aux bibliothécaires bénévoles et, le cas échéant, à organiser leur inscription et participation.

Pour sa bonne intégration dans l'équipe et sa pleine possession des moyens de réalisation des tâches qui lui sont dévolues, le bibliothécaire bénévole a le droit d'être informé sur l'activité de la bibliothèque. La responsable s'engage à une communication régulière sur le fonctionnement, sur les projets et objectifs, ainsi que sur le bilan d'activités du service.

Le bibliothécaire volontaire offre son engagement sans contrepartie de rémunération. Toutefois, il a droit à entière indemnisation pour toutes les dépenses engagées dans le cadre de son activité volontaire (formation, frais de déplacement, frais de repas), dans les conditions appliquées aux agents territoriaux, avec une validation préalable de l'autorité territoriale.

Considérant l'implication, le temps passé pour la bibliothèque et le service public par le bénévole et ceci sans rémunération, la municipalité s'engage à leur offrir, pendant toute la durée de leur coopération, l'accès gratuit pour tous les documents et services fournis par la bibliothèque.

### 3. Les tâches

Le bibliothécaire bénévole peut être amené, sous réserve de son approbation, à exercer les tâches suivantes :

- assurer l'accueil, les prêts et les retours, et le conseil au public durant les plages d'ouverture,
- ranger les retours et classer les documents à destination du public,
- équiper (cote, couverture) et réparer les documents,
- participer à la stratégie de valorisation des contenus (rédaction d'avis et de coups de cœur, aide à la sélection thématique, recherches bibliographiques),
- participer à la veille documentaire et au suivi des collections (sélections à la BDBR, aide à veille éditoriale pour les acquisitions...),
- participer à la préparation et au déroulement des animations adulte et jeunesse.

### 4. Durée de l'engagement

L'engagement des bibliothécaires bénévoles est annuel. Un bilan sera fait chaque année afin de réajuster l'engagement du bénévole suivant les besoins de la bibliothèque et en tenant compte de ses contraintes, préférences et compétences.

J'ai pris connaissance de la charte détaillée ci-dessus et je m'engage à respecter les modalités de fonctionnement énoncées.

La présente charte pourra être révisée dans un an, si nécessaire, à la suite d'un échange avec le responsable salarié.

Fait à Fegersheim, le

La personne bénévole,

Le Maire,

Département du Bas-Rhin

18/2018

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 12 mars 2018 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absents : 03

Procurations : 03

**13. Subvention à l'association régionale « l'aide aux handicapés moteurs ».**

En date du 9 février 2018, la commune a été sollicitée pour le versement d'une subvention à l'Association Régionale « l'Aide aux Handicapés Moteurs » (ARAHM), dans le cadre de la semaine nationale des personnes handicapées physiques qui se déroulera du 12 au 18 mars prochain.

Un adolescent de Fegersheim est accueilli dans ce centre.

La commission sociale réunie le 5 mars 2018 a examiné la demande de subvention.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du budget 2018.

Le Conseil municipal,  
vu l'avis de la commission sociale réunie le 5 mars 2018,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,  
- **approuve** le versement d'une subvention de 250 € à l'ARAHM



Le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin

19/2018

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 12 mars 2018 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absents : 03

Procurations : 03

**14. Subventions dans le domaine scolaire**

**Subventions pour :**

**L'école maternelle Louise Scheeppler d'Ohnheim :**

- une subvention de 1.940 € (5 € x 97 élèves x 4 jours) pour l'organisation d'une classe équestre au centre Equisport à Erstein-Krafft entre la période allant du 11 au 22 juin 2018 (sauf le mercredi) pour tous les élèves.

**L'école élémentaire du Château de Plobsheim :**

- une subvention de 120 € (12 € x 2 élèves x 5 jours) pour la participation de deux élèves de Fegersheim scolarisés en classe bilingue à Plobsheim à une classe de découverte à la Hoube du 25 au 29 juin 2018.

Ces montants seront versés directement à l'établissement concerné après réception du justificatif de participation des élèves concernés.

Ces dépenses seront inscrites au compte 65738 du budget primitif 2018.

Le Conseil municipal,  
sur proposition de la commission scolaire, périscolaire et jeunesse, réunie le 16 novembre 2017 et le 11 janvier 2018,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**  
- **approuve** le versement des subventions citées ci-dessus.



Le Maire  
*Thierry Schaal*  
Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 12 mars 2018 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absents : 03

Procurations : 03

**15. Création d'un préau à l'école maternelle Tomi Ungerer**

L'école maternelle Tomi Ungerer a été restructurée en 2011/2012. A ce jour, il est nécessaire de réaliser un préau pour accueillir les enfants mais aussi le personnel d'encadrement.

Le budget alloué aux travaux est de 35.000,00 € HT (valeur juin 2017). Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à cette fin à l'architecte Bernard PFEIFFER.

Le projet a été élaboré en concertation avec les enseignants, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), et a été présenté à la commission scolaire le 25 janvier 2018, et à la commission travaux le 20 février 2018.

Afin que le préau s'intègre au mieux au bâtiment existant, l'architecte propose de placer le nouveau préau dans la cour arrière, en reprenant la typologie des galeries longeant les façades.

Il sera composé d'une toiture plate (pente 3,5%) avec étanchéité, entourée d'un bandeau. Les poteaux cylindriques seront placés d'un côté le long de la limite de propriété et de l'autre, le long de la galerie, afin de ne pas gêner l'usage de la cour. Les eaux pluviales seront rejetées au sol par des trop-pleins. La surface couverte par la galerie existante est d'environ 60 m<sup>2</sup>. Avec un préau de 74 m<sup>2</sup>, l'école disposera d'une surface extérieure couverte de 134 m<sup>2</sup>.

Les matériaux proposés sont

- de l'acier galvanisé pour la structure du préau,
- une membrane d'étanchéité multicouche auto protégée sur un bac acier pour la couverture,
- des panneaux fibres-ciment pour le bandeau.

La commission travaux a émis un avis favorable à cette réalisation, en attirant l'attention sur la nécessité d'éviter que l'écoulement des eaux pluviales ne se fasse pas directement dans la cour.

Le calendrier de réalisation prévisionnel est le suivant :

- Dépôt du permis de construire : mars 2018,
- Consultation des marchés de travaux : mars-avril,
- Réalisation du préau : été 2018.

Le Conseil municipal,

vu les avis des commissions scolaire et travaux,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

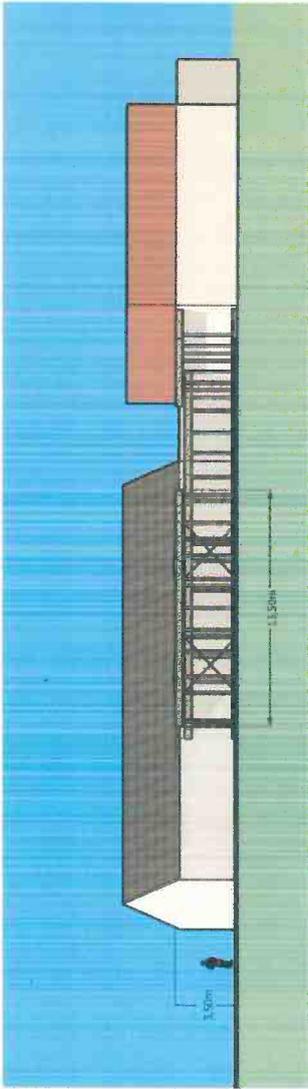
- **valide** le projet d'implantation du préau dans la cour de l'école maternelle Tomi Ungerer de Fegersheim,
- **donne** mandat à M. le Maire ou son représentant aux fins de lancer toutes procédures administratives et marchés nécessaires à la réalisation de ce projet,
- **autorise** M. le Maire ou son représentant à déposer toute demande d'urbanisme (permis de construire) pour la réalisation de ce projet.

PJ Plans d'avant-projet

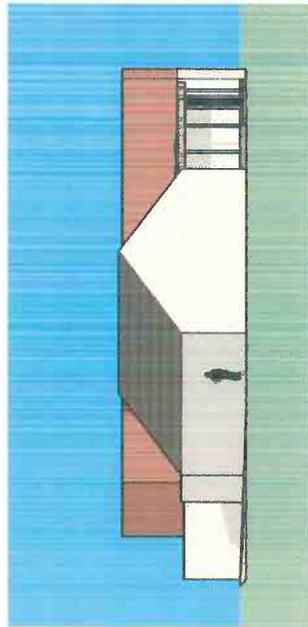


Le Maire

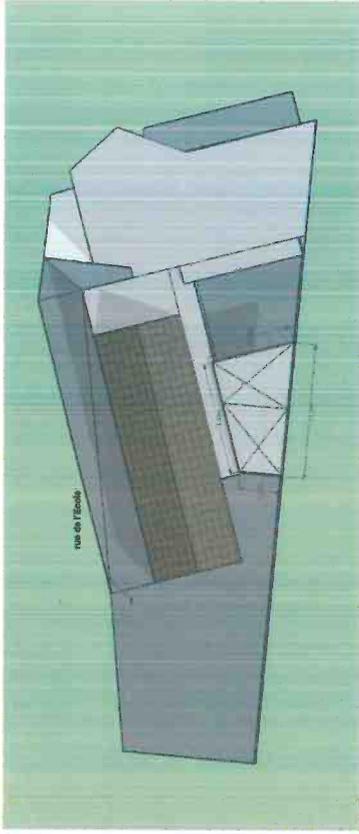
Thierry SCHAAL



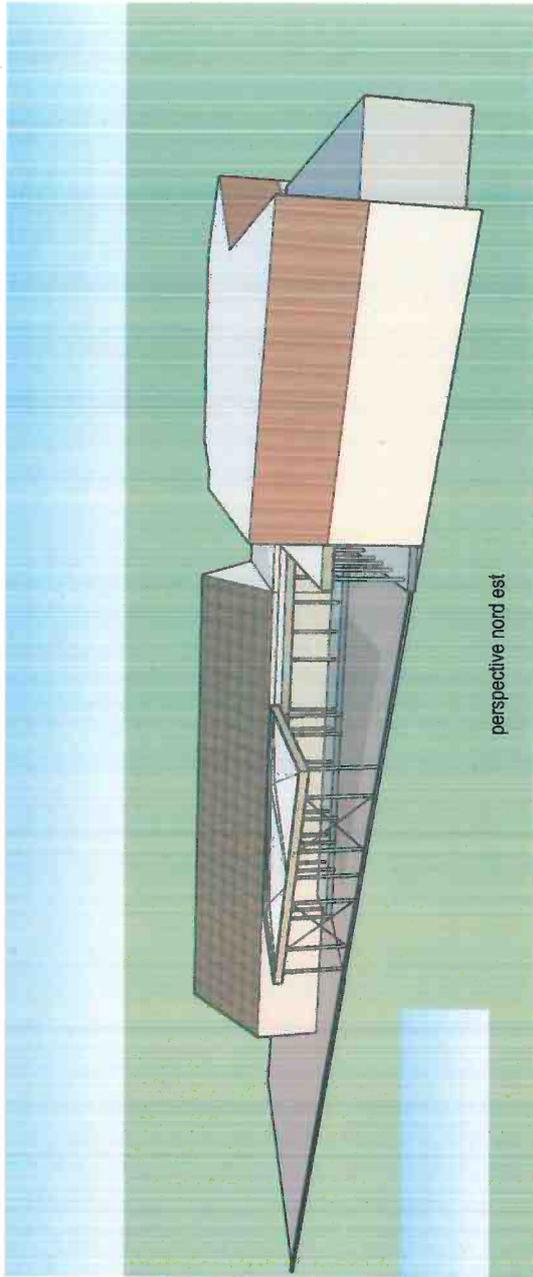
façade est



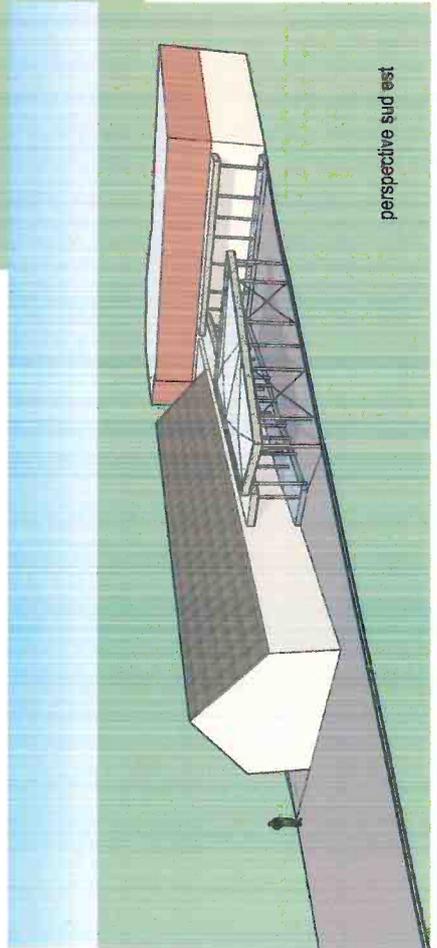
façade ouest



plan masse



perspective nord est

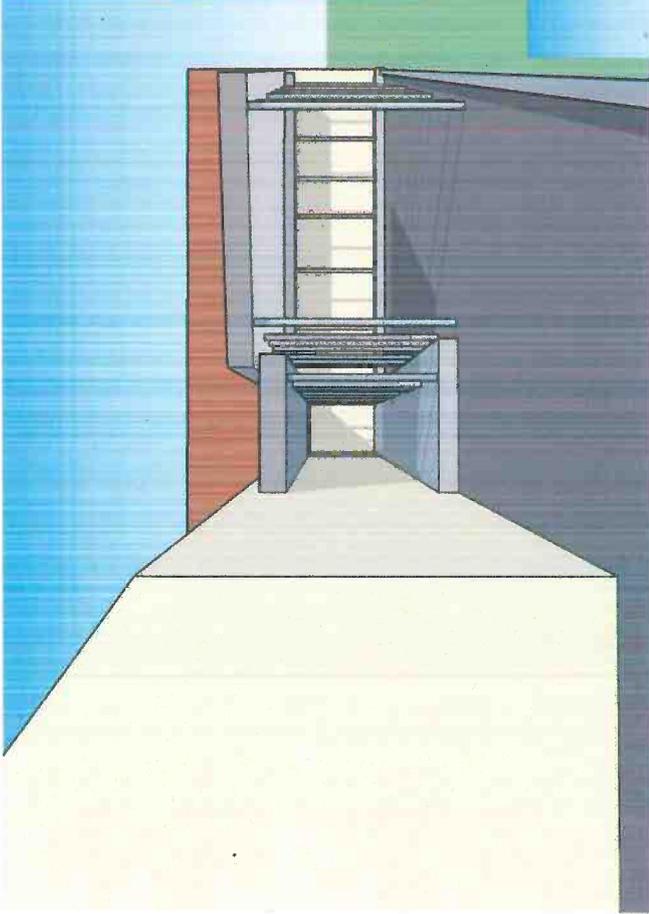
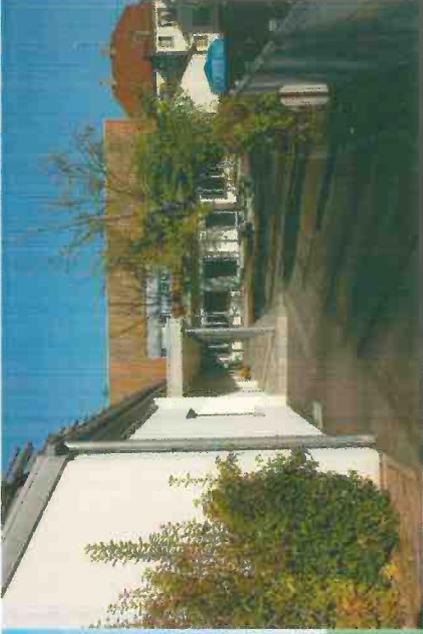


perspective sud est

COMMUNE DE FEGERSHEIM  
 CREATION D'UN PREAU ECOLE MATERNELLE TOMMI UNGERER

AVANT PROJET FACADES - PLAN MASSE - PERSPECTIVE

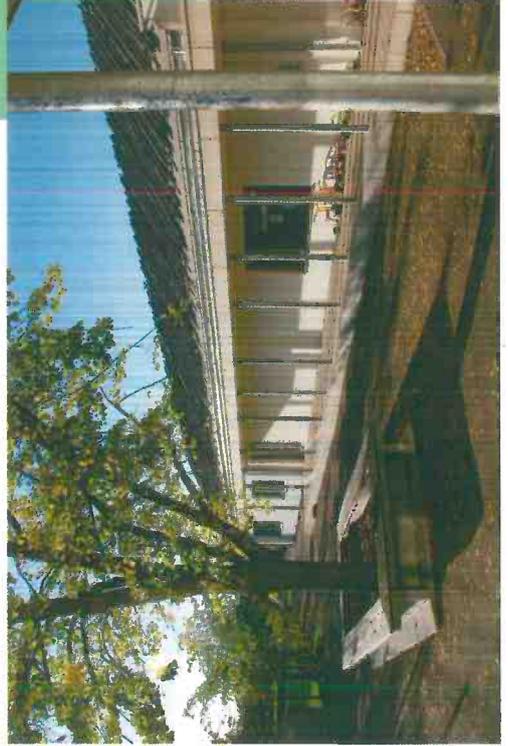
Bernard PFEIFFER Architecte D.P.L.G.  
 14, rue de l'Alil 67000 STRASBOURG tel: 88.27.44.32 - mail: [bpfeiffer@architectes.org](mailto:bpfeiffer@architectes.org)



vue du sud



Vue du nord



COMMUNE DE FEGERSHEIM  
CREATION D'UN PREAU ECOLE MATERNELLE TOMMI UNGERER

AVANT PROJET - VUE PERSPECTIVE

Bernard PFEIFFER Architecte D.P.L.G.  
14,rue de l'All 67000 STRASBOURG tel: 86.22.44.32 - mail: b.pfeiffer@architectes.org

**COMMUNE DE FEGERSEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 12 mars 2018 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absents : 03

Procurations : 03

**16. Projet 5 rue de l'Eglise – Avant-projet définitif**

Par délibération du 22 mai 2017, le Conseil municipal a retenu l'offre du Cabinet d'Architectes M Associés, pour la mission de maîtrise d'œuvre du bâtiment sis 5 rue de l'Eglise à Fegersheim – Ohnheim. Dans le cadre du marché, le montant estimatif était de 1.322.000 € HT, avec un taux de rémunération de 13,98 %.

Les travaux du cabinet d'architecte ont fait l'objet d'une importante concertation, tant vis-à-vis des élus que des futurs utilisateurs.

C'est ainsi que l'avant-projet sommaire a été présenté le 18 octobre 2017 au groupe projet, et l'étude d'approvisionnement de chauffage a été soumise le 5 décembre 2017.

L'avant-projet définitif (APD) prend en compte les différentes observations qui ont été faites entre la remise initiale du projet et l'avant-projet sommaire. Il a été présenté en réunion plénière du Conseil municipal le 1<sup>er</sup> mars 2018.

A l'issue de cette réunion plénière, la question restait de définir le choix du mode de chauffage (gaz ou pompe à chaleur), ainsi que le mode de rafraîchissement (batterie froide, PAC ou une solution hybride entre ces deux possibilités).

Compte tenu de la discussion et des réflexions menées, il est proposé de retenir la solution de chauffage par gaz avec la mise en place d'une centrale de traitement d'air équipée d'une batterie froide.

De ce fait les montants de l'APD s'établissent comme suit :

16. Projet 5 rue de l'Eglise – Avant-projet définitif – suite -

ESTIMATIF EN € HT		APD valeur nov 2017
- VR / Aménagement ext. - assainissement	⇒	91 000,00 €
- Gros - œuvre / Démolition	⇒	573 500,00 €
- Charpente	⇒	62 000,00 €
- Couverture/Étanchéité / Zinguerie	⇒	68 000,00 €
- Menuiseries Alu + BSO	⇒	74 000,00 €
- Menuiserie extérieure bois	⇒	21 000,00 €
- Placo/ Faux plafond	⇒	65 000,00 €
- Sanitaire / Assainissement intérieur	⇒	53 900,00 €
- Chauffage / Ventilation	⇒	183 300,00 €
- Ajout d'une batterie froide	⇒	30 000,00 €
- Electricité	⇒	104 000,00 €
- Chape	⇒	12 000,00 €
- Menuiseries Intérieurs Bois	⇒	82 000,00 €
- Carrelage	⇒	15 000,00 €
- Peinture Intérieure	⇒	25 000,00 €
- Serrurerie	⇒	68 000,00 €
- Revêtement de sol PVC	⇒	27 000,00 €
- Cloison mobile	⇒	20 000,00 €
- Cuisine	⇒	30 000,00 €
- Echafaudage	⇒	8 000,00 €
- ITE Crépis + Bardage	⇒	19 000,00 €
- Enduit traditionnel	⇒	35 000,00 €
- Ascenseur	⇒	25 000,00 €
- Signalétique	⇒	8 000,00 €
		<b>1 699 700,00 €</b>

## 16. Projet 5 rue de l'Eglise – Avant-projet définitif – suite -

L'adoption de l'avant-projet définitif implique le forfait définitif de rémunération, fixé sur le coût prévisionnel des travaux arrêté à 1.699.700 € HT, duquel il convient de déduire le montant de l'actualisation (38.426 €). Le forfait définitif de rémunération est donc de 232.246,11 € HT, représentant 13,98 % du coût prévisionnel des travaux hors actualisation.

Par ailleurs, un montant de 3.900 € HT sera affecté à une étude énergétique portant sur la rénovation du bâtiment existant, permettant de solliciter une aide financière au titre du programme climaxion porté par la Région Grand Est et l'ADEME.

A l'issue de l'adoption de l'APD, le calendrier prévisionnel fixé par celui-ci est le suivant :

- Publication de l'avis d'appel public à la concurrence pour les marchés de travaux le 16 avril 2018
- Attribution des marchés de travaux sur proposition de la commission d'appel d'offres par délibération du Conseil municipal le 25 juin 2018
- Démarrage des travaux courant septembre 2018
- Ouverture en septembre 2019

Le Conseil municipal,

vu la présentation faite de l'avant-projet définitif relatif à l'aménagement du bâtiment situé au 5 rue de l'Eglise à Fegersheim – Ohnheim,

après en avoir délibéré,

**à la majorité,**

une voix contre (M. Raymond VINCENT),

trois abstentions (M. Bernard SCHAAL, Mme Laure MISTRON et Mme SENDEL par procuration à Mme MISTRON),

- **valide** l'avant-projet définitif, incluant le chauffage gaz avec la mise en place d'une centrale de traitement d'air équipée d'une batterie froide pour un montant travaux de 1.699.700 € HT,
- **donne** mandat à M. le Maire ou son représentant aux fins de conclure un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour fixer le forfait définitif de rémunération à 232.246,11 € HT,
- **valide** le principe d'une étude énergétique pour un montant de 3.900 € HT,
- **donne** mandat à M. le Maire ou son représentant aux fins de lancer toutes procédures administratives et marchés nécessaires à la réalisation de ce projet, notamment les marchés de travaux.



Le Maire

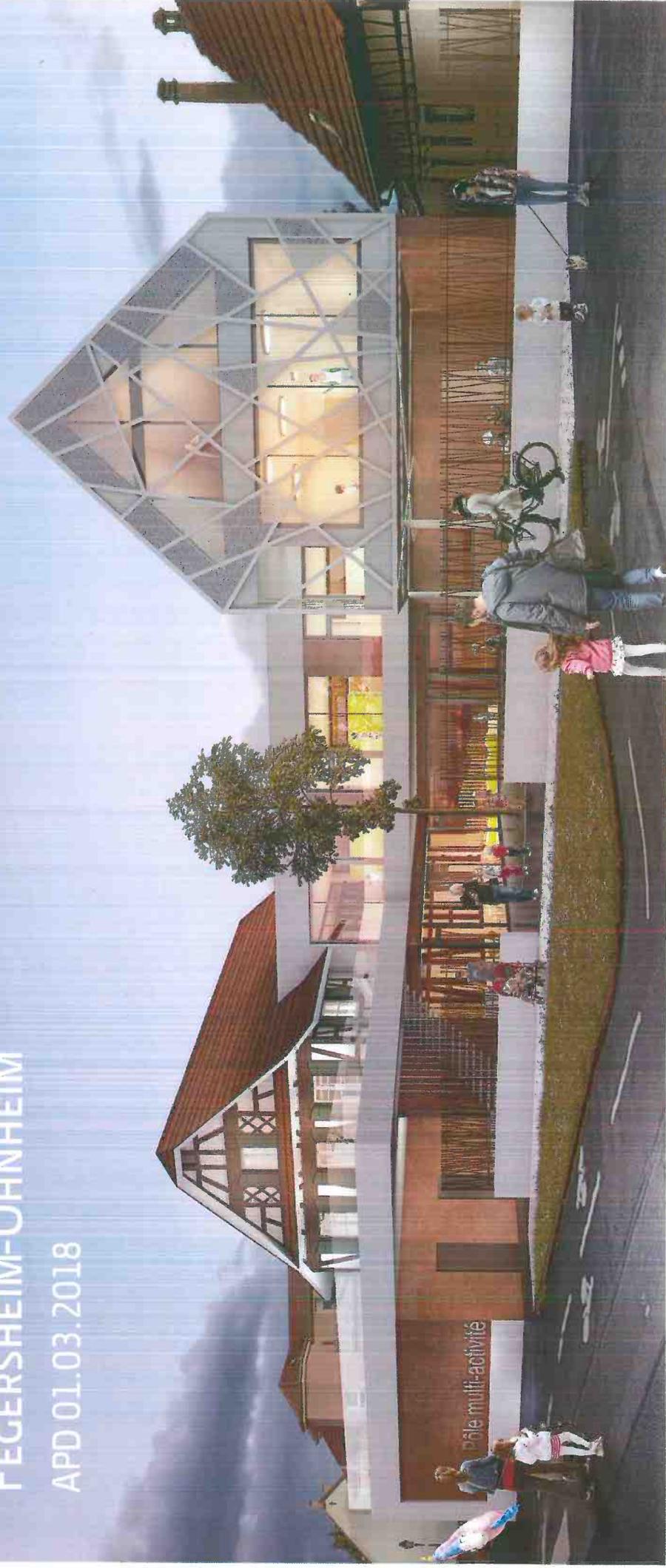
Thierry SCHAAL

PJ : Présentation de l'APD – le dossier complet a été transmis par mail aux conseillers municipaux qui peuvent le recevoir sous format papier sur simple demande.

# AMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT COMMUNAL

FEGERSHEIM-OHNHEIM

APD 01.03.2018

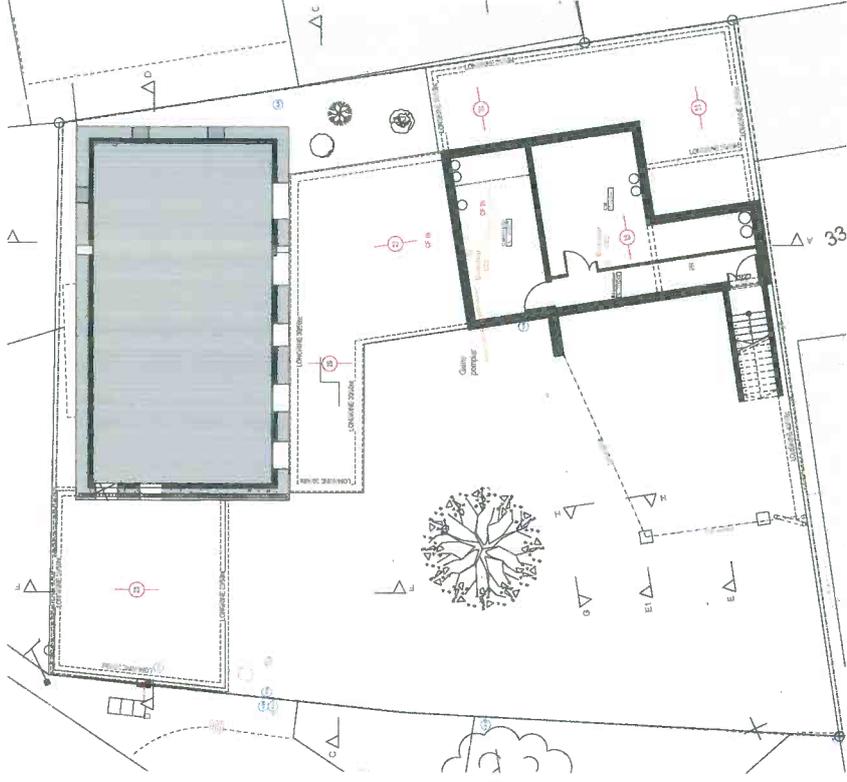
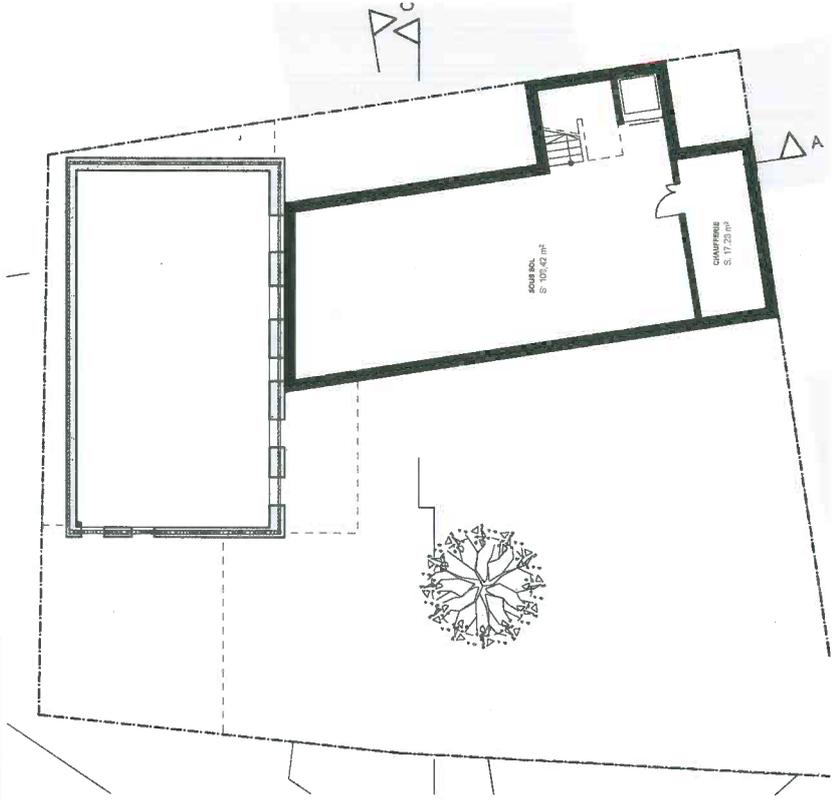


Aménagement du bâtiment communal sis 5 rue de l'Église à Fegersheim-Ohnheim

# SOMMAIRE

- 01** Présentation de l'évolution du projet entre APS et APD
- 02** Présentation du projet
- 03** Présentation du budget
- 04** Présentation du planning

# ÉVOLUTION DU PROJET

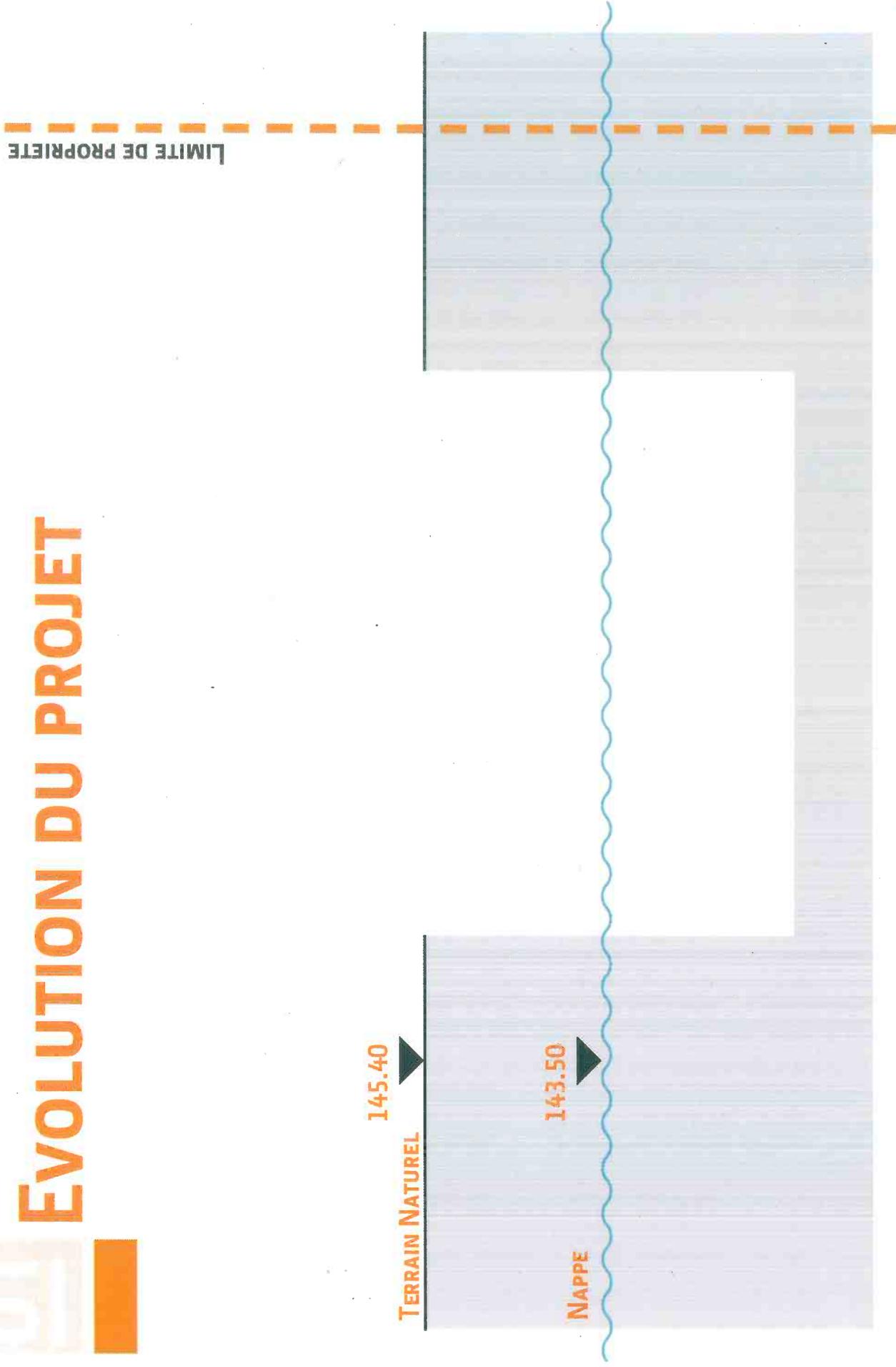


- ÉVOLUTION DU SOUS SOL APRÈS ETUDE DE SOL
- DIMINUTION DES SURFACES
- DISTANCE CRÉÉE AVEC LES BÂTIMENTS VOISINS
- ACCÈS AU SOUS SOL MODIFIÉ

Aménagement du bâtiment communal sis 5 rue de l'Église à Fegersheim-Ohnheim



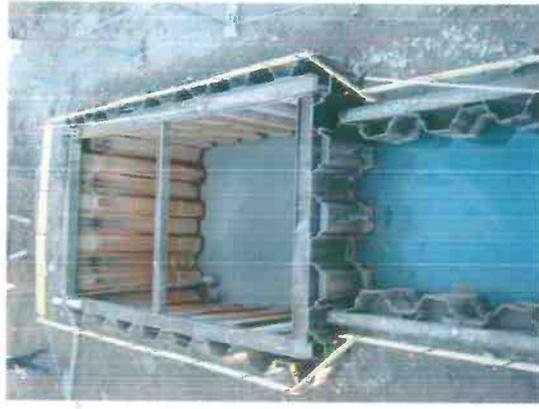
# EVOLUTION DU PROJET





# EVOLUTION DU PROJET

PALPLANCHE

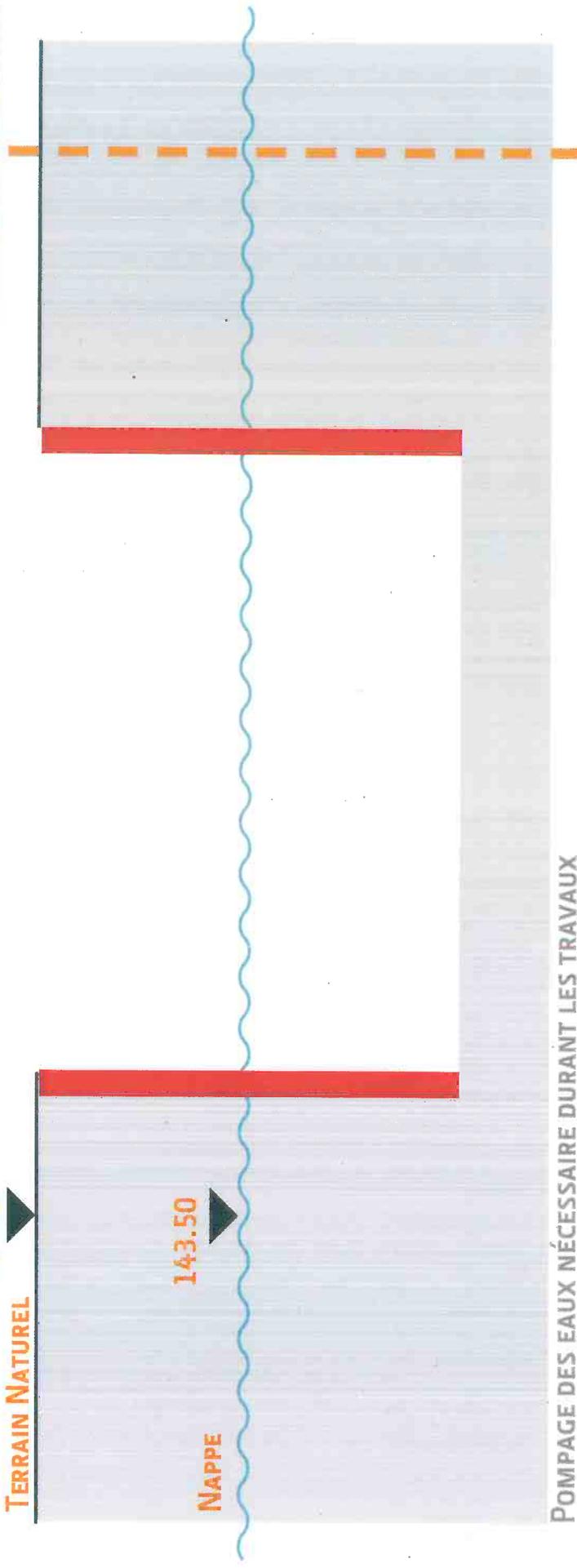


145.40

TERRAIN NATUREL

143.50

NAPPE



POMPAGE DES EAUX NÉCESSAIRE DURANT LES TRAVAUX

Aménagement du bâtiment communal sis 5 rue de l'Église à Fegersheim-Ohnheim



# EVOLUTION DU PROJET

PALPLANCHE  
BOUCHON ETANCHE

LIMITE DE PROPRIETE

145.40

TERRAIN NATUREL

143.50

NAPPE



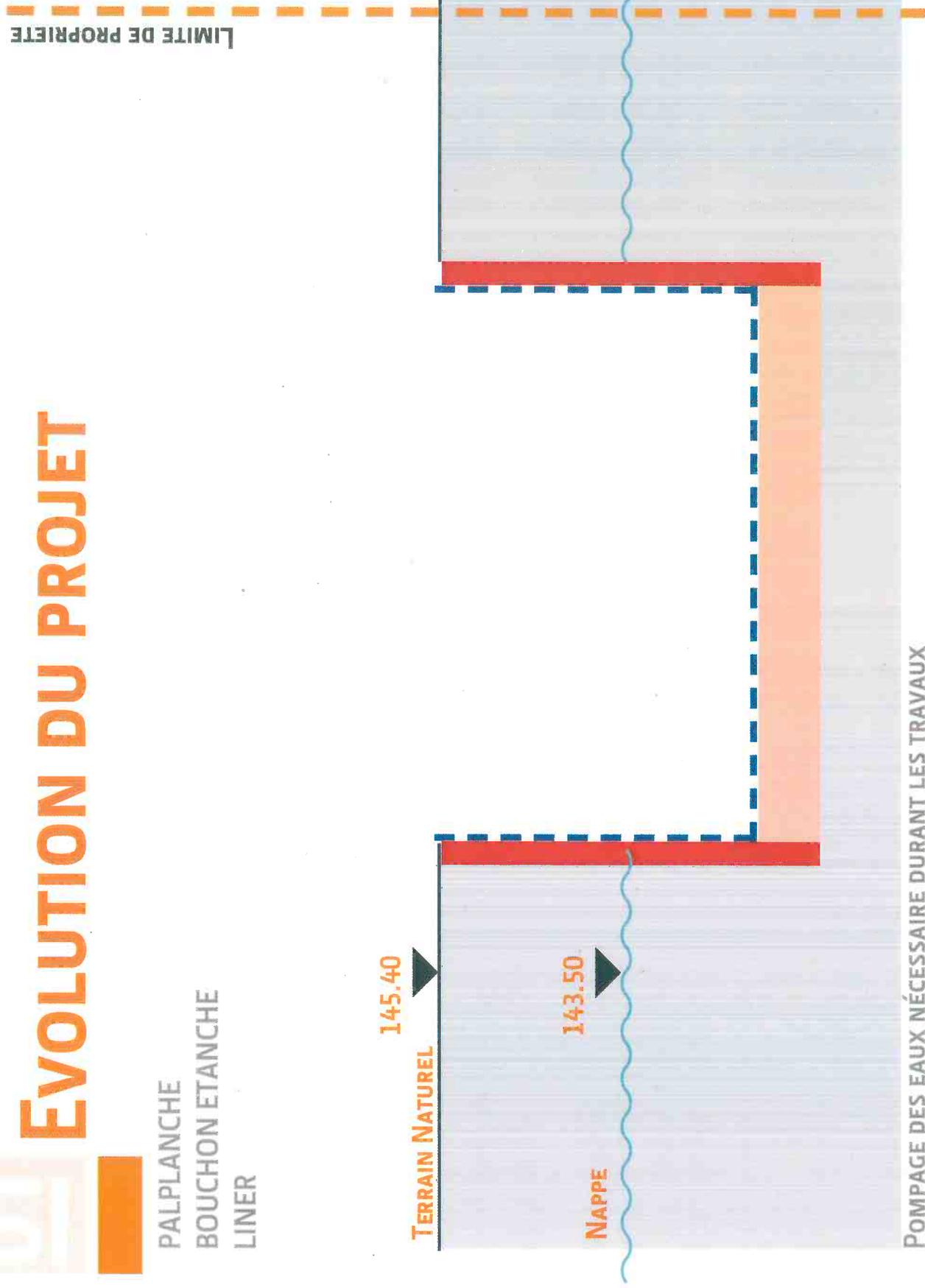
POMPAGE DES EAUX NÉCESSAIRE DURANT LES TRAVAUX

Aménagement du bâtiment communal sis 5 rue de l'Église à Fegersheim-Ohnheim



# EVOLUTION DU PROJET

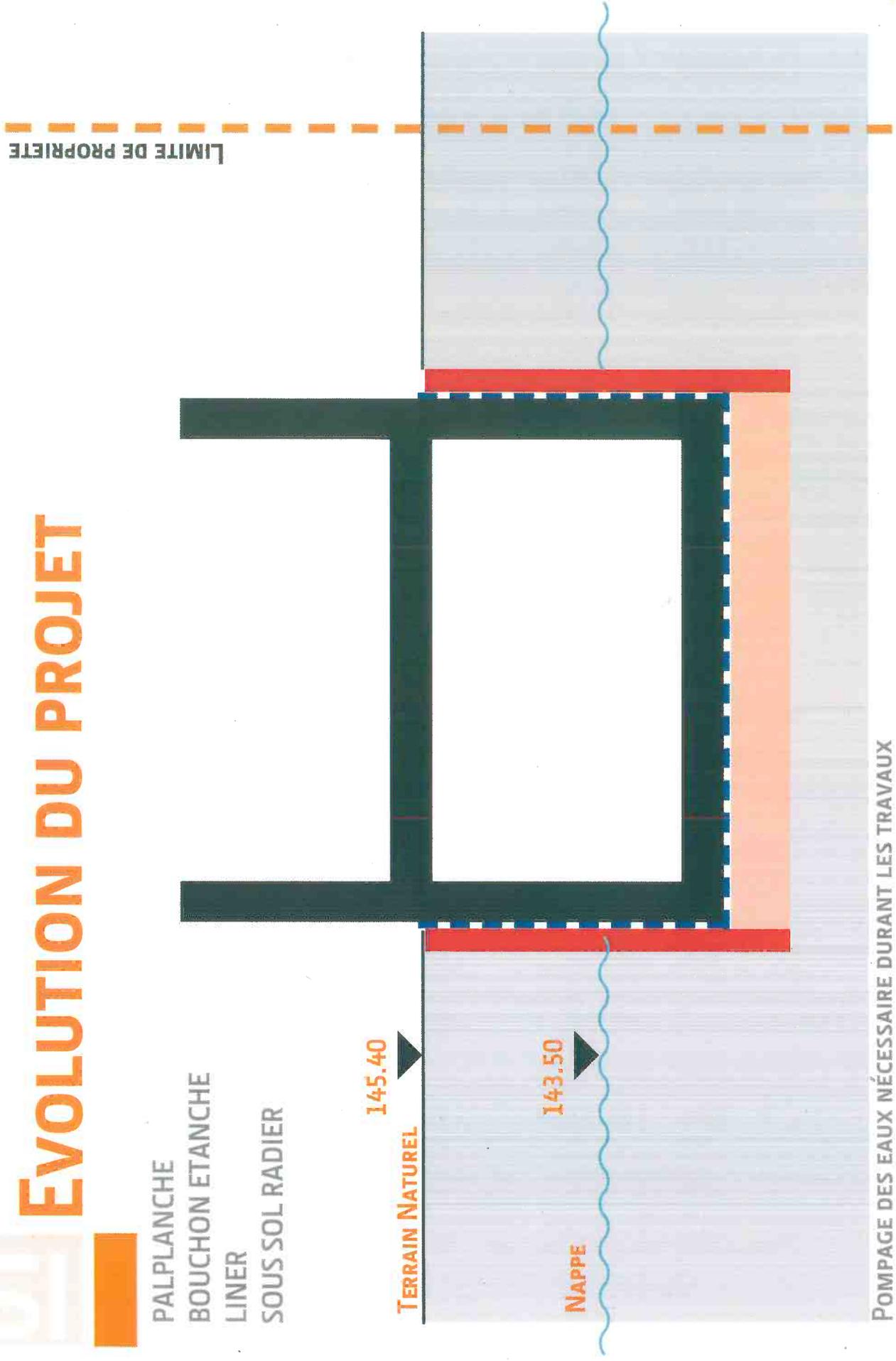
- PALPLANCHE
- BOUCHON ETANCHE
- LINER





# EVOLUTION DU PROJET

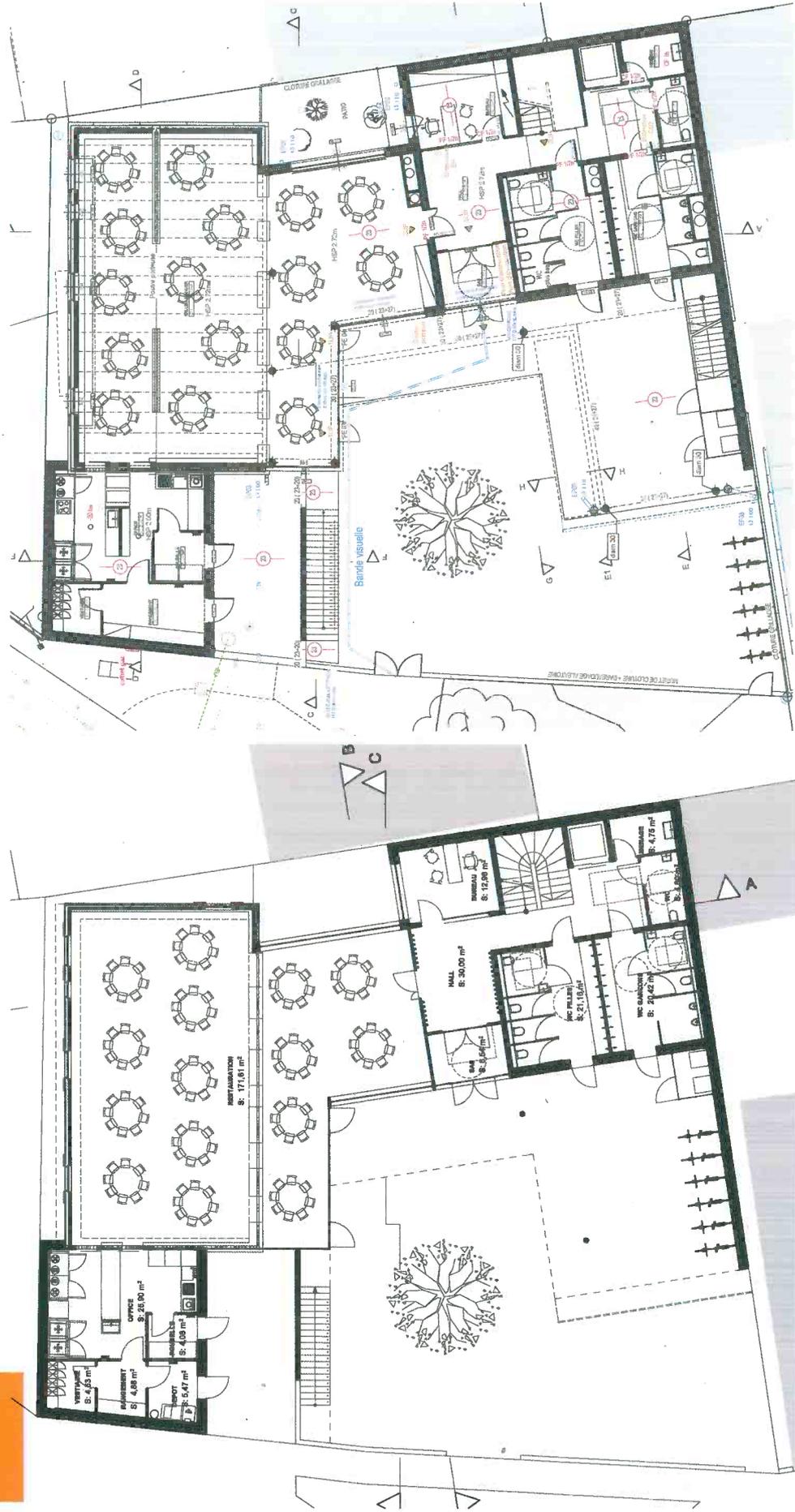
- PALPLANCHE
- BOUCHON ETANCHE
- LINER
- SOUS SOL RADIER



POMPAGE DES EAUX NÉCESSAIRE DURANT LES TRAVAUX

Aménagement du bâtiment communal sis 5 rue de l'Église à Fegersheim-Ohnheim

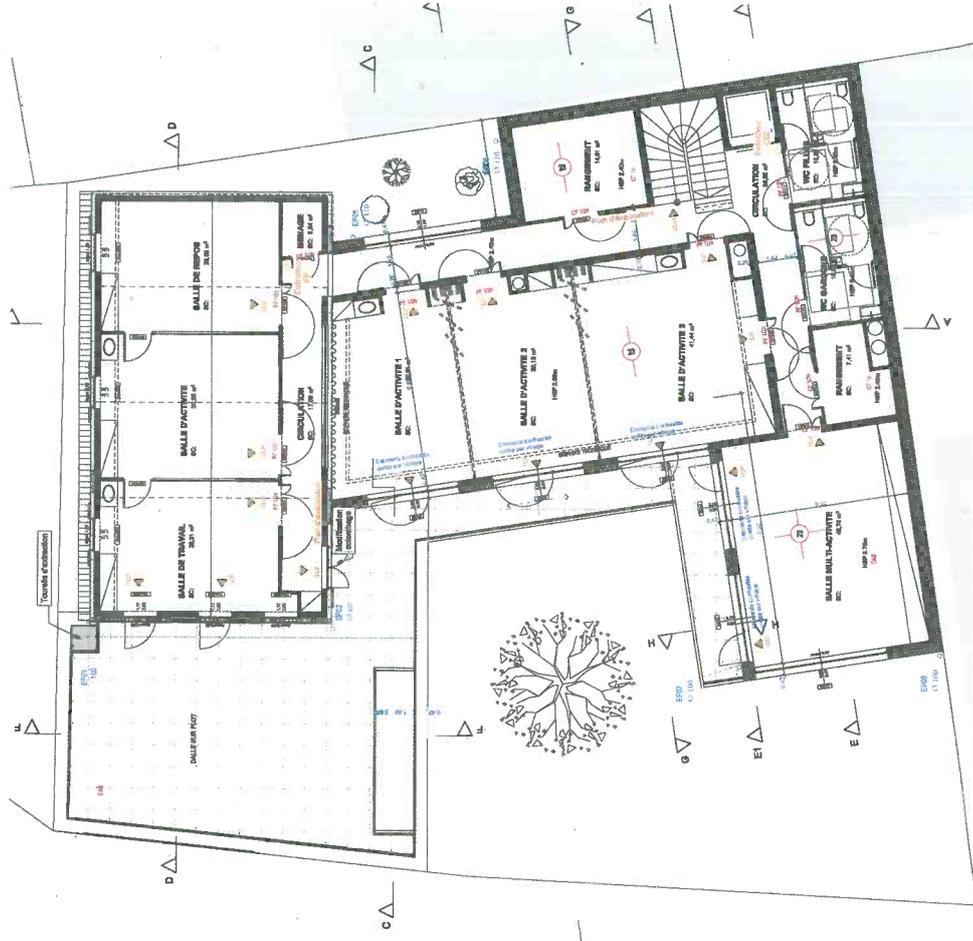
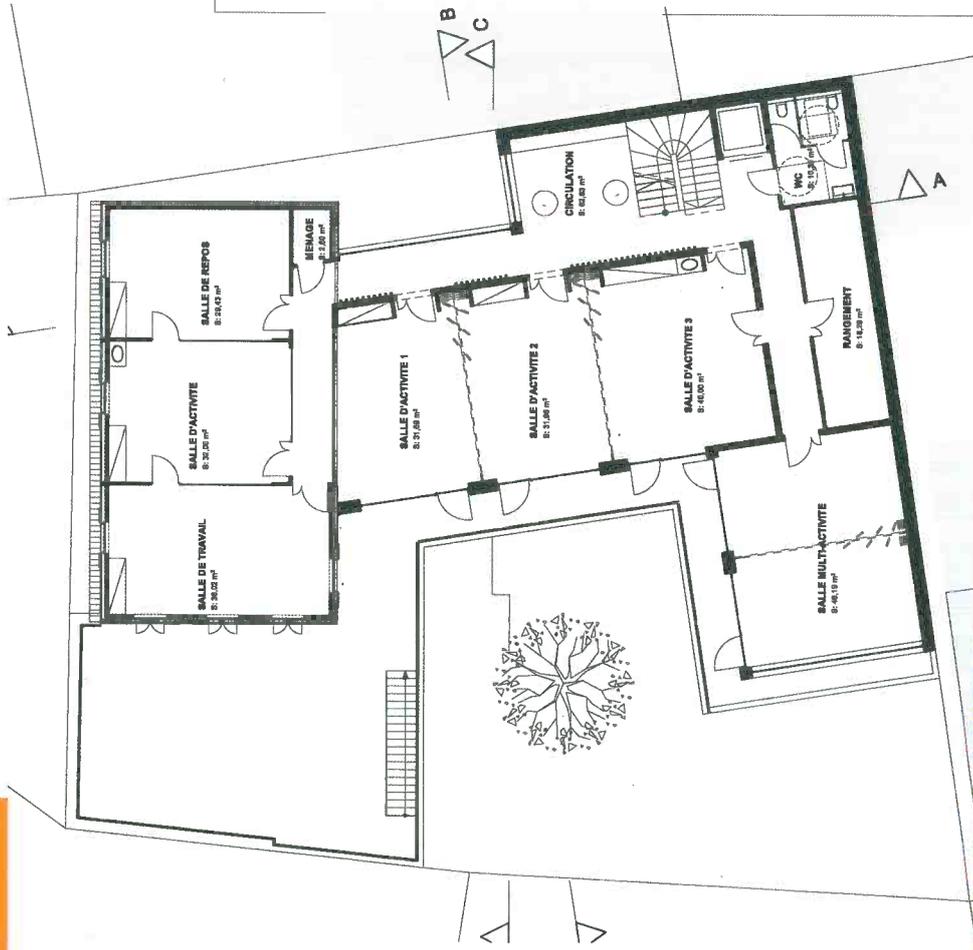
# EVOLUTION DU PROJET



**Traitement de l'acoustique**  
**Mise en place de rangements supplémentaires**  
**Emplacement vélos / local poubelle revus pour la mise en place de l'escalier**

Aménagement du bâtiment communal sis 5 rue de l'Église à Fegersheim-Ohnheim

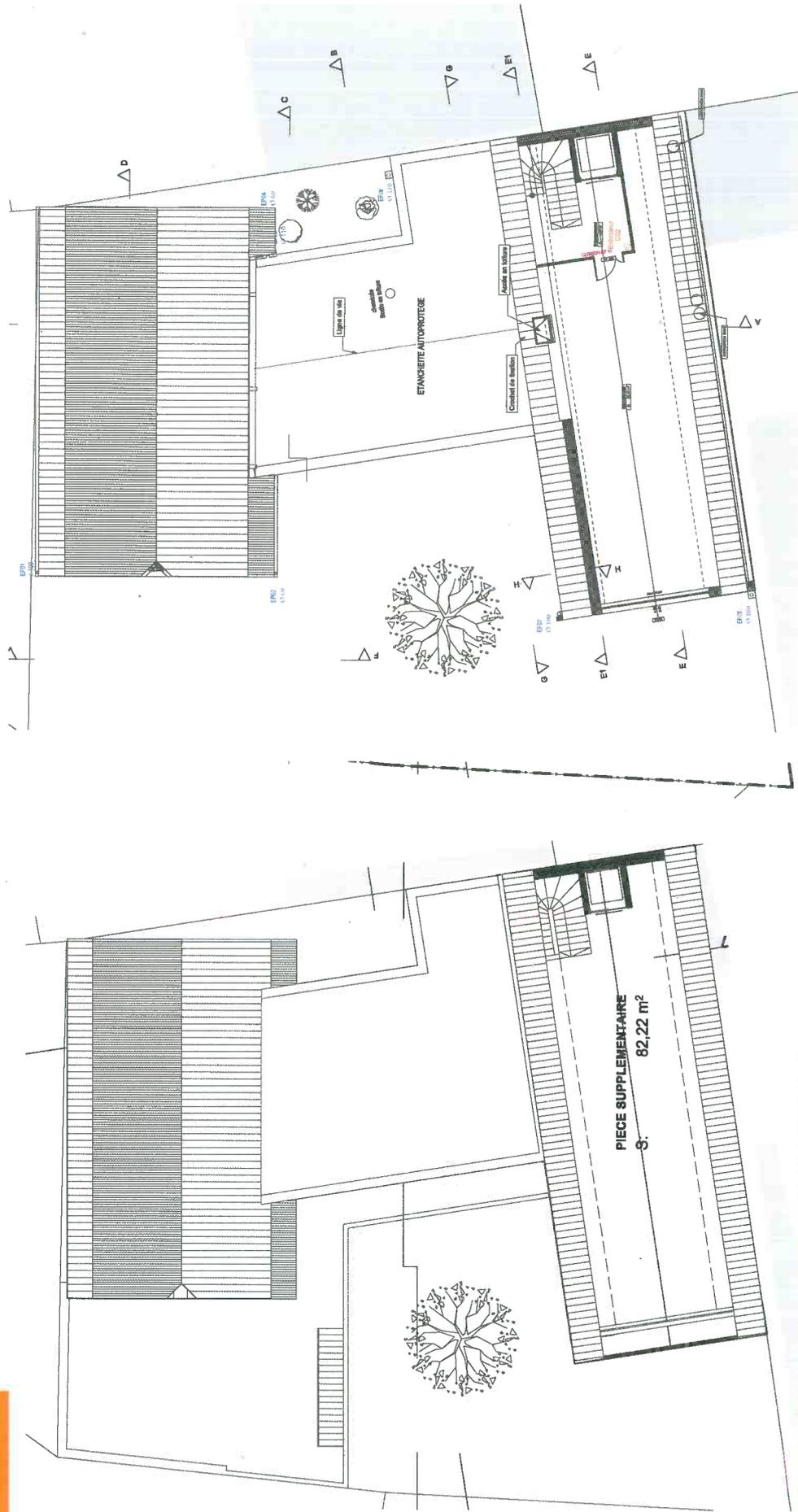
# EVOLUTION DU PROJET



**TRAITEMENT DE L'ACOUSTIQUE**  
**MISE EN PLACE D'UN RIDEAU**  
**SANITAIRES SUPPLEMENTAIRES ET RANGEMENTS COMPLEMENTAIRES**  
**MISE EN PLACE DE RANGEMENT SUPPLEMENTAIRE**  
 Aménagement du bâtiment communal sis 5 rue de l'Église à Fegersheim-Ohnheim



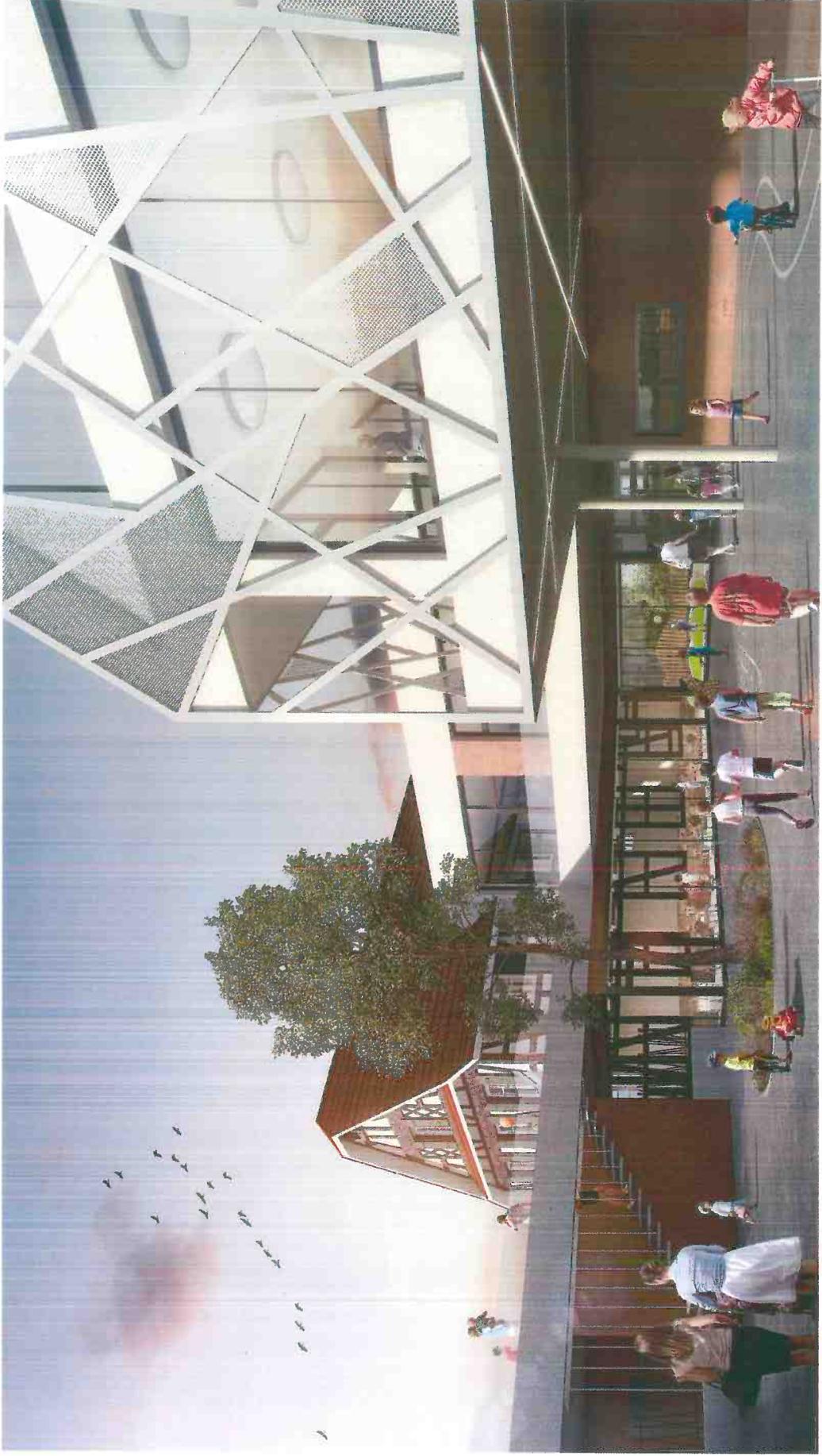
# EVOLUTION DU PROJET



PIECE SUPPLEMENTAIRE UTILISEE COMME RANGEMENT

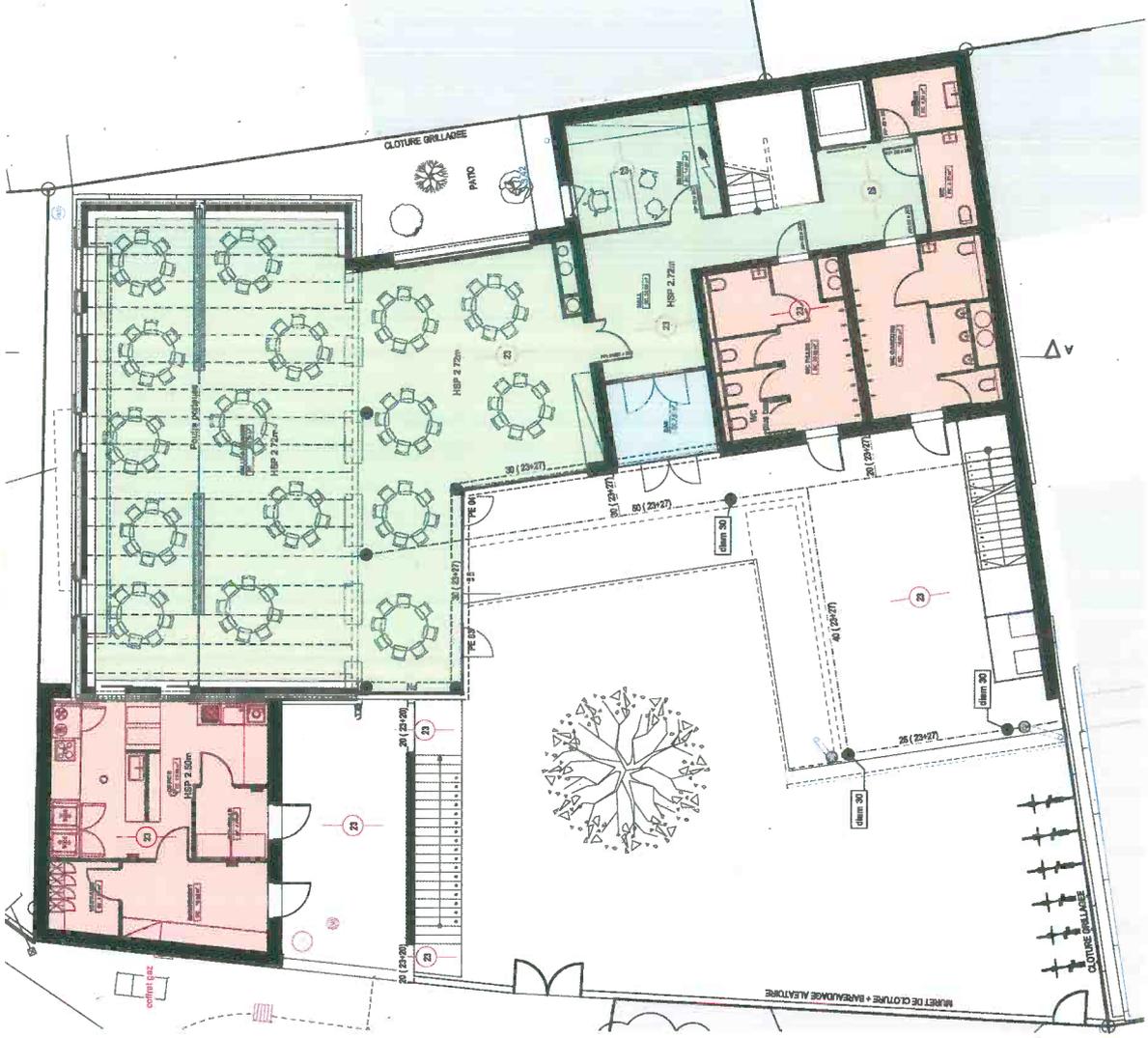
Aménagement du bâtiment communal sis 5 rue de l'Église à Fegersheim-Ohnheim

# PRÉSENTATION DU PROJET



Aménagement du bâtiment communal sis 5 rue de l'Église à Fegersheim-Ohnheim

# PRÉSENTATION DU PROJET



- Revêtement sol souple
- Carrelage anti-dérapant et faïence toute hauteur
- Tapis de sol



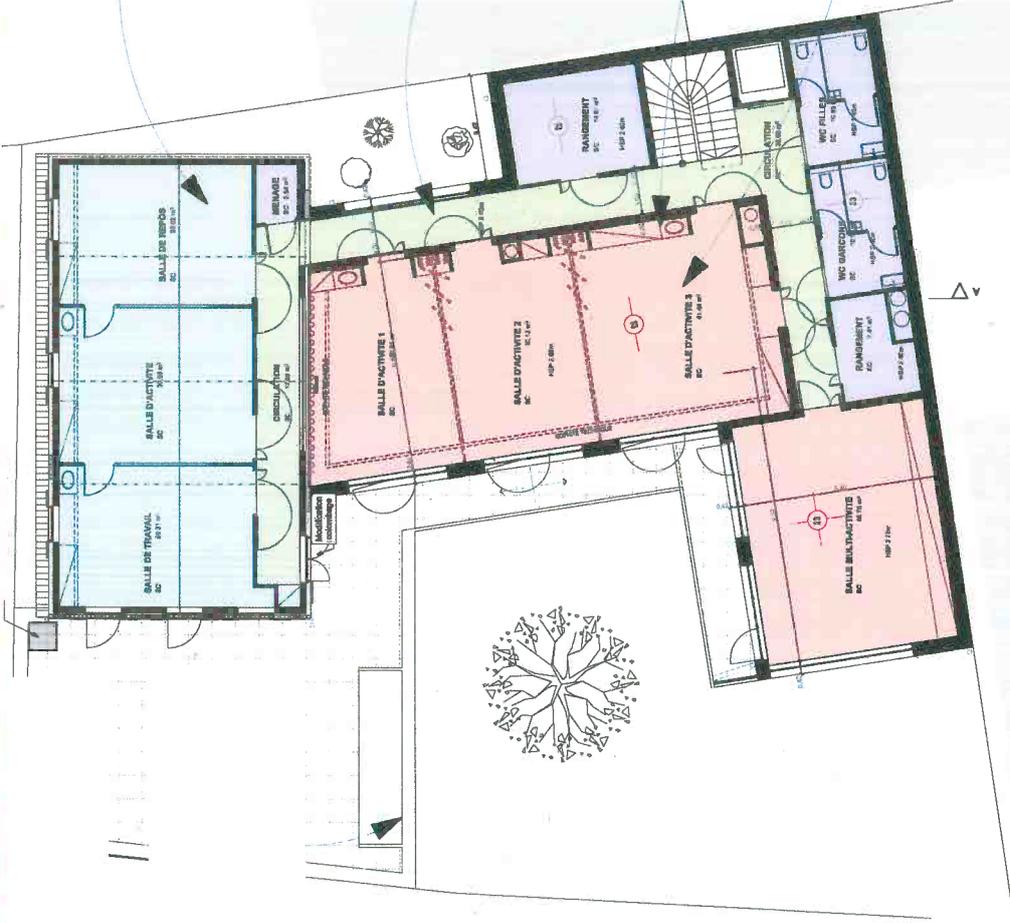
# PRÉSENTATION DU PROJET



- Faux plafond démontable 1.50\*0.60
- Faux plafond démontable 0.60\*0.60
- Faux plafond démontable 0.60\*0.60 (locaux EC)

Aménagement du bâtiment communal sis 5 rue de l'Église à Fegersheim-Ohnheim

# PRÉSENTATION DU PROJET



-  Faux plafond démontable 1.50\*0.60
-  Faux plafond démontable 0.60\*0.60
-  Faux plafond démontable
-  Panneau fibre de bois collé
-  Faux plafond perforé



# PRÉSENTATION DU PROJET

## GARDE CORPS



# PRÉSENTATION DU PROJET

## SURFACES

	APS	APD
<b>A ACCUEIL ET LOCAUX PERSONNELS</b>		
Hall	36,55	36,07
Sanitaires personnels	4,8	4,27
Sanitaire enfants	41,58	39,51
WC d'Etage	10,39	21,1
Bureau accueil	12,98	14,37
<b>TOTAL A</b>	<b>106,3</b>	<b>115,32</b>
<b>B POLE D'ETUDE SURVEILLEE</b>		
Salle de travail	36,02	29,31
Salle d'activité	32	30,96
Salle culture/repos	29,43	28,02
<b>TOTAL B</b>	<b>97,45</b>	<b>88,29</b>
<b>C POLE PERISCOLAIRE et ASSOCIATIF</b>		
Salle d'activité	31,69	30,61
Salle d'activité	31,96	30,13
Salle d'activité	40	41,61
<b>TOTAL C</b>	<b>103,65</b>	<b>102,35</b>
<b>D SALLE PARTAGEE</b>		
Salle multi-activité	48,19	48,78
Combles	82,22	66,68
<b>TOTAL D</b>	<b>130,41</b>	<b>115,46</b>
<b>E POLE RESTAURATION</b>		
Salle de restauration/ service	171,61	171,24
Cuisine liaison froide	37	30,03
Local poubelle	4,08	4,62
Stockage	4,88	10,85
<b>TOTAL E</b>	<b>217,57</b>	<b>216,74</b>
<b>F LOCAUX DE SERVICE</b>		
Local ménage principal	4,75	4,64
Local ménage étage	2,5	2,82
Local poubelle	3,07 ext	
Local stockage	18,29	22,37
<b>TOTAL F</b>	<b>28,61</b>	<b>29,83</b>
<b>G AUTRES</b>		
Sous-sol	108,42	63,95
<b>TOTAL G</b>	<b>108,42</b>	<b>63,95</b>
<b>TOTAL M<sup>2</sup> A+B+C+D+E+F+G</b>	<b>792,41</b>	<b>731,94</b>

ESPACES EXTERIEURS		
Cour et accès	332	332
Cour à l'étage	90	90
Aire de service: livraisons	30	30
Emplacement vélos & préau	114,23	95
<b>TOTAL</b>	<b>566,23</b>	<b>547</b>

SURFACES NON COMPRISES AU PROGRAMME MAIS		
Local technique	17,28	49,83
Circulations	62,63	76,1
<b>TOTAL</b>	<b>79,91</b>	<b>125,93</b>

différence de surfaces: moins de sous sol + création d'un SAS dans combles + Circulation augmentée à l'étage pour accès direct sur la terrasse + local poubelle extérieur

# PRÉSENTATION DU BUDGET

Amortissement de la PAC

Scénarios		V1 CHAUDIERE GAZ DOUBLE FLUX	V2 PAC DOUBLE FLUX
Coûts d'investissement bruts	en euros TTC	118 800 €	215 520 €
		différence / système V1	96 720 €
Consommation énergétique	en MWhep/an	103,7	96,8
		différence / système V1	-6,9
	en kWhep/m <sup>2</sup> SHON/an	112,9	105,4
		différence / système V1	-7,5
Emission GES	en tonne CO <sub>2</sub> /an	10,1	4,5
	en kgCO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> SHON/an	11,0	4,9
Classe énergétique	en kWhep/m <sup>2</sup> SHAB/an	C	C
Classe climat	en kgCO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> SHAB/an	C	A
Coût annuel exploitation	en euros TTC	7 000 €	6 600 €
		différence / système V1	-400 €
Coût global actualisé sur 20 ans <i>Augmentation du prix de l'énergie de 3 % par an</i>	en euros TTC	236 200 €	309 700 €
Coût global actualisé sur 20 ans <i>Augmentation du prix de l'énergie de 6 % par an</i>	en euros TTC	274 700 €	343 700 €
Coût global actualisé sur 20 ans <i>Augmentation du prix de l'énergie de 9 % par an</i>	en euros TTC	330 900 €	393 400 €



# PRÉSENTATION DU BUDGET

## BUDGET FLUIDE

<b>CHAUFFAGE - VENTILATION</b>	
TOTAL HT CHAUFFAGE-VENTILATION	183 300 €
<b>SANITAIRE - ASSAINISSEMENT INTERIEUR</b>	
TOTAL HT SANITAIRE - ASSAINISSEMENT INTERIEUR	53 900 €
<b>ASSAINISSEMENT EXTERIEUR</b>	
TOTAL HT ASSAINISSEMENT EXTERIEUR	51 000 €
<b>LOTS FLUIDES</b>	
TOTAL HT LOTS FLUIDES	288 200 €
<b>PLUS VALUE</b>	
TOTAL PLUS VALUE HT PAC SUR NAPPE REVERSIBLE <i>tubage en PVC</i>	80 600 €
TOTAL PLUS VALUE HT PAC SUR NAPPE REVERSIBLE <i>tubage en acier inoxydable</i>	95 600 €
TOTAL PLUS VALUE HT RAFRAICHISSEMENT SUR AIR	30 000 €

# PRÉSENTATION DU BUDGET

## ESTIMATIF EN € HT

	APD	APS	CONCOURS
	valeur nov 2017	Valeur à oct 2017	Valeur janv
- VR / Aménagement ext. Assainissement	⇨ 91 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
- Gros - œuvre / Démolition	⇨ 573 500,00 €	435 000,00 €	420 000,00 €
- Charpente	⇨ 62 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
- Couverture/Etanchéité / Zinguerie	⇨ 68 000,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €
- Menuiseries Alu + BSO	⇨ 74 000,00 €	94 000,00 €	90 000,00 €
- Menuiserie extérieure bois	⇨ 21 000,00 €	0,00 €	0,00 €
- Placo/ Faux plafond	⇨ 65 000,00 €	49 000,00 €	45 000,00 €
- Sanitaire / Assainissement intérieur	⇨ 53 900,00 €	49 100,00 €	40 000,00 €
- Chauffage / Ventilation	⇨ 183 300,00 €	182 100,00 €	125 000,00 €
- Electricité	⇨ 104 000,00 €	105 000,00 €	100 000,00 €
- Chape	⇨ 12 000,00 €	18 000,00 €	15 000,00 €
- Menuiseries Intérieurs Bois	⇨ 82 000,00 €	58 000,00 €	50 000,00 €
- Carrelage	⇨ 15 000,00 €	18 000,00 €	12 000,00 €
- Peinture Intérieure	⇨ 25 000,00 €	18 000,00 €	15 000,00 €
- Serrurerie	⇨ 68 000,00 €	55 000,00 €	40 000,00 €
- Revêtement de sol PVC	⇨ 27 000,00 €	27 000,00 €	25 000,00 €
- Cloison mobile	⇨ 20 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
- Cuisine	⇨ 30 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
- Echauffage	⇨ 8 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
- ITE Crépis + Bardage	⇨ 19 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
- Enduit traditionnel	⇨ 35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
- Ascenseur	⇨ 25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
- Signalétique	⇨ 8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>1 669 700,00 €</b>	<b>1 453 200,00 €</b>	<b>1 322 000,00 €</b>

Variation de prix:  $p(n) = P(o) (0,15 + 0,85 * ING(n) / ING(o))$

Indice BT Mo 108,20  
janv-16

Indice BT Mn 111,6  
oct-17

Indice BT Mn 111,90  
nov-17

# PRÉSENTATION DU BUDGET

**TOTAL CONCOURS :** \_\_\_\_\_ **1 322 000.00 €**

**Phase APS :**

- Surface des sanitaires augmentées
  - Impact sur les surfaces du hall et de la restauration
  - Augmentation des gardes corps 1.00 à 1.60m
  - Mise en place d'une VMC double Flux
- TOTAL APS** \_\_\_\_\_ **1 453 200.00 €** +131 200.00 €

**Phase APD :**

- Technique de mise en œuvre du sous-sol (Traitement de l'étanchéité et mise en œuvre du sous-sol) 138 500.00€
  - Bâche d'infiltration
  - Badge
  - Chasse directe
  - Mobilier rangement 39 574.00€
  - Acoustique
  - Poubelles réfrigérées + grille roulante dans l'Office
  - Actualisation du montant par rapport à l'indice BT (dernier connu) +38 426.00€
- **TOTAL modification** +216 500.00€
- TOTAL APD** \_\_\_\_\_ **1 669 700.00 €**

**OPTIONS 1 PAC tubage PVC**  
**TOTAL APD + Option 1** \_\_\_\_\_ **1 750 300.00 €** +80 600 €

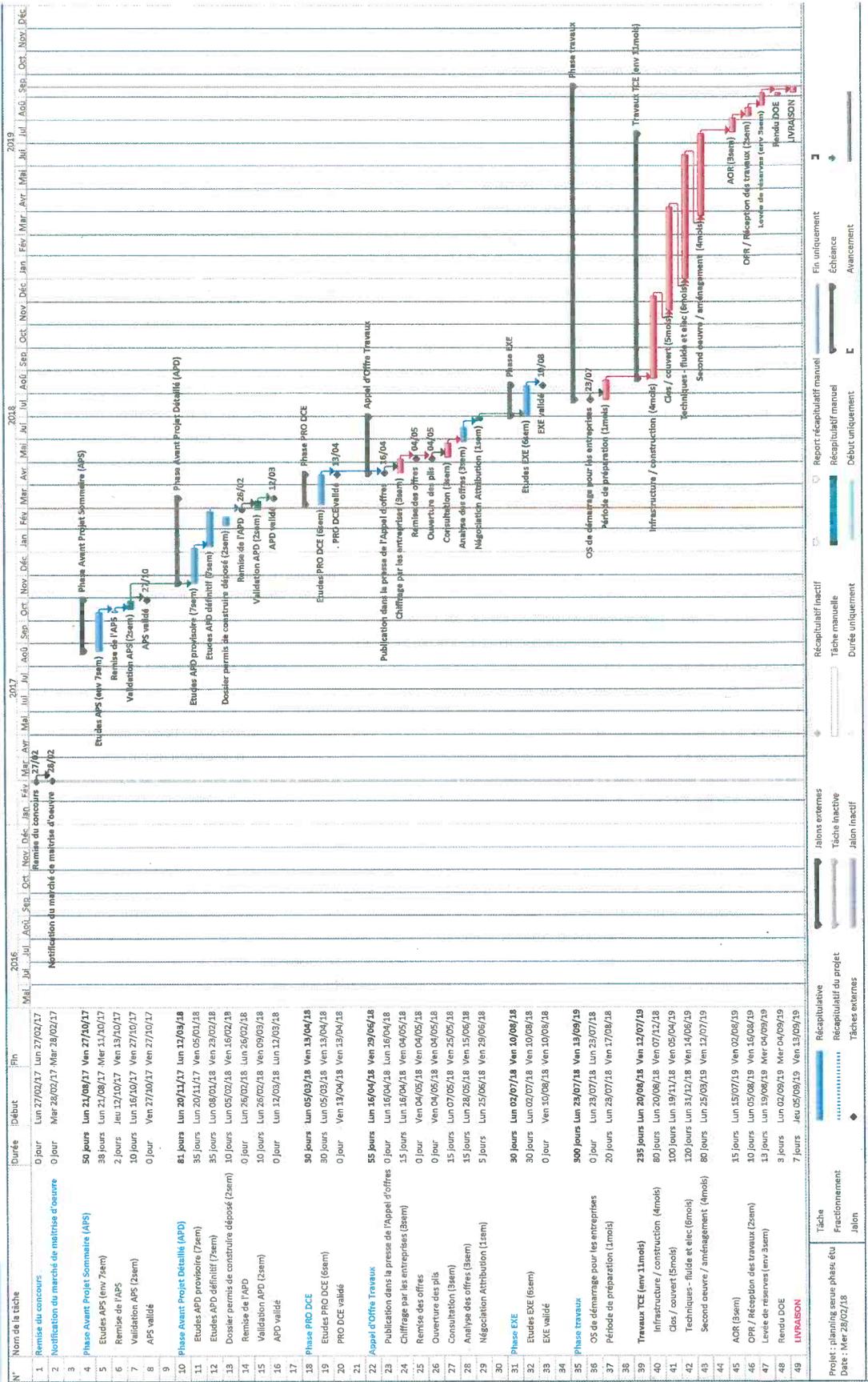
**OPTIONS 2 PAC tubage INOX**  
**TOTAL APD + Option 2** \_\_\_\_\_ **1 765 300.00 €** +95 600 €

**OPTIONS 3 Rafraichissement sur air**  
**TOTAL APD + Option 2** \_\_\_\_\_ **1 699 700.00 €** +30 000 €

Surcoûts techniques suite à l'étude de sol : 138 500.00 €  
Surcoût ajustements MOE (évolution des études) : 39 574.00€  
Actualisation : 38 426.00€

soit **8.30%**  
soit **2.37%**  
soit **2.30%**

# PRÉSENTATION DU PLANNING



**COMMUNE DE FEGRSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 12 mars 2018 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absents : 03

Procurations : 03

**17. Révision du Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Par délibération du 3 mars 2017, l'Eurométropole de Strasbourg a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16 décembre 2016.

Cette procédure de révision résulte de la fusion par intégration entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Communauté de Communes Les Châteaux.

La révision du Plan Local d'Urbanisme vise à étendre le dispositif règlementaire du PLU à l'intégralité du territoire, sur les 33 communes composant l'Eurométropole.

Tel qu'énoncé par la délibération du 3 mars 2017, l'intégration des anciennes communes de la Communauté de Communes Les Châteaux au sein du PLU ne modifie pas les orientations fondamentales du PLU. Les objectifs du PLU, défini par la délibération du 27 mai 2011, et repris par celle du 3 mars 2017, sont confirmés.

En date du 15 décembre 2016, la Communauté de Communes Les Châteaux a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de son PLU intercommunal. Ces orientations, rappelées ci-dessous, sont en adéquation avec les objectifs du PLU de l'Eurométropole :

- Permettre à tous de se loger,
- Maintenir le niveau d'emploi et d'équipement du territoire,
- Favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture,
- Valoriser les espaces naturels et agricoles,
- Tenir compte du patrimoine local,
- Réduire la consommation foncière.

Les orientations générales du PADD s'appuient sur un diagnostic du territoire ayant fait apparaître les enjeux suivants :

- un enjeu d'attractivité du territoire,
- un enjeu d'équité sociale et territoriale,
- un enjeu d'anticipation des alternatives énergétiques et de la place de la nature dans la société,
- un enjeu de prise en compte de l'évolution des modes de vie, des temps de la vie donc de la ville.

Les enjeux évoqués ci-dessus, ainsi que les orientations prises par l'ancienne Communauté de Communes Les Châteaux, visent à assurer au territoire de l'Eurométropole un développement métropolitain à taille humaine, solidaire et riche de ses valeurs locales.

## 17. Révision du Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) –suite-

Pour ce faire, le PADD est porté par trois grandes orientations transversales, indissociables les unes des autres et avec des objectifs convergents :

Une métropole attractive, d'influence européenne et rhénane : capitale régionale et forte de son statut européen, Strasbourg doit, comme toutes les grandes villes françaises, conforter son positionnement métropolitain.

Afin d'asseoir durablement sa place dans les dynamiques territoriales au sein desquelles elle s'inscrit, l'Eurométropole se doit de renforcer son attractivité économique et résidentielle, d'attirer aussi bien des entreprises que des hommes :

- Renforcer l'attractivité régionale et internationale de l'agglomération,
- Inscrire le développement du territoire dans un bassin de vie plus large et transfrontalier,
- Renforcer l'attractivité résidentielle et répondre aux évolutions des modes de vie.

Une métropole des proximités : construire une métropole attractive, ouverte sur le monde et qui veuille aussi rester humaine, ne peut se faire sans répondre aux attentes légitimes de ses habitants, dont l'aspiration première est de pouvoir disposer d'un cadre de vie agréable et de qualité.

Cette métropole des proximités devra répondre aux besoins de logement, de mobilité, d'accès à l'emploi et de services du quotidien, tout en préservant des espaces de respiration, nature en ville et espaces publics de qualité :

- Proposer une offre d'habitat suffisante et diversifiée pour tous,
- Améliorer la qualité de vie et l'offre de services,
- S'enrichir de l'identité des territoires,
- Donner toute leur place aux espaces naturels et constituer la trame verte et bleue.

Une métropole durable : une métropole attractive et de proximités ne peut se concevoir sans la prise en compte et l'intégration des objectifs de développement durable.

La métropole durable nécessite donc d'anticiper la raréfaction des énergies fossiles, de prendre en compte l'évolution des modes de vie et de maîtriser la consommation foncière, au bénéfice des espaces agricoles et naturels :

- Préparer le territoire à une société post-carbone,
- Donner toute sa place à l'agriculture,
- Développer le territoire en maîtrisant l'étalement urbain et la consommation foncière.

Enfin, le projet s'appuie sur trois thèmes transversaux qui guident le développement durable du territoire métropolitain :

- La trame verte et bleue, qui est considérée comme l'armature structurante de l'urbanisation, de la valorisation des espaces naturels et agricoles et d'un cadre de vie de qualité pour les habitants,
- La trame des transports en commun et des modes actifs, qui permet la mobilité de la proximité tout comme la grande accessibilité du territoire métropolitain,

- La trame sociale enfin, qui se caractérise par la prise en compte des besoins actuels et futurs des habitants et des usagers en termes de services, d'équipements, d'emplois. Le renforcement des centralités urbaines permet de répondre aux attentes des habitants et usagers de l'Eurométropole.

17. Révision du Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) –suite-

Tout en privilégiant le développement dans l'enveloppe urbaine, la territorialisation du projet, traduisant une ambition métropolitaine où chacun, chaque entité du territoire, trouve sa place et se reconnaît, propose une organisation de l'armature urbaine qui se caractérise ainsi :

- Un cœur métropolitain et les communes de l'espace aggloméré, qui ont un rôle d'accueil des grandes fonctions métropolitaines et des grands équipements intercommunaux ou d'agglomération pour les habitants,

- Des communes qui participent au développement métropolitain :

- Chaque commune conserve la possibilité de se développer en fonction du projet de territoire métropolitain, et de ses besoins et capacités propres,
- Certaines communes (en-dehors du cœur métropolitain et des communes de première couronne) peuvent constituer, au regard de plusieurs critères, des communes d'appui qui, grâce à leurs équipements, services et emplois de proximité, peuvent rayonner sur plusieurs communes et subvenir à leurs besoins,
- La qualité urbaine des communes de l'Eurométropole, avec la présence d'espaces naturels et agricoles, la proximité avec les grands services d'agglomération, contribue à offrir un cadre de vie de qualité pour de nouveaux habitants (ou habitants actuels recherchant une nouvelle offre en logements).

En application de l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, un débat portant sur les orientations générales du PADD, décrite ci-avant, doit avoir lieu au sein des 33 Conseils municipaux des communes de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi qu'en Conseil d'Eurométropole.

Le Conseil municipal a pris connaissance de ces orientations générales.

PJ : Présentation du PADD – le dossier complet a été transmis par mail aux conseillers municipaux qui peuvent le recevoir sous format papier sur simple demande.



Le Maire  
*[Signature]*

Thierry SCHAAL



# Strasbourg.eu

eurométropole

PLU : Etat d'avancement des  
procédures

Réunion des Maires  
9 février 2018

## Procédures d'évolutions en cours

1. Modification n° 1 du PLU
2. Modification n° 2 du PLU
3. Révision du PLU en vue de l'intégration des cinq nouvelles communes

## 1. Evolution législative en cours d'enquête publique de la modification n°1 du PLU

- **19 juillet 2017** : le Conseil d'Etat (CE) annule les articles du code de l'Urbanisme relatifs à l'évaluation environnementale des PLU



En conséquence, la procédure de modification n° 1 doit faire l'objet d'un examen au cas par cas par l'autorité compétente

**Eté 2017** : analyse juridique des incidences de cette décision du CE

**Octobre 2017**: demande de cas par cas enregistrée par la Mission Régionale de l'autorité environnementale (MRAE)

**Décembre 2017** : rencontre du Président de la commission de la MRAE

**Janvier 2018** : renvoi d'un complément de dossier

- **Début Février 2018** : en attente de la décision de la Mission Régionale de l'autorité environnementale

## 1. Conclusions de la commission d'enquête sur la modification n°1 du PLU

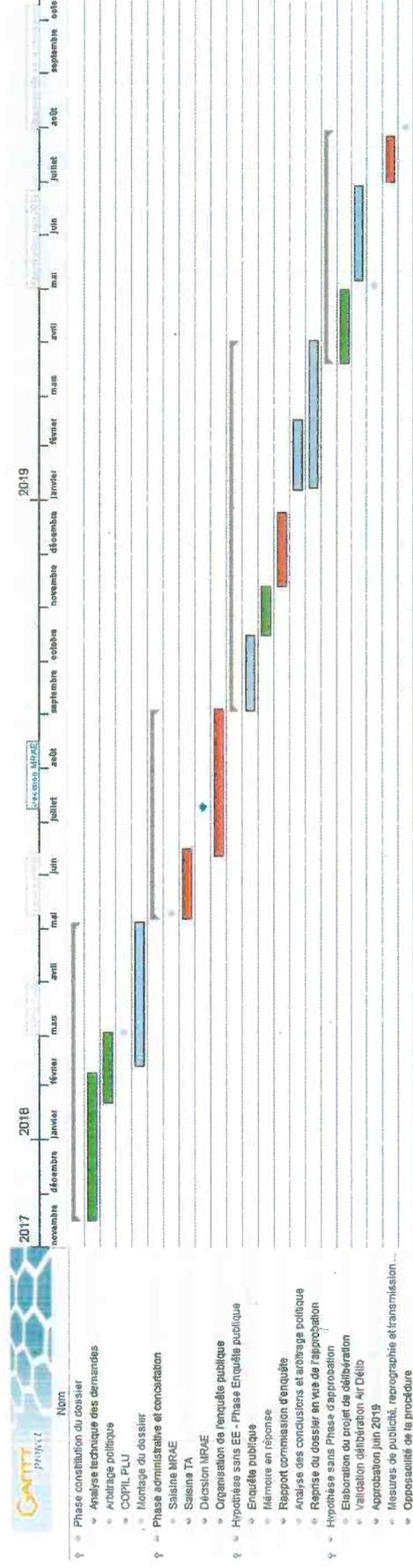
Strasbourg.eu  
eurométropole

- 26 juin au 28 juillet 2017 : Enquête publique sur le PLU
- 22 novembre 2017 : La commission d'enquête rend son rapport
  - ↳ Avis favorable de la commission assorti de 2 réserves et 5 recommandations
  - La diffusion des conclusions de la commission est conditionnée au retour de la MRAE, une des deux réserves portant sur cette décision
- Début décembre : Saisine du Tribunal Administratif par l'Eurométropole au motif d'une insuffisance de motivation du rapport
  - ↳ 3 janvier 2018 : la commission d'enquête transmet un complément à son rapport

## 2. Modification n° 2 : Enregistrement des demandes et calendrier

Strasbourg.eu  
eurometropole

- Environ 150 demandes de modifications enregistrées au 1<sup>er</sup> décembre 2017
- Instruction technique en cours
- Rencontres avec les maires courant février
- Comité de pilotage du PLU : objectif mois de mars
- Une procédure rallongée suite à la décision du Conseil d'Etat

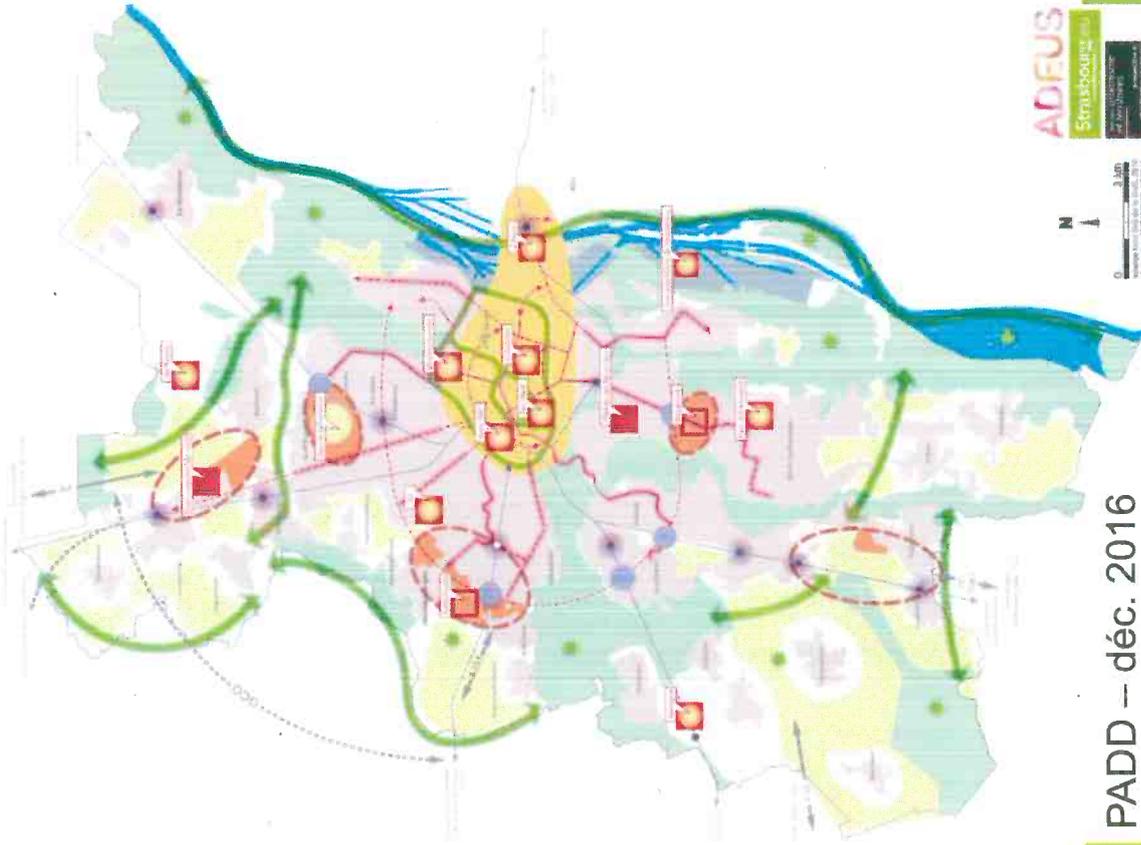


- Le débat sur les orientations générales du PADD est un acte administratif obligatoire de la procédure de révision
  - Le débat a lieu dans les 33 Conseils municipaux et au Conseil d'Eurométropole (23 mars 2018)
- ➔ Débat en Conseil municipal prioritairement avant le 23 mars
- Conformément à la délibération de prescription de la révision, les objectifs et orientations du PLU actuel ne sont pas remis en cause
  - Ce débat acte l'entrée des 5 nouvelles communes dans le PLU

### 3. Révision du PLU : débat PADD

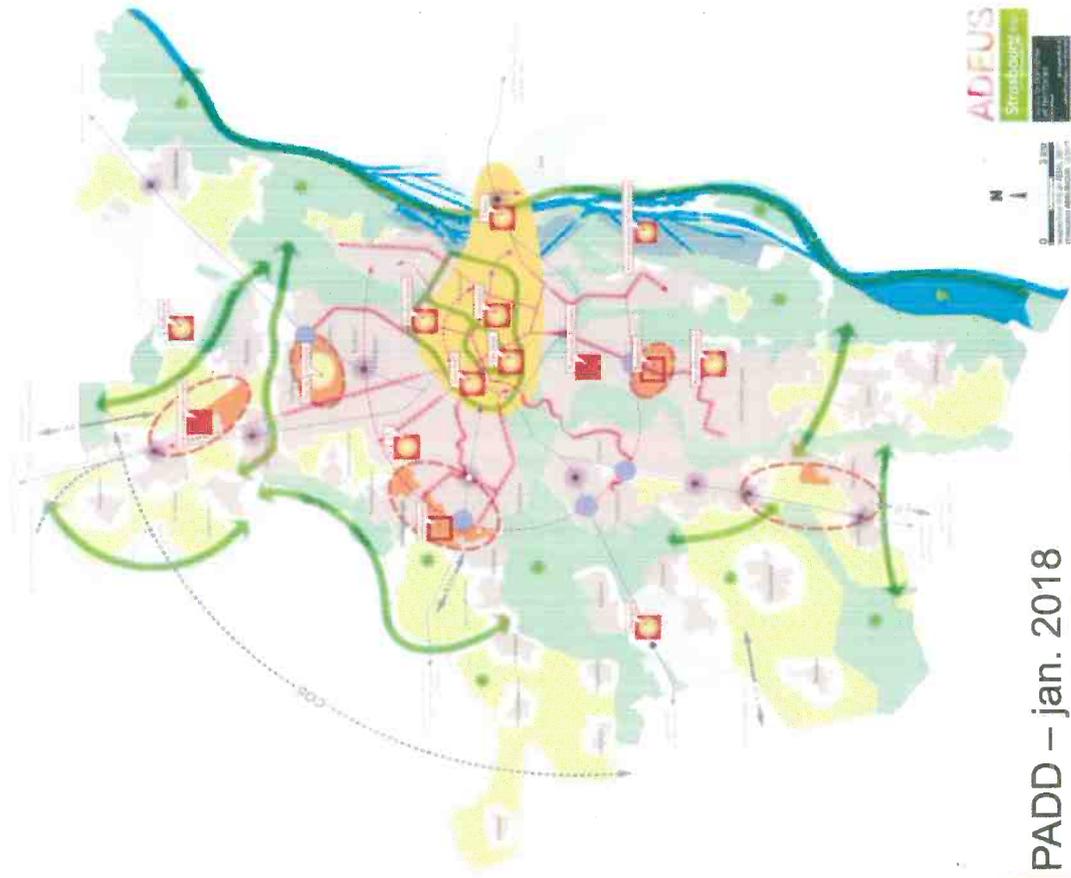
Strasbourg.eu  
eurométropole

Carte illustrative des orientations générales  
du Projet d'Aménagement et de Développement Durables



PADD – déc. 2016

Carte illustrative des orientations générales  
du Projet d'Aménagement et de Développement Durables



PADD – jan. 2018

- La concertation grand public est obligatoire et concerne les 33 communes.
- Deux temps de concertation sont programmés :

	Concertation à l'échelle des 5 communes de l'ex. CC Les Châteaux	Concertation à l'échelle du reste du territoire de l'Eurométropole
Mars 2018 : concertation sur le projet de PADD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une réunion publique (13 mars à Achenheim)</li> <li>- Une exposition dans les 5 mairies (du 5 mars au 23 mars) : celle-ci expose le contexte réglementaire et administratif, les éléments de diagnostic, et les orientations générales du PADD.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une réunion publique (15 mars à Lingolsheim)</li> <li>- Une exposition au Centre Administratif (du 5 mars au 23 mars) : celle-ci expose le contexte réglementaire et administratif, les éléments de diagnostic, et les orientations générales du PADD.</li> </ul>
Mai 2018 : concertation sur le projet de zonage / règlement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un atelier public par commune (demi-journée ; date à définir) où le projet de PLU serait tenu à la disposition du public et commenté.</li> <li>- Une exposition dans les 5 mairies (3 semaines) : celle-ci expose le corpus réglementaire de chaque commune.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une exposition au Centre Administratif (3 semaines) : celle-ci expose le corpus réglementaire des 33 communes.</li> </ul>

- Pour rappel, le dossier de concertation, ainsi que le registre, demeurent à la disposition du public tout au long de la procédure.

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 12 mars 2018 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absents : 03

Procurations : 03

**18. Création d'un terrain de football synthétique – attribution des marchés de travaux.**

Par délibération du 4 décembre 2017, le Conseil municipal a validé le projet de réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique en remplacement de l'actuel terrain en gazon naturel.

Conformément à ce qui avait été indiqué lors de cette séance, l'appel d'offres a été lancé sur la base de deux possibilités techniques, soit avec un remplissage à 100% naturel sable et liège, soit sans remplissage, avec uniquement des fibres.

Le budget maximal alloué à ces travaux était fixé à 1.115.000 € TTC.

L'avis d'appel à candidature a été envoyé à la publication le 16 janvier et est paru sur le site internet de la Ville, sur le site Alsace Marchés Publics, dans les Dernières Nouvelles d'Alsace, dans le Bulletin Officiel et Annonces de Marchés Publics, dans le Journal Officiel de l'Union Européenne et en affichage en mairie.

Le délai de remise des plis était fixé au 13 février 2018 à 12h.

Le marché a été établi et analysé par un maître d'œuvre, la société REAL SPORT INGENIERIE.

Il était composé de deux lots :

- Lot n°1 : terrassement - revêtements sportifs – équipements, avec une variante de gazon synthétique sans remplissage
- Lot n°2 : éclairage, avec une variante d'éclairage avec des luminaires LEDS.

Les critères de jugement des candidatures, fixés par le règlement de la consultation, sont la valeur technique (60%) et le prix (40%).

Le critère valeur technique a été apprécié au vu du mémoire technique en fonction des sous critères suivants :

- Lot n°1 : dispositions particulières que le candidat mettra en œuvre pour l'organisation, la gestion et l'exécution des contrôles, qualité du revêtement synthétique, qualité de la charge amortissante, qualité de la sous couche élastique coulée en place 25mm, et qualité des clôtures et équipements sportifs.
- Lot n°2 : qualité des matériels, dispositions particulières que le candidat mettra en œuvre pour l'organisation, la gestion et l'exécution des contrôles pour atteindre les objectifs de résultats fixés dans le CCTP.

6 offres ont été réceptionnées (3 offres pour le lot 1 et 3 offres pour le lot 2)

Lors de la réunion du 8 mars 2018, la commission d'appel d'offres (CAO) a été amenée à se prononcer sur l'attribution des marchés, sur présentation du rapport d'analyse du maître d'œuvre.

## 18. Création d'un terrain de football synthétique – attribution des marchés de travaux-suite-

Concernant le lot n° 1, l'offre la mieux-disante retenue par la CAO est celle de la société EPSL de Lingolsheim, pour un montant de 717.381,02 € HT sur la base de la variante sans remplissage. L'intérêt de cette solution par rapport à la solution de base est que l'absence de remplissage limite l'entretien, et n'impacte pas les utilisateurs qui ne sont pas gênés par le soulèvement de celui-ci, comme cela est le cas sur les terrains réalisés avec cette autre technique.

Concernant le lot n° 2, l'offre la mieux-disante retenue par la CAO est celle de la société SPIE d'Illkirch-Graffenstaden, pour un montant de 99.500 € HT, sur la base d'un éclairage LEDS. L'intérêt de cette solution est qu'elle génère moins de frais de consommations électriques, non seulement du fait de la technique utilisée, mais aussi par la possibilité d'assurer une variation de la luminosité du terrain selon le type d'utilisation (entraînement ou match).

Ainsi, à l'issue de la CAO, le montant global des travaux est arrêté à 816.881,02 € HT, soit 980.257,22 € TTC.

Le Conseil municipal,  
vu la réglementation des marchés publics, et notamment l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

vu la délibération du 4 décembre 2017,

vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 8 mars 2018,

après en avoir délibéré,

**à la majorité** moins trois abstentions (M. le Maire, Mme Laure MISTRON et Mme Danièle SENDEL par procuration à Mme MISTRON),

- **attribue** le marché de création d'un terrain de football en gazon synthétique aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : terrassement - revêtements sportifs – équipements, variante de gazon synthétique sans remplissage : société EPSL de Lingolsheim, pour un montant de 717.381,02 € HT
- Lot 2 : éclairage, variante d'éclairage avec des luminaires LEDS : société SPIE d'Illkirch-Graffenstaden, pour un montant de 99.500 € HT,

- **donne** mandat à M. le Maire ou son représentant aux fins de signer les marchés et tout acte relatif à ce projet, et de solliciter toute subvention y relative.



Le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 12 mars 2018 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29  
Conseillers présents : 26  
Conseillers en fonction : 29  
Absents : 03  
Procurations : 03

**Points d'informations**

19. Droit d'occupation des sols

Les membres de la commission urbanisme et développement économique se sont réunis en date du 31 janvier 2018.

L'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme lui a été présenté.

Hormis les avis favorables sans réserve, la commission a réitéré son avis suivant :

PC N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	Avis de la commission
17 V 0023	SCI ERKAM 9 avenue des Champs Verts 67210 OBERNAI	4 logements	26	172	456	28/12/2017	Défavorable



Le Maire

Thierry SCHAAL

P.J. : Tableau du 31/01/2018 (4 pages)

CONSEIL MUNICIPAL

DU 12/03/2018

DOSSIERS D'URBANISME

(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC N°	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
17 V 0003 M01	SCCV "Résidence AZUR" M. BOULE Christophe 3 avenue du Gal Ledlerc 67560 ROSHEIM	16 logements en 3 collectifs 72 rue du Gal de Gaulle	32	224 228 266 270	2597	03/01/2018	
17 V 0016 M01	BELKACEMI Ali 134 route de Lyon 67400 ILLKIRCH	Maison individuelle Rue de l'Avenir	22	713	500	22/12/2017	
17 V 0021	PFLUMIO Yannick 8 rue du Jasmin 67400 ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	Maison individuelle Rue du Maréchal des Logis Gill	5	209	470	26/10/2017	
17 V 0022	SCHLACK Pierre 44 rue des Charmilles 67400 ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	Maison individuelle 72 rue du Général de Gaulle	32	49 72 224 236	845	02/11/2017	
17 V 0023	SCI ERKAM 9 avenue des Champs Verts 67210 OBERNAI	Création de 4 logements 2 rue de l'Eglise	26	172	456	28/12/2017	
18 V 0001	H.E. INVEST 4 rue Sainte Hélène 67000 STRASBOURG	Bâtiment artisanal 1 rue de l'Industrie	20	369	32246	11/01/2018	

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12/03/2018**

**DOSSIERS D'URBANISME**

(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)  
**PERMIS DE DEMOLIR**

PD N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
18 V0001	H.E. INVEST 4 rue Sainte Hélène 67000 STRASBOURG	Bâtiments industriels et commerciaux - démolition partielle 2 rue du Commerce	20	228 343 368 369 370 371 372 373	42911	11/01/2018	

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12/03/2018**  
**DOSSIERS D'URBANISME**  
(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)  
**DECLARATIONS PREALABLES**

DP N°	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
17 V0086	PONTE Yann 13 rue du Travail 67640 FEGERSHEIM	Construction d'une piscine 13 rue du Travail	21	230	492	07/11/2017	
17 V0087	EDF ENR SOLAIRE 350 chemin de Paisy 69760 LIMONEST	Installation de panneaux photovoltaïques 1 rue de l'Abreuvoir	24	33	266	10/11/2017	
17 V0088	DE GAIL Bruno et Caroline 4 quai du Château 67150 ERSTEIN	Création de lucarnes et fenêtres de toit 20d rue du Général de Gaulle	33	898	1705	13/11/2017	
17 V0089	PINCK Rachel 1b rue de la Chapelle 67640 FEGERSHEIM	Rallongement d'un muret et pose d'un portail coulissant 1b rue de la Chapelle	22	670	431	06/12/2017	
17 V0090	SCHAHL Christine 25 rue de Rathsamhausen 67114 ESCHAU	Lotissement 16 rue des Vosges	23	258 271 272	1514	11/12/2017	
18 V0001	SENGEL Daniel 1 rue du Muguet 67640 FEGERSHEIM	Pose d'une fenêtre de toit 1 rue du Muguet	1	119	1028	16/01/2018	
18 V0002	ZEIHER Jean-Edouard 20 rue Vincent Van Gogh 67640 FEGERSHEIM	Création d'une piscine 20 rue Vincent Van Gogh	31	285	566	26/01/2018	

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12/03/2018**  
**DOSSIERS D'URBANISME**  
(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)  
**DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Date d'entrée de la D.I.A.	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR	ADRESSE DE L'IMMEUBLE (Observations)	SECT.	PARC.	SURFACE EN m <sup>2</sup>	Demande de prescription (*) Renouvellement (R)	Date de transmission à l'Urbanisme de Strasbourg	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse de l'acquéreur
08/11/2017	Maitre Raymond KREBS 7 place de Bordeaux CS 444 67001 STRASBOURG cedex	4 place Appère	33	327/125	510	R le 16/11/2017	21/11/2017	Monsieur GASS Joseph et Mme Aleth née SICARDET 4 place Appère 67640 FEGERSHEIM	Mme Liliane MORET 20 chemin des Ramiers 1009 PULLY-LAUSANNE SUISSE
13/12/2017	Maitre Yannick SCHOTT 1 rue du Dôme BP 20024 67001 STRASBOURG	rue du Commerce - rue de l'Industrie	20	228/92 - 98 - 169/92 - 171/92 - 367/92 - 368/92 - 369/92 - 370/92 - 371/92 - 372/107 - 373/107 - 175/110 - 343/108	44877	R le 22/12/2017	22/12/2017	VALDAHON Constructions 4 rue du 27 août 25800 VALDAHON	H.E. INVEST 4 rue Sainte Hélène 67000 STRASBOURG

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 12 mars 2018 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29  
Conseillers présents : 26

Conseillers en fonction : 29  
Absents : 03      Procurations : 03

**Points d'informations**

**20. Informations du Maire**

Voir annexe en PJ



Le Maire

*[Signature]*  
Thierry SCHAAL

# LES INFORMATIONS DU MAIRE

SÉANCE DU LUNDI 12 MARS 2018



## A VENIR

**Mercredi 14 mars à 14h30**

**au Caveau**

Conférence sur la sécurité des seniors animée par la gendarmerie de Fegersheim.

**Vendredi 16 mars de 9h à 12h au**

**centre Camille Claus d'Eschau**

3<sup>e</sup> édition du forum de l'emploi.

**Jeudi 22 mars à 19h**

**au Caveau**

Conférence « Les femmes peuvent-elles être actrices de la santé de leurs seins? » animée par le professeur Carole Mathelin spécialiste des maladies du sein au CHU de Strasbourg Hautepierre.

**Vendredi 23 mars à 20h**

**au Caveau**

Concert de musique country «M. Soul». COMPLET.

**Samedi 7 avril à partir de 9h15**

**au CSC**

Osterputz.

**Vendredi 13 avril à 20h**

**au Caveau**

Concert de Ernest.

**Dimanche 15 avril de 9h à 12h**

**devant le CSC**

Parcours du coeur.

**Lundi 16 avril à 20h**

Séance du Conseil municipal.

### Carence

Un courrier de demande de recours gracieux a été envoyé par les services administratifs à la Préfecture.

### Opération Téléthon

Le montant final obtenu suite aux actions menées dans le cadre du Téléthon (relais des toiles de l'espoir dans les écoles, concert, actions des maisons de retraite, participation des clubs sportifs, versement d'une subvention des foulées de fegersheim) s'élève à 24 894 €.

### L'exemple de Fegersheim

Samedi 17 février, Sonya Dietsch et Lucille Gauthier sont intervenues dans le cadre d'une formation dispensée à l'attention de l'association des Maires

du Bas-Rhin. La formation intitulée « Organisation de manifestations culturelles » été organisée par l'Agence Culturelle Grand Est (anciennement Agence Culturelle Alsace) pour le compte de l'IPAG. Le binôme a présenté le travail de structuration de l'offre et du projet culturel qui a été mené à Fegersheim au cours des dernières années. Une dizaine d'élus étaient présents.

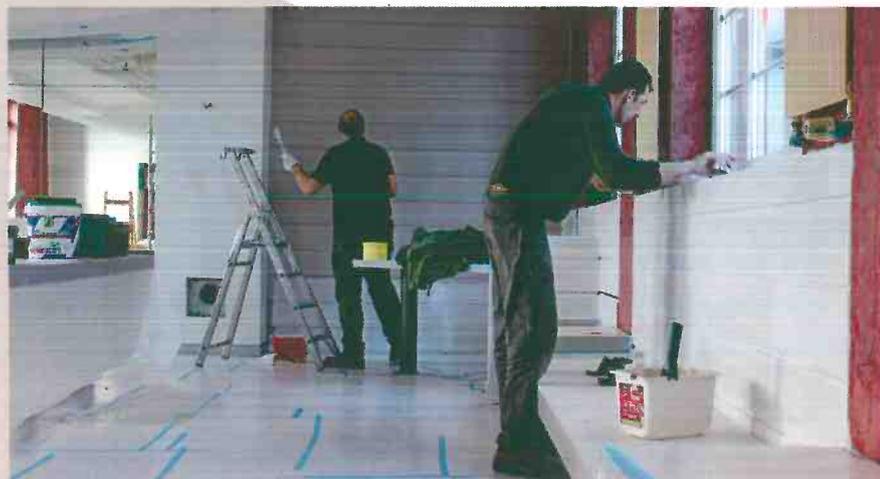
### Départ

L'apprentie Florine Jung, en poste à l'espace jeunes de Fegersheim depuis 2016, n'a pas souhaité donner suite à la proposition d'embauche pour un nouveau contrat de travail. La continuité du service sera assurée par l'arrivée prochaine d'une nouvelle personne, pour

laquelle un recrutement a été lancé par la FDMJC.

### Cadeau

De retour de 6 mois d'opération en Afrique, le commandant Bidault (habitant de Fegersheim et officier au corps européen), a remis au maire un tableau artisanal reprenant le blason de la commune. Ce cadeau orne la vitrine de la salle du conseil.



### Afterwork des femmes - 8 mars

L'adjointe Sonya Dietsch a organisé un temps convivial au Caveau à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes. Les participantes ont pu échanger sur la condition des femmes de par le monde et se sont chacune vues remettre une rose blanche.

### Travaux dans la mairie

Ces dernières semaines, l'équipe d'entretien du patrimoine bâti est intervenue pour un rafraîchissement de la salle du conseil et de la cage d'escalier, mais également pour remplacer l'ensemble des luminaires par des équipements LED pour une consommation électrique moindre. Montant des travaux : 4 000 €.